

**COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN**

**Comptes annuels**

**I – Bilan au 31 décembre 2009**

(En euros)

Actif	2009			2008
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels.....	2 462 408	2 387 527	74 881	42 587
Quotas d'émission de gaz à effet de serre.....	19 831 735		19 831 735	29 398 504
Autres immobilisations incorporelles.....	6 098		6 098	6 098
Immobilisations corporelles :				
Terrains.....	4 716 942		4 716 942	4 716 942
Constructions.....	64 280 148	37 028 221	27 251 927	27 994 958
Installations techniques, matériel et outillage industriels.....	389 634 268	177 722 785	211 911 483	203 467 768
Autres immobilisations corporelles.....	10 606 628	9 635 748	970 880	1 039 830
Immobilisations mises en concession.....	301 439 212	19 628 625	281 810 587	254 920 672
Immobilisations corporelles en cours.....	83 146 007	341 361	82 804 646	43 421 270
Avances et acomptes (sur commandes d'immobilisations en cours).....	57 615		57 615	748 379
Immobilisations financières (1) :				
Participations.....	7 489 195		7 489 195	7 489 195
Créances rattachées à des participations.....			0	36 542
Autres titres immobilisés.....	136 752		136 752	136 756
Prêts.....	1 601 859		1 601 859	1 637 566
Autres.....	885 665		885 665	871 589
Sous-total.....	886 294 532	246 744 267	639 550 265	575 928 656
Actif circulant :				
Stocks et encours :				
Matières premières (combustibles).....	19 115 276		19 115 276	20 292 152
Matières et fournitures consommables.....	5 024 061	906 660	4 117 401	6 081 690
Avances et acomptes versés sur commandes d'exploitation.....	542 588		542 588	207 957
Créances d'exploitation (2) :				
Créances clients et comptes rattachés.....	57 218 772	268 551	56 950 221	110 326 514
Autres créances d'exploitation.....	33 901 220	23 477	33 877 743	27 690 260
Créances diverses (2).....	16 950 714	103 821	16 846 893	17 280 525
Valeurs mobilières de placement.....			0	13 982 224
Disponibilités.....	9 182		9 182	124 595
Charges constatées d'avance (2).....	643 691		643 691	1 137 489
Sous-total.....	133 405 504	1 302 509	132 102 995	197 123 406
Total bilan actif.....	1 019 700 036	248 046 776	771 653 260	773 052 062
(1) Dont à moins d'un an.....	22 498		22 498	77 123
(2) Dont à plus d'un an.....	6 660 099		6 660 099	6 144 145

<b>Passif</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Capitaux propres :		
Capital.....	27 605 120	27 605 120
Primes d'émission.....	4 568 188	4 568 188
Réserve légale.....	2 760 512	2 760 512
Réserve réglementée (plus-value à long terme).....		
Réserve générale.....	67 312 210	67 312 210
Report à nouveau.....	24 975 489	19 197 269
Résultat de l'exercice.....	8 114 212	10 954 181
Situation nette.....	135 335 731	132 397 480
Subventions d'investissement (montant net).....	506 322	599 275
Provisions réglementées.....	50 655 439	50 100 466
Sous-total.....	186 497 492	183 097 221
Amortissement de caducité.....	135 287 536	131 197 054
Sous-total.....	135 287 536	131 197 054
Capitaux propres	321 785 028	314 294 275
Autres fonds propres :		
Avances conditionnées.....	1 031 390	1 294 624
Autres.....	2 445 353	1 789 821
Sous-total.....	3 476 743	3 084 445
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques.....	110 385 460	109 044 366
Provisions pour charges.....	56 929 558	42 118 386
Sous-total.....	167 315 018	151 162 752
Dettes :		
Dettes financières (1) :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2).....	65 614 439	55 985 091
Emprunts et dettes financières diverses.....	27 108 591	58 599 961
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	7 390 117	7 507 662
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	84 616 245	107 026 757
Dettes fiscales et sociales.....	45 195 006	40 682 135
Autres dettes d'exploitation.....	8 483 106	5 951 005
Dettes diverses :		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	27 633 048	21 975 796
Dettes fiscales (impôt sur les bénéfices).....	7 160 810	
Produits constatés d'avance.....	5 875 109	6 782 183
Sous-total.....	279 076 471	304 510 590
Total bilan passif.....	771 653 260	773 052 062
(1) Dont à plus d'un an.....	24 376 067	33 655 244
Dont à moins d'un an.....	68 346 963	80 929 808
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.....	33 028 264	14 456 138

**II – Compte de résultat au 31 décembre 2009**  
(En euros)

	2009	2008
Produits d'exploitation :		
Production vendue : vente de chaleur et d'électricité.....	361 665 688	343 550 614
Production vendue : services.....	4 042 598	3 820 640
Montant net du chiffre d'affaires.....	365 708 286	347 371 254
Production immobilisée.....		
Subventions d'exploitation.....	28 376	112 715
Reprises sur provisions et amortissements.....	27 177 412	39 202 843
Autres produits.....	17 690 167	27 236 106
Transferts de charges.....	2 682 811	2 211 557
Total des produits d'exploitation.....	413 287 052	416 134 475
Charges d'exploitation :		
Achats stockés d'approvisionnement :		
Matières premières et approvisionnements.....	57 586 792	71 230 289
Variations des stocks d'approvisionnements.....	1 352 672	-12 698 768
Variation de la vapeur non facturée :		
Achats non stockés de matières et fournitures.....	116 874 381	125 971 454
Services extérieurs :		
Personnel extérieur.....	2 708 391	2 545 065
Loyers en crédit-bail.....	12 084 700	15 474 740
Autres services extérieurs.....	62 023 269	50 670 597
Impôts, taxes et versements assimilés.....	10 683 101	6 301 447
Charges de personnel :		
Salaires et traitements.....	26 165 400	24 584 997
Charges sociales.....	10 410 707	9 727 841
Autres frais de personnel.....	5 704 866	364 441
Redevances sur ventes et autres.....	6 046 379	5 364 024
Dotations aux amortissements et provisions :		
Sur le domaine concédé : dotations aux amortissements de caducité.....	4 090 481	5 205 009
Sur immobilisations : dotations aux amortissements industriels.....	22 649 048	17 476 822
Sur immobilisations : dotations aux provisions.....		
Sur actif circulant : dotations aux provisions.....	252 975	1 460 974
Pour risques et charges : dotations aux provisions.....	40 172 821	44 440 165
Autres charges.....	16 575 718	28 471 677
Total des charges d'exploitation.....	395 381 701	396 590 774
Résultat d'exploitation.....	17 905 351	19 543 701
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun - perte.....	101 427	98 981
Produits financiers :		
Produits financiers de participations.....	1 352 773	2 280 280
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé.....	13 555	86 913
Autres intérêts et produits assimilés.....	555 269	1 627 940
Reprises sur provisions.....		
Total des produits financiers.....	1 921 597	3 995 133
Charges financières :		
Intérêts et charges assimilées.....	1 078 968	3 468 435
Total des charges financières.....	1 078 968	3 468 435
Résultat financier.....	842 629	526 698
Résultat courant avant impôt.....	18 646 553	19 971 418

	2009	2008
Produits exceptionnels :		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion.....		
Produits exceptionnels sur opérations en capital :		
Produits des cessions d'éléments d'actif.....	14 133	21 211
Subventions d'investissements virées au résultat.....	92 954	95 210
Autres.....	5 972	86 372
Reprises sur provisions et amortissements :		
Reprises sur amortissements dérogatoires.....	5 639 793	2 021 445
Reprises sur provision de réévaluation.....		
Reprises sur provision pour hausse des prix.....		
Reprises sur provision pour risques et charges exceptionnels.....	35 027	963 228
Total des produits exceptionnels.....	5 787 879	3 187 466
Charges exceptionnelles :		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion.....	177 340	67 353
Charges exceptionnelles sur opérations en capital :		
Valeur comptable des éléments cédés.....	309 838	857 207
Autres éléments.....	34 518	14 104
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions :		
Dotations aux provisions réglementées.....	6 194 766	10 006 553
Dotations aux provisions pour dépréciation, risques et charges.....		
Dotations aux amortissements exceptionnels.....		
Total des charges exceptionnelles.....	6 716 462	10 945 217
Résultat exceptionnel.....	-928 583	-7 757 751
Participation des salariés aux résultats.....	884 149	-16 280
Impôt sur les bénéfices.....	8 719 609	1 275 766
Total des produits.....	420 996 528	423 317 074
Total des charges.....	412 882 316	412 362 893
Bénéfice.....	8 114 212	10 954 181

**III – Annexe au bilan et compte de résultat**  
(Article 24 du décret 83 1020 du 29 novembre 1983)

**Note liminaire – activité de la société**

CPCU est concessionnaire de la ville de Paris pour « la distribution de chaleur pour tous usages par la vapeur ou l'eau chaude, sur le territoire de la ville de Paris » aux termes de la convention de concession en date du 10 décembre 1927 ayant fait l'objet d'un renouvellement par avenant du 13 juin 1983 pour une période de 30 ans courant du 1<sup>er</sup> janvier 1987 au 31 décembre 2017 et par un avenant du 9 avril 2009 portant la fin de la concession au 31 décembre 2024.

Cette convention définit les droits et obligations du concessionnaire, dont les conséquences comptables sont les suivantes :

- le concessionnaire est tenu de payer au concédant une redevance comportant deux termes, l'un proportionnel à la longueur des canalisations du réseau intra-muros (droit statistique), l'autre proportionnel au produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau dans Paris intra-muros, par le tarif maximum autorisé (droit complémentaire). Cette redevance est identifiée en charges d'exploitation avec la ligne « redevances sur ventes et autres » ;

- le concessionnaire est tenu d'entretenir et de renouveler les installations de distribution et de production de chaleur, sur le territoire de la ville et en dehors.

En conséquence, CPCU constitue des provisions conformes à la réglementation applicable aux sociétés concessionnaires :

- provision de grosses réparations destinée à faire face à des charges prévisibles importantes ne présentant pas un caractère annuel, qui ne sauraient être supportées par le seul exercice au cours duquel elles sont engagées ;

- provision pour renouvellement des biens renouvelables. Elle représente la différence entre le coût estimé de remplacement et le coût d'achat de ces biens ;

- la convention de concession définit les biens du concessionnaire faisant partie du domaine concédé, dits « biens de retour », par opposition aux biens ne faisant pas partie du domaine concédé, dits « biens de reprise ». Les conditions de reprise des installations en fin de concession sont détaillées :

- les biens de retour seront remis gratuitement à la ville de Paris. A titre dérogatoire, pour les biens de retour établis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et non amortis à la fin de la concession, la ville de Paris versera à CPCU une indemnité égale à leur valeur brute, diminuée d'un trentième, pour chaque année depuis leur établissement. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à la valeur nette comptable du bien considéré,

- les terrains, le mobilier, le matériel mobile, les biens immatériels et les stocks seront indemnisés à leur valeur vénale,

- pour les centrales de production et l'ensemble des canalisations, installations et ouvrages accessoires de distribution et transport situés en dehors de la ville de Paris : l'indemnité sera calculée selon la règle énoncée pour les biens de retour.

Les biens de retour, acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2001, font l'objet d'un amortissement de caducité. Les biens de retour acquis après le 1<sup>er</sup> janvier 2001, et les biens de reprise font l'objet d'un amortissement industriel.

**Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation**

**1.1 - Principes généraux**

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

**1.2 - Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels**

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions comptables en vigueur applicables en France et aux spécificités particulières découlant du régime applicable aux entreprises concessionnaires de service public.

**1.3 - Changement de méthode**

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

**1.4 - Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur l'évaluation des provisions pour risques et charges ainsi que l'évaluation des engagements de retraites et assimilés.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est ainsi possible que les résultats futurs des opérations diffèrent de ces estimations.

**1.5 - Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- des logiciels évalués à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur un an ;
- les quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES).

Dans le cadre de la directive européenne 2003/87/CE transposée en droit français dans le code de l'environnement par l'ordonnance N° 2004-330 du 15 avril 2004, le système d'échange du GES est établi.

L'Etat alloue à titre gratuit des quotas d'émission de GES aux sites industriels. Les sites visés sont tenus de restituer un nombre de quotas de GES égal au total des émissions de GES constatées lors de l'année écoulée. Les allocations de quotas de GES sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et évaluées à leur valeur vénale à la date d'attribution conformément au règlement CRC 2004-08 du 23 novembre 2004. Les sommes comptabilisées à ce titre à l'actif du bilan trouvent leur contrepartie exacte au passif du bilan.

Afin de couvrir un éventuel déficit de quotas, l'entreprise peut être amenée à acheter des quotas sur les marchés d'échange de droits à polluer. Les droits acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Dans le cas inverse, les quotas excédentaires pourront être cédés sur le marché.

**1.6 - Immobilisations corporelles**

On distingue :

- les immobilisations du domaine privé, appartenant en propre à la société ;
- les immobilisations mises en concession correspondant au réseau de distribution de vapeur de Paris y compris les stations d'échange.

Les autres immobilisations corporelles correspondent principalement aux moyens de production et au réseau de distribution hors Paris qui constituent des biens de reprise.

En règle générale, les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Les amortissements économiques sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- Matériel de transports.....	5 ans linéaire
- Matériel de bureau.....	5 ans linéaire
- Mobilier de bureau.....	10 ans linéaire
- Matériel informatique.....	3 ans linéaire
- Liaisons intérieures.....	30 ans linéaire

- Sous-stations clients .....	15 ans linéaire
- Stations d'échange.....	30 ans linéaire
- Constructions.....	30 ans linéaire
- Agencement aménagement constructions.....	10 ans linéaire
- Installations techniques, matériels et outillages industriels :	
- matériel de production.....	30 ans linéaire
- Cogénération :	
- turbine à combustion.....	12 ans linéaire
- chaudière et reste de la centrale.....	30 ans linéaire
- Outillage et compteurs – télécomptage.....	10 ans linéaire
- Aménagement et agencement matériels et outillages industriels.....	10 ans linéaire
- Réseau hors Paris y compris stations d'échange.....	30 ans linéaire

Les amortissements dérogatoires résultant des dispositions légales en vigueur correspondent à l'écart entre la dépréciation économique et la dépréciation fiscale. L'amortissement de caducité est destiné à reconstituer les capitaux investis par le concessionnaire dans les biens devant être restitués gratuitement au concédant en fin de contrat. Il est calculé sur la valeur des biens de retour acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et pour la durée du contrat de concession. Le contrat actuel se termine le 31 décembre 2024.

### 1.7 - Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés à leur coût historique, sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires compte tenu de la quote-part de situation nette et des perspectives d'avenir de chaque société.

### 1.8 - Actifs circulant

#### 1.8.1 - Stocks

Les stocks combustibles sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks de fournitures sont évalués au coût unitaire moyen pondéré d'achat. Les articles à rotation nulle depuis un an sont dépréciés à 50 % de leur valeur.

#### 1.8.2 - Créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement de la créance est incertain.

#### 1.8.3 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur des VMP à la clôture est inférieure à leur prix d'achat.

### 1.9 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les risques des litiges en cours ainsi que les engagements de travaux de la CPCU, pris à la demande des autorités de tutelle.

Les provisions pour charges couvrent le gros entretien et renouvellement, afin de faire face aux engagements de maintien en état des matériels et de leur remplacement dans le cadre normal de leur exploitation.

### 1.10 - Chiffre d'affaires

Les ventes sont de trois natures :

- ventes de chaleur à Paris et en première couronne,
- ventes d'électricité produite par la cogénération de Saint-Ouen,
- ventes de prestations de service.

### 1.11 - Changement d'estimation

#### Changement de la durée d'amortissement des cogénérations

La durée d'amortissement initiale de 20 ans correspond à la durée de vie technique de la cogénération, soit 80 000 heures de fonctionnement.

L'équilibre économique d'une telle installation dépend à la fois de la recette de la vapeur et de la vente de l'électricité à EDF dans le cadre d'un contrat « 97-01 » d'une durée de 12 ans à un prix supérieur au prix du marché.

L'absence d'évolution du contexte réglementaire depuis plusieurs années et par conséquent la perspective de non renouvellement du contrat « 97-01 » ont comme conséquence de ne plus rendre économiquement rentable l'utilisation de la cogénération au-delà du contrat actuel, qui s'achève au 31 mars 2013.

La durée d'amortissement des cogénérations a été ajustée sur l'échéance du contrat de vente d'électricité, et donc diminuée de 20 à 12 ans. A compter de 2009, il en résulte une majoration des annuités d'amortissement de 3,1 M€.

### 1.12 Principales opérations de la période

#### Avenant au traité de concession

Un avenant au traité de concession est entré en vigueur le 9 avril 2009, dont les termes essentiels sont les suivants :

- CPCU réalisera sur la période 2009 - 2011 une canalisation structurante le long du tramway T3, permettant de relier le réseau Sud Est à la chaufferie de la Villette, rendant cette dernière non nécessaire dans le dispositif de production,
- CPCU cédera en 2011 le site de la chaufferie de la Villette à la Semavip, Etablissement Public Local dont la Ville de Paris est actionnaire majoritaire,
- le Taux Maximum Autorisé a été relevé de 4,5 % à compter de 2009,
- la concession est prolongée de 7 ans jusqu'au 31 décembre 2024.

Note 2 – Notes sur le bilan

2.1 Actif immobilisé

2.1.1 Variation sur l'exercice

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles :</b>					
Logiciels.....	2 280 827	181 581			2 462 408
Quotas d'émission de gaz à effet de serre....	29 398 504	13 509 834	23 076 603		19 831 735
Autres immobilisations incorporelles.....	6 098				6 098
<b>Total.....</b>	<b>31 685 429</b>	<b>13 691 415</b>	<b>23 076 603</b>		<b>22 300 241</b>
<b>Immobilisations corporelles :</b>					
Terrains.....	4 716 942				4 716 942
<b>Constructions :</b>					
Sur sol propre.....	52 539 593				52 539 593
Sur sol d'autrui.....	1 325 473	0	28 250	105 168	1 402 391
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....	9 034 257	100 614	165 011	1 368 304	10 338 164
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....	366 335 152	2 885 361	2 020 548	22 434 303	389 634 268
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>					
Installations générales, agencements, aménagements divers.....	1 617 407				1 617 407
Matériel de transport.....	520 667	26	273		520 420
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	7 872 534	618 485	32 127		8 458 892
Autres.....	9 909				9 909
Immobilisations mises en concession.....	271 929 999	1 717 680	309 775	28 101 308	301 439 212
Immobilisations corporelles en cours.....	44 668 558	91 348 381	861 849	-52 009 083	83 146 007
Avances et acomptes.....	748 379	40 894	731 658		57 615
<b>Total.....</b>	<b>761 318 870</b>	<b>96 711 441</b>	<b>4 149 491</b>	<b>0</b>	<b>853 880 820</b>
<b>Immobilisations financières :</b>					
Participations.....	7 489 195				7 489 195
Créances rattachées à des participations.....	36 542		36 542		0
Autres titres immobilisés.....	136 756		4		136 752
Prêts.....	1 637 566	29 081	64 788		1 601 859
Autres immobilisations financières.....	871 589	21 439	7 363		885 665
<b>Total.....</b>	<b>10 171 648</b>	<b>50 520</b>	<b>108 697</b>	<b>0</b>	<b>10 113 471</b>
<b>Total général.....</b>	<b>803 175 947</b>	<b>110 453 376</b>	<b>27 334 791</b>	<b>0</b>	<b>886 294 532</b>

Les immobilisations incorporelles baissent de 9 M€ en lien avec les opérations relatives aux quotas d'émission de GES (gaz à effet de serre – Co2) d'une double nature :

- Allocations et restitutions de quotas :
  - La restitution des quotas 2008 (1 095 360 tonnes) a diminué ce poste de 22 M€ (cours de 20,13 €/quota),
  - L'inscription des allocations 2009 de la 2<sup>nd</sup>e période (2008 – 2013), soit 1 230 180 tonnes, a augmenté ce poste de 12,2 M€, (cours de 9,96 €/quota le jour de l'inscription en mars 2009),
- Achats et ventes à terme de quotas réalisés dans le cadre de la convention avec GDF Suez Energie Services :
  - achat de 81 828 quotas CER pour 1,3 M€,
  - vente de 81 828 quotas EUA pour 1,7 M€.

Les immobilisations corporelles augmentent de 97 M€.

Les immobilisations mises en service en 2009 s'élèvent à 52 M€ et concernent essentiellement :

- les biens de retour (28 M€), dont :
  - canalisations dans Paris (24,1 M€), dont :
    - les retours d'eau structurants (10,4 M€)
    - des travaux de dévoiement liés au T3 (5,7 M€)
    - les boucles d'eau chaude Nation (2 M€) et Ardennes (0,8 M€)
    - des raccordements clients (5 M€) dont la Zac Pajol (1,4 M€)
  - sous-stations d'échange (3,5 M€) pour boucles d'eau chaude, dont :
    - Rue Paul Appel (Paris 14<sup>ème</sup>) dans le cadre du raccordement de RIVP 6 MW (0,8 M€)
    - Square Sarah Bernhardt (Paris 12<sup>ème</sup>) dans le cadre du raccordement à la boucle d'eau chaude Nation (1,7 M€)
    - Rue des Longues Raies et Amiral Mouchez (Paris 13<sup>ème</sup>) dans le cadre du raccordement de Paris Habitat (0,7 M€)
- les biens de reprise – production (18,3 M€), dont :
  - le traitement d'eau de Grenelle (10,3 M€)
  - le procédé Ecomb d'abaissement des oxydes d'azote pour la chaudière à charbon 4 de St-Ouen (2,4 M€)
  - le contrôle commande de la chaudière 4 de Vaugirard (0,4 M€)
- les biens de reprise – distribution canalisations hors Paris (2,2 M€)
- les biens propres – sous-stations en ventes de chaleur (3,2 M€), la plus importante étant celle de l'hôpital Trousseau (0,7 M€).

Les immobilisations en cours s'élèvent à 83 M€, dont principalement :

- biens de retour 63 M€, dont :
  - travaux liés à la canalisation structurante T3 (50 M€)
  - retours d'eau structurants (3 M€)
  - réseaux liés à la géothermie de Paris Nord Est (4 M€)
  - sous-stations d'échange (2 M€)
- biens de reprise 18 M€, dont :
  - géothermie Paris Nord Est (11 M€)
  - Autres biens de production – centrales (7 M€)
- biens propres sous-stations clients (2M €), et dispatching (1 M€).

Les désinvestissements (4 M€) concernent essentiellement :

- la destruction des encours Condufill (0,9 M€),
- des sous-stations clients (0,7 M€),
- des biens de production (1,1 M€),
- des canalisations dévotées dans le cadre de la réalisation de la canalisation structurante T3 (0,3 M€).

La somme des amortissements et dépréciations correspondant s'élevait à 3,7 M€.

## 2.1.2 Etat des amortissements sur l'exercice

Situations et mouvements de l'exercice

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Reclassements	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Logiciels.....	2 238 240	149 287			2 387 527
Constructions :					
Sur sol propre.....	29 755 518	1 389 234			31 144 752
Sur sol d'autrui.....	1 325 474	768	28 250		1 297 992
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....	3 823 373	927 115	165 011		4 585 477
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....	162 867 384	17 039 076	1 979 892	-203 783	177 722 785
Autres immobilisations corporelles :					
Installations générales, agencements, aménagements divers.....	1 499 694	22 584			1 522 278
Matériel de transport.....	506 713	12 676	273		519 116
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	6 974 280	652 201	32 127		7 594 354
Autres.....					0
Immobilisations mises en concession .....	17 009 327	2 456 107	40 592	203 783	19 628 625
Total.....	226 000 003	22 649 048	2 246 145	0	246 402 906

Immobilisations amortissables	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Logiciels.....	149 287				
Constructions :					
Sur sol propre.....	1 389 234				
Sur sol d'autrui.....	768				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....	927 115				
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....	14 456 277	22 022	2 560 777	6 194 766	5 639 793
Autres immobilisations corporelles :					
Installations générales, agencements, aménagements divers.....	22 584				
Matériel de transport.....	12 676				
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	652 201				
Autres.....					
Immobilisations mises en concession .....	2 456 107				
Total.....	20 066 249	22 022	2 560 777	6 194 766	5 639 793



## 2.2 Actif circulant

### 2.2.1 Eléments fongibles

Les montants inscrits au bilan pour chaque catégorie de stock fongible, soit 14 342 898 € pour le charbon et 4 772 378 € pour le fioul, sont évalués au coût unitaire moyen pondéré. Les stocks de matières et fournitures soit 5 024 061 € correspondent à des pièces de rechange dépréciées à hauteur de 906 660 €.

### 2.2.2 Charges constatées d'avance

	2009	2008
Locations diverses.....	31 397	
Assurances.....		490 294
Prise en charge travaux barge Poligny.....	193 015	261 936
Redevances d'occupation des sols.....	384 347	382 815
Divers.....	34 932	2 444
Total.....	643 691	1 137 489

### 2.2.3 Produits à recevoir sur créances

Les produits à recevoir et factures à établir s'élèvent à 24 474 534 €.

Ils concernent essentiellement la TVA sur les factures non parvenues pour 14 597 425 €, le produit à recevoir au titre du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de la taxe professionnelle pour 111 940 € et les ventes d'électricité à EDF à facturer au titre de décembre 2009 pour 9 229 173 €.

## 2.3 Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
De l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations (1).....	0			
Prêts (1).....	1 601 859	22 498	9 175	1 570 186
Autres immobilisations financières.....	885 665			885 665
De l'actif circulant :				
Client douteux ou litigieux.....	267 290	267 290		
Autres créances clients.....	56 951 482	56 951 482		
Personnel et comptes rattachés.....	41 530	41 530		
Etat et autres collectivités publiques :				
Taxe sur la valeur ajoutée.....	32 937 289	32 937 289		
Taxe professionnelle.....	111 940	111 940		
Impôt sur les sociétés.....	0			
Divers.....	145 062	145 062		
Groupe et associés.....	0			
Débiteurs divers.....	17 616 113	10 956 014	6 660 099	
Charges constatées d'avance.....	643 691	643 691		
Totaux.....	111 201 921	102 076 796	6 669 274	2 455 851
(1) Montant des :				
Prêts et créances accordés en cours d'exercice.....	29 081			
Remboursements obtenus en cours d'exercice.....	101 330			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes des établissements de crédit :				
A 1 an maximum à l'origine.....	33 043 371	33 043 371		
A plus d'1 an à l'origine.....	32 571 068	9 279 564	23 291 504	
Total emprunts et dettes.....	65 614 439	42 322 935	23 291 504	
Emprunts et dettes financières divers.....	27 108 591	26 024 028	1 084 563	
Autres.....	13 552 481	13 552 481		
Avances et acomptes reçus.....	7 390 117		40 000	7 350 117
Fournisseurs et comptes rattachés.....	84 616 245	84 616 245		
Personnel et comptes rattachés.....	7 175 920	7 175 920		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux.....	3 202 944	3 202 944		
Impôts et autres collectivités publiques :				
Impôt sur les bénéfices.....	7 160 810	7 160 810		
Taxe sur la valeur ajoutée.....	21 179 819	21 179 819		
Autres impôts, taxes et assimilés.....	83 842	83 842		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	27 633 048	27 633 048		
Autres dettes.....	8 483 106	8 483 106		
Produits constatés d'avance.....	5 875 109	5 875 109		
Totaux.....	279 076 471	247 310 287	24 416 067	7 350 117

Tous les emprunts sont à taux variable.

## 2.4 Etat des provisions

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
<b>Provisions réglementées :</b>					
Provision pour hausse des prix.....	10 900 742				10 900 742
Amortissements dérogatoires.....	39 199 724	6 194 766	5 639 793		39 754 697
Total.....	50 100 466	6 194 766	5 639 793		50 655 439
<b>Provisions pour risques et charges :</b>					
Provisions pour risques.....	109 044 366	15 362 859	8 837 869	5 183 896	110 385 460
Provisions pour charges.....	42 118 386	25 761 740	7 488 020	3 462 548	56 929 558
Total.....	151 162 752	41 124 599	16 325 889	8 646 444	167 315 018
<b>Provisions pour dépréciation :</b>					
Sur immobilisations incorporelles : quotas CO2...					
Sur immobilisations corporelles.....	385 439		44 078		341 361
Sur immobilisations financières.....					
Sur immobilisations en cours.....	861 849		861 849		
Sur stocks matières consommables.....	1 038 921		132 261		906 660
Sur comptes clients.....	431 705	142 174	32 934	272 394	268 551
Sur compte courant associé.....					
Autres provisions pour dépréciation.....	1 568 621	110 801	1 552 124		127 298
Total.....	4 286 535	252 975	2 623 246	272 394	1 643 870
Total général.....	205 549 753	47 572 340	24 588 928	8 918 838	219 614 327
Dont dotations et reprises d'exploitation.....		41 377 574	18 914 108	8 918 838	
Dont dotations et reprises exceptionnelles.....		6 194 766	5 674 820		

Commentaires sur les provisions :

### 2.4.1. Provisions réglementées

- Provision pour hausse des prix :

Détail de la provision	Charbon	Fioul	Total
2004.....	1 494 299		1 494 299
2005.....	140 999	2 532 901	2 673 900
2007.....		615 043	615 043
2008.....	6 117 500		6 117 500
2009.....			0
Total.....	7 752 798	3 147 944	10 900 742

- Amortissements dérogatoires :

La dotation des amortissements dérogatoires concerne principalement :

La cogénération de Saint-Ouen 5 pour 1,9 M€

La chaufferie de Saint-Ouen pour 1,8 M€

La chaufferie de Grenelle pour 1,7 M€

La reprise concerne principalement la cogénération de Saint-Ouen 3 (5,6 M€).

## 2.4.2. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent essentiellement :

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions pour risques :</b>				
Provision pour désamiantage réseau	7 080 400		558 815	6 521 585
Provision amiante chaufferies	1 356 301		355 901	1 000 400
Provision retours d'eau Paris	79 470 907	11 182 253	6 674 730	83 978 430
Provision retours d'eau Hors Paris	7 313 345	254 731	3 632 834	3 935 242
Provision ouvrages spéciaux	4 072 608		1 949 295	2 123 313
Provision dessus-dessous	0	1 192 461		1 192 461
Autres	9 750 805	2 733 414	850 190	11 634 029
Total.....	109 044 366	15 362 859	14 021 765	110 385 460
<b>Provisions pour charges :</b>				
Provision pour renouvellement compensateurs	17 741 255	3 828 135	655 532	20 913 858
Provision pour renouvellement retour d'eau structurant	0	17 676 713	0	17 676 713
Provision pour décennale chaudière et économiseurs	17 745 808	3 666 774	6 434 803	14 977 779
Provision sur différence tarifaire	3 462 548		3 462 548	0
Autres	3 168 775	590 118	397 685	3 361 208
Total.....	42 118 386	25 761 740	10 950 568	56 929 558
Total général.....	151 162 752	41 124 599	24 972 333	167 315 018

### 2.4.2.1 Provisions pour risques

Les dotations aux provisions pour risques s'élèvent à 15 M€ en 2009 contre 37 M€ en 2008 et concernent essentiellement :

- la provision de remise en état des retours d'eau, 11,4 M€ dont :
  - 11,2 M€ pour le réseau Paris,
  - 0,2 M€ pour le réseau Hors Paris.

La provision pour retour d'eau a été constituée afin de remettre en état les canalisations de retours d'eau, lesquelles véhiculent les condensats restitués par les clients en sortie des sous-stations jusqu'aux chaufferies produisant de la vapeur. Cette provision couvre une obligation de travaux à effectuer par CPCU, signifiée par la Drire.

La provision est calculée de la manière suivante :

- Une liste des canalisations à inspecter est établie. Cette liste est détaillée par tronçons.
- Un devis de remplacement est établi pour chaque tronçon par le bureau d'études en fonction du diamètre de la canalisation, et tient compte des différents éléments (génie civil, canalisation, désamiantage éventuel...). Le coût de remplacement est alors égal au prix du mètre de canalisation multiplié par la longueur du tronçon.
- La provision, par tronçon, est ensuite calculée sur la base du coût et d'un taux de remplacement issu de données historiques et validé par la direction générale. Les données historiques sont les longueurs remplacées et les longueurs inspectées entre 2003 et 2009.
- Le montant de la provision est égal à la somme des provisions par tronçon, diminuée des travaux réalisés.

Cette dotation comprend quatre éléments distincts :

- i) l'actualisation du coût de l'inspection pour un montant de 6,6 M€, en fonction du retour d'expérience constaté : les travaux d'inspection externalisés ont été plus importants que ceux traités par des équipes internes à CPCU et dédiés aux travaux curatifs. Le coût moyen d'inspection augmente par conséquent de 80 € par mètre linéaire en 2008 à 105 € par mètre linéaire en 2009,
- ii) une dotation complémentaire nécessaire pour les tronçons dont les dotations comptabilisées ont été intégralement reprises, compte tenu de leur état, de 2,6 M€ à comparer à une dotation de 3,5 M€ en 2008,
- iii) l'évolution du taux de remplacement, de 25,33 % à 25,03 %, diminue la provision de 1 M€. Ce taux de remplacement est une moyenne du taux constaté les 6 dernières années (2004-2009),
- iv) un ajustement de 3,2 M€ consécutif à un inventaire du réseau condensats.

- une nouvelle provision relative aux dessus-dessous, 1,2 M€. Une analyse de ce type d'ouvrage spécial suite aux trois fuites vapeur constatées en 2009 a mis en exergue un risque tenant à la conception et à l'utilisation de ces dispositifs. Une provision a été constituée afin de remplacer tous les dessus-dessous :
  - d'un diamètre supérieur ou égal à 150 millimètres,
  - de plus de 30 ans d'âge.

Les reprises aux provisions pour risques s'élèvent à 14 M€ en 2009 contre 34 M€ en 2008 et concernent essentiellement :

- la provision sur les retours d'eau, 10,3 M€ dont :
  - 6,7 M€ de reprise sur le réseau Paris,
  - 3,6 M€ de reprise sur le hors Paris.

Cette reprise correspond à :

- i) 7,1 M€ de travaux curatifs suite à des sinistres ou préventifs suite à des inspections.
- ii) un ajustement de 3,2 M€ consécutif à une révision des critères d'éligibilité sur base d'un retour d'expérience.

- la provision pour ouvrages spéciaux, 2 M€.

Par décision du 16 février 2004, la DRIRE a imposé à CPCU de supprimer les reprises de pente d'un diamètre supérieur ou égal à 80 mm ou de les équiper d'un dispositif de purge avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Certaines reprises de pente ne pouvant être supprimées ou équipées pour des raisons techniques (dont la présence d'autres concessionnaires) CPCU a présenté le 24 avril 2008 à la DRIRE une demande de maintien en service de ces équipements, présentant les mesures alternatives permettant de garantir la sécurité des installations.

La DRIRE a, par un courrier en date du 22 décembre 2008, rapporté (abrogé) les dispositions de la décision du 16 février 2004 portant sur la suppression des reprises de pente d'un diamètre supérieur ou égal à 80 mm.

Les investigations réalisées par CPCU depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ont permis de s'assurer que les mesures décidées pour les reprises de pente d'un diamètre supérieur ou égal à 80 mm pourront être appliquées aux reprises de pente d'un diamètre inférieur à 80 mm.

- la provision pour désamiantage du réseau (0,6 M€) et des chaufferies (0,3 M€) sur la chaudière d'Ivry n° 3.

#### 2.4.2.2 Provisions pour charges

Les dotations aux provisions pour charges s'élèvent à 26 M€ en 2009 contre 7 M€ en 2008 et concernent essentiellement :

- la provision de renouvellement des tronçons de retour d'eau structurants, 17,7 M€. Cette provision porte sur le programme 2010 – 2012. Cette provision a été limitée aux renouvellements de 2010 (11,2 M€), et au tiers des renouvellements de 2011 (6,5 M€).
- la provision pour décennales chaudières et économiseurs, 3,7 M€, dont 1,6 M€ au titre des maintenances programmées de turbines de cogénérations de Saint-Ouen et de Vitry,
- la provision pour renouvellement des compensateurs, 3,8 M€. Cette dotation provient du report de la fin de concession de 7 ans, les compensateurs totalement amortis entre 2018 et 2024 devenant renouvelables.

Les reprises aux provisions pour charges s'élèvent à 11 M€ en 2009 contre 6 M€ en 2008 et concernent essentiellement :

- la provision pour différence tarifaire (3,5 M€) a été reclassée en charges à payer. Cette provision correspondait aux charges dont CPCU est redevable au titre de l'avantage en nature dont bénéficient ses retraités pour les 10 dernières années (2000-2009).
- la provision pour travaux de décennales chaudières et économiseurs, 6,4 M€, correspondant aux travaux réalisés pendant l'été 2009 et portant sur :
  - les chaudières charbon de St-Ouen (n° 3 et 4),
  - les chaudières fuel de la Villette (n° 2), Bercy (n° 6).
  - l'économiseur de Bercy n° 6.

#### 2.4.3. Autres provisions pour dépréciation

Nature des provisions (En milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Autres provisions pour dépréciation :				
Provision TICGN	1 545 144	6 980	1 552 124	0
Autres	23 477	103 821	0	127 298
Total.....	1 568 621	110 801	1 552 124	127 298

#### 2.5 Capital social

Le capital social est entièrement libéré et composé de 1 725 320 actions de 16 €, soit 27 605 120 €. La réserve légale s'élève à 10 % du capital.

#### 2.6 Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	2009
Capitaux propres au 31 décembre 2008.....	314 294
Distribution de dividendes.....	-5 176
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement...	462
Autres variations : amortissement caducité.....	4 091
Résultat de l'exercice 2009.....	8 114
Capitaux propres au 31 décembre 2009.....	321 785

#### 2.7 Charges à payer sur dettes

Elles s'élèvent à 106 723 693 €.

La nature des charges à payer en fin d'exercice se présente comme suit :

- Emprunts et dettes assimilées – intérêts courus.....	48 952 €
- Fournisseurs – factures non parvenues.....	99 672 135 €
- Personnel – dette provisionnée pour congés à payer et autres charges...	5 534 073 €
- Organismes sociaux, charges à payer.....	1 420 122 €
- Etat, charges à payer.....	48 411 €

### Note 3 – Notes sur le résultat

#### 3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, soit 365 708 286 €, correspond à des ventes de chaleur réalisées à Paris ou dans la proche banlieue pour 312 556 155 €, à des ventes d'électricité pour 49 109 533 € et à des prestations de services pour 4 042 598 €.

La vente de l'électricité produite par les installations de cogénération est régie par un contrat avec EDF appelé « 97-01 ».

Ce contrat, créé spécifiquement pour promouvoir la cogénération, est réservé aux producteurs qui avaient demandé leur certificat de cogérateur entre mars 1997 et fin 1998.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont sa longue durée (12 ans) et son mode de rémunération basé sur le coût de production d'un cycle combiné au gaz (650 Mw, rendement de 51 %, disponibilité de 95 %) et composé des trois éléments suivants :

- une prime fixe basée sur un engagement de puissance garantie, ajustée selon la disponibilité de l'installation, accordée uniquement sur les 5 mois d'hiver (du 01/11 au 31/03) et dont le montant représente environ 45 % de la facture,
- la rémunération de l'énergie active exportée dont la part représente environ 55 % de la facture et dont le tarif est indicé sur le prix du gaz transport (STS) avec plafonnement. A l'atteinte de ce prix, la recette variable unitaire reste constante,
- une rémunération complémentaire liée au rendement électrique équivalent, plafonnée également.

#### 3.2 Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	2009	2008
Plus et moins-value sur cession d'actifs.....	-296	-836
Dotations et reprises de provision pour :		
Risques.....	1	930
Charges .....		
Dotations et reprises de provisions réglementées (1).....	-555	-7 985
Dotations et reprises aux provisions pour dépréciation exceptionnelle...	34	34
Autres produits et charges exceptionnels.....	-113	99
<b>Total .....</b>	<b>-929</b>	<b>-7 758</b>

(1) Les dotations et reprises de provisions réglementées comprennent 6 195 K€ de dotations aux amortissements dérogatoires et 5 640 K€ de reprises aux amortissements dérogatoires.

#### 3.3 Impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt théorique (1)	Résultat net	
			Théorique	Comptable
Courant.....	18 647	-8 911	9 736	9 043
Exceptionnel.....	-929	320	-609	-929
<b>Total.....</b>	<b>17 718</b>	<b>-8 591</b>	<b>9 127</b>	<b>8 114</b>

(1) La ventilation de l'impôt entre les résultats courant et exceptionnel est réalisée après affectation des déductions et réintégrations fiscales aux divers éléments du résultat comptable avant impôt.

L'écart entre l'impôt présenté dans le tableau ci-dessus (8 591 K€) et l'impôt présenté au compte de résultat (8 720 K€) correspond principalement à diverses régularisations sur l'exercice antérieur.

CPCU n'a pas de report déficitaire (cf partie sur la situation fiscale latente § 4.8).

## Note 4 – Autres informations

### 4.1 Effectif

La situation de l'effectif moyen au cours de l'exercice se présente comme suit :

Catégories	Salariés de l'entreprise	Salariés mis à disposition	Total
Cadres (et assimilés).....	112	9	121
Agents de maîtrise (et assimilés).....	327		327
Agents d'exécution (et assimilés).....	51		51
Total.....	490	9	499

### 4.2 Engagements financiers particuliers

L'intégralité des éléments financiers figurent ci-dessous :

- Engagements réciproques :	
- Redevances de crédit-bail restant à courir .....	3 579 604
- Commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achat.....	74 663 878
- Achat de dollars à terme pour 20 M\$ .....	13 891 000 (1)
- Opération de swap de taux fixe/variable.....	10 108 490 (début d'opération 30/09/2007)
	<u>93 242 972</u>

(1) Evaluation de cette opération au 31/12/2009 : gain latent de 461 000 €

(2) Evaluation de cette opération au 31/12/2009 : perte latente de 254 000 €

- Engagements reçus : cautions bancaires des fournisseurs.....	8 558 335
- Engagement donné : lettre de confort en faveur des banques de Climespace.....	5 994 035 (*)
- Engagement retraite (cf annexe au bilan § 4.4).....	83 403 000
- Engagement donné : la SNC CVD a sollicité un prêt bancaire. La banque a subordonné ce prêt à la signature par chaque associé d'un engagement de maintenir la forme juridique de la Société et de conserver sa participation dans la SNC jusqu'à extinction de la dette.	7 562 667

(\*) correspondant à 22 % du capital restant dû (27 245 614 €)

### 4.3 Crédit-bail

Opérations de crédit-bail au 31 décembre 2009 :

Postes concernés au bilan	Valeurs des biens à la signature du contrat	Redevances		Equivalent des dotations aux amortissements		Redevances restant à verser				Valeurs résiduelles
		Exercice	Exercices antérieurs	Exercice	Exercices antérieurs	A 1 an	A + d'1 an et - de 5 ans	A + de 5 ans	Total	
Crédit-bail immobilier (crédit-bail du siège).....	18 293 882	880 590	18 290 187	914 694	13 186 840	792 878	2 786 726	0	3 579 604	5 488 165
Crédit-bail mobilier (crédit-bail chaufferie charbon St-Ouen 2).....	82 330 000	11 204 110	207 386 889	3 049 259	57 935 926	0	0	0	0	1 524
Total.....	100 623 882	12 084 700	225 677 076	3 963 953	71 122 766	792 878	2 786 726	0	3 579 604	5 489 689

Le crédit bail de Saint Ouen 2 s'est terminé le 30 septembre 2009. L'option d'achat a été levée.

### 4.4 Régime de retraite

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des industries électriques et gazières est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite et le mode de financement du régime, fixés par le statut national du personnel des industries électriques et gazières (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Le métier de la CPCU ne relève pas du champ d'application des industries électriques et gazières. C'est en vertu du traité de concession que CPCU assure à son personnel la plupart des dispositions du statut des IEG et notamment le régime de retraite du personnel des industries électriques et gazières.

L'évolution du régime de retraite IEG et notamment celle des taux de cotisations, et des montants au titre des droits spécifiques du passé (antérieurs à l'adossment au régime de droit commun, soit au 31 décembre 2004) appelés par la CNIEG reste tributaire des évolutions générales de la pyramide des âges du régime et de ses prestations.

Le montant des engagements pour retraites est évalué à 83,4 M€, avec un taux d'actualisation nominal de 4,7 %, et fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés IFRS.

La société ne possède pas d'actif finançant son régime de retraite.

### 4.5 Droits individuels à la formation

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle ouvre un droit individuel de formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Le volume d'heures acquis dans le cadre du DIF et n'ayant pas donné lieu à demande est de 49 215 heures.

### 4.6 Consolidation

La société entre dans le périmètre de consolidation de la société GDF Suez Energie Services qui détient 64,3 % des actions de CPCU.

Par ailleurs, la société étant cotée au SRD à Paris, elle établit des comptes consolidés.

#### 4.7 Entreprises liées

CPCU fait partie du groupe GDF Suez. Les transactions avec les filiales de ce groupe sont les suivantes :

- produits.....	26 275 K€	
- charges.....	91 385 K€	
- dont refacturation du personnel.....	1 332 K€	
- dont assistance technique.....	456 K€	
- créances.....	5 678 K€	
- dettes.....	47 078 K€	

#### 4.8 Situation fiscale différée et latente

La situation différée et latente se présente comme suit à la clôture de l'exercice. Elle tient compte de la contribution additionnelle et de la contribution sociale sur les bénéfices.

Impôt dû :

- provisions réglementées.....	17 440 668 €
- subventions d'investissements.....	<u>174 326 €</u>
	17 614 994 €

Impôt payé d'avance :

- charges non déductibles temporairement.....	27 463 144 €
---	--------------

#### 4.9 Liste des filiales et participations (En milliers d'euros)

Société ou groupe de sociétés	Capital	Prime d'émission réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou pertes (-) du dernier exercice clos	Dividendes alloués à la société au cours de l'exercice	Observations clôture de l'exercice
				Brute	Nette						
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société) :											
SNC Cogé Vitry 185 rue de Bercy 75012 Paris N° SIREN 440 258 366.....											
	40	-	50	20	20	-	-	65 272	4 190	862	-
SNC Choisy-Vitry-Energie 185 rue de Bercy 75012 Paris N° SIREN 452 249 832.....											
	100	-	55	55	55	-	-	10 923	197	116	-
B. Participations (10 à 50% au moins du capital détenu par la société) :											
S.A. Tiru Tour Franklin La Défense 8 92042 Paris la Défense cedex N° SIREN 334 303 823.....											
	10 000	76 228	19	724	724	-	-	91 713	14 432	-	-
S.A. Climespace 185 rue de Bercy 75588 Paris cedex 12 N° SIREN 378 993 455.....											
	14 410	48 454	22	6 278	6 278	-	-	70 212	6 441	337	
S.A. Transports réunis services 79 rue Julian Grimau BP 36 93701 Drancy N° SIREN 377 508 858.....											
	550	76	26	366	366	-	-	3 885	141	-	30 sept.
SNC Choisy-Vitry-Distribution 2 à 10, rue Gabriel Péri 94400 Vitry sur Seine N° SIREN 480 627 199.....											
	100	-	45	45	45	-	-	13 396	-363	38	-

Note 5 – Tableau de financement 2009

Emplois et ressources (en milliers d'euros)	2009	2008
Capacité d'autofinancement :		
Résultat net.....	8 114	10 954
+ Dotations aux amortissements.....	32 934	26 571
- Reprises.....	-5 640	-2 021
+ Dotations aux provisions.....	37 204	52 019
- Reprises.....	-23 990	-40 167
- Subventions d'investissement virées au résultat.....	-93	-95
- Plus-values de cession.....		
+ Moins-values de cession.....	296	836
Total capacité d'autofinancement.....	48 825	48 097
Ressources durables :		
Capacité d'autofinancement.....	48 825	48 097
Cessions d'immobilisations corporelles.....	14	21
Cessions ou réductions d'immobilisations financières.....		
Augmentation des dettes financières.....		60
Total des ressources.....	48 839	48 178
Emplois stables :		
Distributions mises en paiement.....	5 176	5 176
Acquisitions d'immobilisations incorporelles.....	181	84
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	95 118	52 432
Acquisitions d'immobilisations financières.....		256
Remboursement de dettes financières.....	8 905	9 309
Total des emplois.....	109 380	67 257
Variation du fonds de roulement net global .....	-60 541	-19 079
Variations d'exploitation :		
Stocks et encours.....	3 274	-13 299
Avances et acomptes versés sur commandes.....	-335	-153
Créances clients et comptes rattachés (*).....	44 236	-16 350
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	-118	-24
Dettes fournisseurs et autres.....	-6 783	29 442
Besoin ou dégagement de fonds de roulement d'exploitation.....	40 274	-384
Variations hors exploitation :		
Autres débiteurs.....	6 336	5 502
Autres créditeurs.....	12 818	10 981
Besoin ou dégagement de fonds de roulement hors exploitation...	19 154	16 483
Variations de trésorerie :		
Placement compte courant associés.....		
Valeur mobilière de placement.....	13 982	12 217
Disponibilités.....	116	-78
Concours bancaires courants.....	-12 985	-9 159
Variation nette de trésorerie.....	1 113	2 980
Utilisation de la variation du fonds de roulement net global.....	60 541	19 079

(\*) L'évolution des créances clients s'explique par l'incidence des encaissements comptabilisés sur la deuxième quinzaine de décembre 2009, qui contribuent à une réduction de 46 M€ de l'encours client au 31 décembre 2009 par rapport à celui au 31 décembre 2008.



**Note 6 – Résultats financiers et autres de la société au cours des cinq derniers exercices (en €)**

Nature des indications	2005	2006	2007	2008	2009
1. Capital en fin d'exercice :					
Capital social.....	27 605 120	27 605 120	27 605 120	27 605 120	27 605 120
Nombre d'actions ordinaires existantes.....	1 725 320	1 725 320	1 725 320	1 725 320	1 725 320
Nombre d'obligations convertibles en actions.....					
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....					
2. Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes.....	272 210 685	297 799 972	300 519 576	347 371 254	365 708 286
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	53 031 099	47 482 440	46 544 846	48 615 676	58 225 829
Impôt sur les bénéfices.....	3 622 947	8 492 593	6 362 234	1 275 766	8 719 609
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	13 474 719	7 738 664	9 897 765	10 954 181	8 114 212
Résultat distribué.....	5 175 960	5 175 960	5 175 960	5 175 960	5 175 960
3. Résultat par action :					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions.....	28,59	22,01	22,94	27,45	28,18
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	7,81	4,49	5,74	6,35	4,70
Dividende attribué à chaque action.....	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
4. Personnel :					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	491	496	489	488	499
Montant de la masse salariale de l'exercice.....	22 282 796	22 387 438	22 867 957	22 148 837	24 022 763
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)...	7 375 555	8 316 114	9 253 327	10 092 282	16 115 573

**Note 7 – Rémunérations des dirigeants**

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le conseil d'administration.

La rémunération brute perçue en 2009 par le Président Directeur Général pour l'ensemble des sociétés du groupe s'est élevée à 140 K€.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique pour les mandataires sociaux ni d'accord prévoyant un avantage spécifique en cas de cessation de fonctions.

Aucune avance et aucun prêt n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

Les rémunérations de l'exercice allouées aux membres des organes d'administration, au titre des jetons de présence, s'élèvent à 45 106 €.

**Note 8 – Litiges en cours**

Société Thermal Science Technologies

La société Thermal Science Technologies LLC (« TST »), domiciliée dans le Maryland (Etats-Unis), a engagé une procédure d'arbitrage contre CPCU le 1er juin 2007. Le différend porte sur un contrat conclu le 25 avril 2003 entre les deux sociétés, et dont l'objet est la fourniture de mousse isolante introduite dans les caniveaux CPCU afin d'éviter toute intrusion d'eau à l'intérieur des dits caniveaux. Le montant réclamé par TST s'élève à 5 273 K USD.

**Note 9 – Certificats d'Economie d'Energie**

Sur la première période 2006-2009, les obligations de CPCU étaient de 296,3 GWh cumacs et ont été entièrement satisfaites.

En effet, sur cette période, la DRIRE Ile de France a accordé à la CPCU des certificats d'économies d'énergie à hauteur de 322,1 GWh au titre des opérations des fiches standardisées de raccordement au réseau et d'efficacité sur les sites raccordés, et 68 GWh cumacs au titre des travaux d'isolation du réseau.

L'obligation au titre de la nouvelle période n'est pas connue à ce jour.

**COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN**

**Comptes consolidés**

**I – Etat de situation financière au 31 décembre 2009**

(En milliers d'euros)

<b>Actif</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Immobilisations incorporelles.....	5	201 475	139 448
Immobilisations corporelles.....	5	332 190	336 074
Titres disponibles à la vente.....	6.1.1	138	138
Prêts et créances au coût amorti.....	6.1.2	5 104	4 364
Participation dans les entreprises associées.....	8	20 306	18 598
Impôts différés actifs.....	16.3		
Total actif non courant.....		559 213	498 622
Prêts et créances au coût amorti.....	6.1.2	914	958
Instruments financiers dérivés.....	6.1.3	461	37
Créances clients et autres débiteurs.....	6.1.4	121 693	170 852
Stocks.....	10	24 188	27 593
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....		8 829	14 108
Total actif courant.....		156 085	213 548
Total actif.....		715 298	712 170

<b>Passif</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Capitaux propres.....	V	193 798	177 972
Dont intérêts minoritaires.....		456	275
Provisions.....	11	183 103	171 102
Dettes financières.....	6.2.3	45 579	57 944
Autres passifs.....		1 118	1 118
Impôts différés passif.....	16.3	11 175	10 195
Total passif non courant.....		240 975	240 359
Provisions.....	11	13 622	15 352
Dettes financières.....	6.2.3	87 805	105 577
Instruments financiers dérivés.....	7.3	254	3 811
Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....	6.2.1	125 747	142 835
Autres passifs.....	6.2.1	53 097	26 264
Total passif courant.....		280 525	293 839
Total passif et capitaux propres.....		715 298	712 170

**II – Compte de résultat au 31 décembre 2009**  
(En milliers d'euros)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires.....	13	459 189	383 781
Autres produits opérationnels.....			
Achats.....		-191 127	-202 759
Charges de personnel.....		-43 165	-34 624
Amortissements, dépréciations et provisions.....		-30 918	-33 683
Autres charges opérationnelles.....		-152 765	-79 987
Résultat opérationnel courant.....		41 214	32 728
Résultat sur cession d'actifs.....		40	-1 629
Dépréciation d'actifs corporels, incorporels et financiers.....		-87	-7
Résultat des activités opérationnelles.....		41 167	31 092
Coût de l'endettement financier net.....		-2 454	-5 862
Autres produits financiers.....		328	608
Autres charges financières.....		-5 315	-4 545
Résultat financier.....	14	-7 441	-9 799
Impôts sur les bénéfices.....	16	-11 438	-5 563
Quote-part de résultat dans les entreprises associées.....	8	1 837	3 708
Résultat net .....		24 125	19 438
Intérêts minoritaires.....		-77	40
Résultat net part du groupe.....		24 202	19 398
Résultat net par action.....	1.15	14,03	11,27
Résultat net dilué par action.....		14,03	11,27

**III –Etat du résultat global au 31 décembre 2009**  
(En milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net .....	24 125	19 438
Pertes et gains actuariels.....	-9 226	925
Variation de juste valeur des instruments financiers .....	4 085	-2 708
Ecart de conversion.....	342	-552
Impôts différés.....	1 770	531
Autres éléments du résultat global .....	-3 029	-1 804
Résultat global .....	21 096	17 634

**IV – Etat de flux de trésorerie**  
(En milliers d'euros)

	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture.....	14 108	25 955
Résultat net.....	24 125	19 438
Quote-part de résultat MEE.....	-1 837	-3 708
Dividendes reçus des MEE.....	412	366
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions.....	34 209	31 865
Instruments financiers.....	87	7
Résultat sur cessions d' actifs.....	6	1 721
Résultat financier.....	7 441	9 799
Impôt sur les bénéfices.....	11 438	5 563
Perte de valeur.....	-45	-92
Marge brute d'autofinancement avant charges financières et impôts.....	75 836	64 959
Impôt décaissé.....	2 903	-3 253
Variation du besoin en fonds de roulement.....	50 656	-3 676
Flux issus des activités opérationnelles.....	129 395	58 030
Investissements.....	-91 750	-34 630
Cessions.....	-3 516	-2 735
Acquisition immobilisations financières.....	-49	-372
Réduction des autres immobilisations financières.....	108	116
Intérêts reçus sur actifs financiers non courants.....	-1 604	-575
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants.....		
Flux issus des activités d'investissement	-96 811	-38 196
Opérations de financement :		
Dividendes versés.....	-5 176	-5 266
Remboursement des dettes financières.....	-25 858	-23 411
Besoin de trésorerie (financement).....	-31 034	-28 677
Augmentation des dettes financières.....	15	11 060
Dégagement de trésorerie (financement).....	15	11 060
Intérêts financiers versés.....	-2 747	-6 977
Intérêts financiers reçus.....	293	1 115
Variation des découverts bancaires.....	-4 390	-8 202
Flux issus des activités de financement.....	-37 863	-31 681
Variation de trésorerie.....	-5 279	-11 847
Trésorerie de clôture.....	8 829	14 108

**V – Etat de variations des capitaux propres consolidés**  
(En milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Pertes et gains actuariels	Variations justes valeurs et autres	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino-ritaires	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2007.....	1 725 320	27 605	4 568	133 879	1 600	-1 102	24	166 574	-174	166 400
Résultat net.....				19 398				19 398	40	19 438
Dividendes distribués.....				-5 176				-5 176	-181	-5 357
Variation de juste valeur des instruments de couverture enregistrée directement en capitaux propres.....						-2 614		-2 614	-94	-2 708
Ecart de conversion.....							-643	-643	91	-552
Pertes et gains actuariels.....					925			925		
Variation de périmètre (entrée de Transports Réunis Services)				-164				-164		-164
Impôt sur les éléments reconnus en capitaux propres.....				531				531		531
Autres.....				-584				-584	43	-541
Capitaux propres au 31 décembre 2008.....	1 725 320	27 605	4 568	147 884	2 525	-3 716	-619	178 247	-275	177 972
Résultat net.....				24 202				24 202	-77	24 125
Dividendes distribués.....				-5 176				-5 176	-128	-5 304
Variation de juste valeur des instruments de couverture enregistrée directement en capitaux propres.....						4 085		4 085		4 085
Ecart de conversion.....							352	352	-10	342
Pertes et gains actuariels.....					-9 226 <sup>(1)</sup>			-9 226		-9 226
Impôt sur les éléments reconnus en capitaux propres.....				1 770				1 770		1 770
Autres.....									34	34
Capitaux propres au 31 décembre 2009.....	1 725 320	27 605	4 568	168 680	-6 701	369	-267	194 254	-456	193 798

(1) Dont 109 K€ provenant de Climespace et 9 117 K€ de CPCU.

**VI – Annexes à l'état de situation financière et à l'état du résultat global**  
(Article 24 du décret 83 1020 du 29 novembre 1983)

En date du 11 mars 2010 le Conseil d'Administration de CPCU a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 de la société CPCU et de ses filiales. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 17 juin 2010.

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

CPCU SA, société mère du Groupe et de ses filiales, dont le siège social est situé au 185 rue de BERCY 75012 PARIS, est une Société Anonyme à Conseil d'Administration soumise aux dispositions du livre II du code de commerce ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises. Elle est régie par les dispositions légales et réglementaires, en vigueur et à venir, applicables aux sociétés anonymes et par ses statuts. La société est cotée sur le compartiment C (Small Caps) d'Euronext Paris.

**Activité de la société**

CPCU est concessionnaire de la ville de Paris pour « la distribution de chaleur pour tous usages par la vapeur ou l'eau chaude, sur le territoire de la ville de Paris » aux termes de la convention de concession en date du 10 décembre 1927 ayant fait l'objet d'un renouvellement par avenant du 13 juin 1983 pour une période de 30 ans courant du 1<sup>er</sup> janvier 1987 au 31 décembre 2017 et par avenant du 9 avril 2009 portant la fin de la concession au 31 décembre 2024.

Cette convention définit les droits et obligations du concessionnaire, dont les conséquences comptables sont les suivantes :

- Le concessionnaire est tenu de payer au concédant une redevance comportant deux termes, l'un proportionnel à la longueur des canalisations du réseau intra-muros (droit statistique), l'autre proportionnel au produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau dans Paris intra-muros par le tarif maximum autorisé (droit complémentaire).
- Le concessionnaire est tenu d'entretenir et de renouveler les installations de distribution et de production de chaleur sur le territoire de la ville et en dehors.
- La convention de concession définit les biens du concessionnaire faisant partie du domaine concédé, dits « biens de retour », par opposition aux biens ne faisant pas partie du domaine concédé, dits « biens de reprise ». Les conditions de reprise des installations en fin de concession sont détaillées comme suit :

- Les biens de retour seront remis gratuitement à la ville de Paris. A titre dérogatoire, pour les biens de retour établis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et non amortis à la fin de la concession, la ville de Paris versera à CPCU une indemnité égale à leur valeur brute, diminuée d'un trentième, pour chaque année depuis leur établissement. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à la valeur nette comptable du bien considéré.
  - Les terrains, le mobilier, le matériel mobile, les biens immatériels et les stocks seront indemnisés à leur valeur vénale.
  - Pour les centrales de production et l'ensemble des canalisations, installations et ouvrages accessoires de distribution et transport situés en dehors de la ville de Paris : l'indemnité sera calculée selon la règle énoncée pour les biens de retour.
- Les biens de retour, soit le réseau, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis sur leur durée de vie, avec un maximum de 30 ans. Les biens de reprise font l'objet d'un amortissement industriel. Cf note 1.6 « Immobilisations corporelles ».

## Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 1.1 – Référentiel

Au 31 décembre 2009, les états financiers consolidés annuels du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne (1).

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2008, à l'exception des éléments suivants :

#### 1.1.1 Des normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2009

- Amendements IFRIC 9 et IAS 39 – *Réexamen de dérivés incorporés*
- Amendements IFRS 1 et IAS 27 – *Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée*
- Amendement IFRS 2 – *Conditions d'acquisition et annulation*
- Amendements IAS 32 et IAS 1 – *Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation*
- IFRIC 13 – *Programmes de fidélisation de la clientèle*
- IFRIC 15 – *Contrats de construction de biens immobiliers\**
- IFRIC 16 – *Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger\**
- IFRIC 18 – *Transfert d'actifs provenant de clients \**
- 2008 Improvements to IFRS – *Amélioration annuelle des IFRS(2)*

(\*) Endossées par l'Union européenne en 2009 mais avec une date d'application obligatoire différée à l'exercice 2010

Ces normes, amendements et interprétations n'ont pas induit d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

- Amendement IFRS 7 – *Amélioration des informations à fournir sur les instruments dérivés*  
Cet amendement requiert des informations supplémentaires relatives à l'évaluation en juste valeur et au risque de liquidité. Les évaluations à la juste valeur des éléments comptabilisés en juste valeur doivent être présentées, par classe d'instruments financiers, selon une nouvelle hiérarchie de juste valeur en utilisant un classement en trois niveaux selon que l'instrument est coté sur un marché actif, que son évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ou s'appuyant sur des données non observables. Cet amendement clarifie également les informations à fournir relatives au risque de liquidité en matière de dérivés et d'actifs pris en compte dans la gestion du risque de liquidité. Les informations relatives à l'évaluation à la juste valeur sont présentées par classe d'instruments financiers en Note 1.12.
- IAS 1 – *Présentation des états financiers (révisée en 2007)*  
Cette norme révisée introduit en particulier un Etat de résultat global qui présente tous les postes de charges et de produits comptabilisés au cours d'une période, soit dans un état unique, soit dans deux états séparés, comprenant les composantes du compte de résultat (compte de résultat) et les autres éléments du résultat global (état du résultat global). Le Groupe a retenu de présenter deux états.

Pour mémoire, le Groupe a appliqué par anticipation IFRS 8 en 2008 et IFRIC 12 en 2006. De même, IAS 23 révisé et d'application obligatoire en 2009 n'a pas d'incidence sur les états financiers du Groupe qui a appliqué le traitement alternatif qui consistait à incorporer les coûts d'emprunt encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

Le Groupe ne possédant qu'un seul secteur d'activité, la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels ne trouve pas d'application pertinente.

#### 1.1.2 Des normes IFRS et interprétations de l'IFRIC dont l'application est obligatoire après 2009 et non anticipée par le Groupe en 2009

- IFRS 9 – *Instruments financiers*
- IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises*
- Amendement IAS 32 – *Classement des émissions de droits*
- Amendement IAS 39 – *Eléments éligibles à la comptabilité de couverture*
- IAS 24 révisée – *Parties liées Informations à fournir*
- IAS 27 révisée – *Etats financiers consolidés et individuels*
- IFRIC 17 – *Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires*
- IFRIC 19 – *Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres*
- Amendement IFRIC 14 – *Cotisations payées d'avance au titre des obligations de financement minimal*
- Improvements to IFRS 2009 – *Amélioration annuelle des IFRS*
- Amendement IFRS 2 – *Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie*

L'analyse des incidences de l'application de ces normes et interprétations est en cours.

#### 1.1.3 Rappel des options de transition IFRS 1

Le Groupe, à l'occasion de la transition aux IFRS en 2005, a utilisé certaines options permises par IFRS 1. Les options qui ont encore un impact sur les états financiers concernent :

- les écarts de conversion : le Groupe a choisi de reclasser au sein des capitaux propres en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- les regroupements d'entreprises : le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon IFRS 3 les acquisitions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

(1) Référentiel disponible sur le site internet de la Commission Européenne [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/)

(2) Sauf l'amendement de la norme IFRS 5 qui est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009

## 1.2 – Base d'évaluation pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définis par la norme IAS 39.

## 1.3 – Jugement et utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur les provisions (Cf note 11), dont les engagements de retraite et assimilés (Cf note 11.1), les provisions sur le réseau (Cf note 11.2, 11.3, 11.4), et les instruments financiers (Cf note 6).

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction de CPCU a fait l'usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées. Cela a été le cas en particulier pour la comptabilisation des contrats de concession.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Conformément à l'IAS 1, le Groupe présente séparément dans l'état de situation financière les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

## 1.4 – Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration proportionnelle, la mise en équivalence et l'intégration globale :

- l'intégration globale s'applique aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ;
- les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle, au pourcentage d'intérêt ;
- la mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Toutes les transactions et positions entre entités du Groupe sont éliminées en consolidation.

La liste des principales sociétés consolidées par intégration proportionnelle, mise en équivalence ou par l'intégration globale est présentée en note 4.

## 1.5 – Immobilisations incorporelles

Le traitement des concessions et en particulier des biens de retour (immobilisations mises en concession correspondant au réseau de distribution de vapeur de Paris) est décrit dans la note 1.10 « Concessions ».

Les autres immobilisations incorporelles hors concession sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et d'éventuelles pertes de valeur.

## 1.6 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent essentiellement les actifs de concession.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût de revient et diminuées des amortissements et d'éventuelles pertes de valeur.

### **1.6.1 Evaluation initiale et évaluation postérieure**

En application de l'IAS 16, le Groupe comptabilise ses immobilisations par composants en fonction de leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le Groupe a décidé d'utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 pour comptabiliser le siège social à sa juste valeur dans l'état de situation financière d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues en application de l'IAS 20.

### **1.6.2 Amortissement**

En application de l'IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Ces durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations concernées.

Les amortissements sont pratiqués selon les méthodes et durées suivantes :

- Matériel de transport.....	5 ans linéaire
- Matériel de bureau.....	5 ans linéaire
- Mobilier de bureau.....	10 ans linéaire
- Matériel informatique.....	3 ans linéaire
- Liaisons intérieures.....	30 ans linéaire
- Sous-stations clients.....	15 ans linéaire
- Stations d'échange.....	30 ans linéaire
- Constructions.....	30 ans linéaire
- Agencement aménagement constructions.....	10 ans linéaire
- Installations techniques, matériels et outillages industriels :	
- matériel de production.....	30 ans linéaire
- cogénération :	
- turbine à combustion.....	12 ans linéaire
- chaudière et reste de la centrale.....	30 ans linéaire
- Outillage et compteurs – télécomptage.....	10 ans linéaire
- Aménagement et agencement matériels et outillages industriels.....	10 ans linéaire
- Réseau hors Paris y compris stations d'échange.....	30 ans linéaire

### **1.6.3 Tests de perte de valeur**

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée dans les comptes.

## 1.7 – Stocks

Les stocks combustibles et de fournitures sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks font l'objet d'un test de valeur à chaque clôture en fonction des données de marché et de leur utilisation probable dans le cadre des activités du Groupe. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cadre de la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES) dans l'Union Européenne, des quotas d'émission de GES ont été alloués à titre gratuit à plusieurs sites industriels du Groupe. Les sites visés sont tenus de restituer un nombre de quotas égal au total des émissions des gaz à effet de serre constatées lors de l'année écoulée. Afin de couvrir un éventuel déficit de quotas, le Groupe peut être amené à acheter des quotas sur les marchés d'échange de droits à polluer.

En l'absence de principe IFRS spécifique définissant précisément le traitement comptable à adopter, le Groupe a décidé d'appliquer les principes suivants concernant les problématiques comptables relatives aux quotas de GES :

- Les droits à polluer constituent des stocks.
- Les droits à polluer alloués à titre gratuit par l'Etat sont comptabilisés dans l'état de situation financière pour une valeur nulle.
- Les droits acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

En cas d'insuffisance de quotas pour couvrir les émissions de GES de l'exercice en cours, le Groupe constitue une provision correspondant à la sortie de ressource économique qu'il serait tenu d'effectuer pour acheter les quotas manquants. Cette provision est constituée sur la base du prix de marché pour les quotas restant à acquérir.

## 1.8 – Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 32 et l'IAS 39. Ils comprennent les titres disponibles à la vente, les prêts et créances au coût amorti, les instruments financiers dérivés, les créances clients et autres débiteurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie :

La catégorie «titres disponibles à la vente» comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées. Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. S'agissant de sociétés non cotées, la juste valeur est estimée principalement par référence à la quote part de situation nette ou le cas échéant au moyen d'autres techniques d'évaluation reconnues (actualisation de flux de trésorerie futurs...).

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsque la perte de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est significative ou prolongée. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat sur la ligne «dépréciations d'actifs». Seules les pertes de valeur sur des instruments de dettes (titres de dette/obligations) peuvent être reprises par résultat.

La catégorie «prêts et créances au coût amorti» comprend principalement des prêts au personnel, des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées et des dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

S'agissant des instruments financiers dérivés, les principes comptables appliqués sont détaillés à la note 1.12.

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non recouvrement.

La trésorerie comprend les liquidités du Groupe placées sur des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par l'IAS 7. Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

## 1.9 – Provisions courantes et non courantes

### **1.9.1 Provisions pour retraites et autres avantages du personnel**

Selon les lois et usages, les sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19. En conséquence :

- Le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations.
- La valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'Etat s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée.

En 2006, conformément à l'option offerte par l'amendement d'IAS 19 de décembre 2004, le Groupe a décidé d'abandonner la méthode « du corridor » et de constater la totalité de l'écart actuariel relatif aux engagements postérieurs à l'emploi dans le montant de la provision pour retraite et engagements assimilés, en contrepartie des capitaux propres. Les écarts actuariels ne sont plus amortis par résultat.

### **1.9.2 Autres provisions**

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation.

Les provisions sont destinées à couvrir les risques des litiges en cours ainsi que les engagements de travaux de CPCU, pris à la demande des autorités de tutelle.

### **1.9.3 Classification courant / non courant**

Les provisions dont la part est à moins d'un an sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passif non courant.

La part à plus d'un an des provisions pour engagement de retraite et assimilés est classée en non courant et la part à moins d'un an en courant. Cette part courante des engagements de retraite et assimilés correspond aux décaissements que le Groupe estime devoir réaliser dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice tant pour les régimes financés que pour les régimes non financés.

## 1.10 – Concessions

L'application de l'IFRIC 12 – Service Concession Arrangement est anticipée par CPCU depuis 2006. L'interprétation de l'IFRIC 12 traite de la comptabilisation des contrats de concession par le concessionnaire d'un service public dans lequel le concessionnaire ou « opérateur » assure le service public ainsi que la gestion et le renouvellement des infrastructures.

En effet, l'IFRIC 12 précise les caractéristiques communes aux contrats de concession :



- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement,
- le concédant a l'obligation d'offrir et d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant),
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre,
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus,
- le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

Ainsi certaines infrastructures de concession ne répondant pas aux critères de l'IFRIC12 restent classées en tant qu'immobilisations corporelles.

Selon l'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature du véritable débiteur (responsable du paiement) ainsi :

- le modèle « actif incorporel » est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par l'usager,
- le modèle « actif financier » est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par le concédant.

Le terme « en substance » signifie que l'identité du payeur n'est pas en soit le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

CPCU a retenu le modèle de « l'actif incorporel », dans la mesure où les usagers payent directement CPCU et qu'aucune garantie sur les montants qui seront versés n'est accordée par la Ville de Paris.

En application de ces principes :

- les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière,
- les investissements de premier établissement et d'extension effectués par CPCU sur le domaine concédé sont comptabilisés sous forme d'actifs incorporels pour la juste valeur des travaux réalisés (les biens concernés sont les biens de retour).

Les dépenses de renouvellement (à l'identique) correspondent à des obligations prévues aux contrats. Elles sont comptabilisées en charges.

CPCU réalise un programme de modernisation des tronçons structurants sur la période 2009 – 2012. Le retard pris dans l'avancement de ces travaux au 31 décembre 2009, a conduit à la comptabilisation d'un passif de renouvellement.

Les incidences sur l'état de situation financière et l'état du résultat global sont calculées en fonction des règles comptables suivantes :

- immobilisation des extensions au moment de la réalisation des travaux en tant qu'actif incorporel par le crédit du chiffre d'affaires,
- charge de renouvellement pour la part non indemnisée des travaux de modernisation du réseau, par le crédit du compte de créances sur concessions.
- amortissement linéaire des actifs incorporels sur la durée résiduelle du contrat de concession.

#### 1.11 – Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 32 et l'IAS 39. Ils comprennent les dettes financières, les instruments financiers dérivés, les dettes fournisseurs et autres créanciers, les dettes d'impôt courant, et les autres passifs.

Les passifs financiers sont ventilés dans l'état de situation financière entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture de juste valeur dont le sous-jacent est classé en courant.

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la valeur du bien loué. Les paiements au titre de la location sont ensuite ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

#### 1.12– Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt et des cours de change.

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans l'état de situation financière à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif ;
- couverture de flux de trésorerie.

- Couverture de juste valeur : une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs, de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou des actifs et passifs en devises étrangères, ou d'engagement ferme.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période. Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la part inefficace de la couverture.

- Couverture de flux de trésorerie : il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers déjà traduits dans l'état de situation financière, ou de transactions futures non encore traduites dans l'état de situation financière, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période.

#### **Evaluation de la juste valeur**

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché :

- La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculé par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) ;
- La juste valeur des options de change ou de taux est déterminée à partir de modèles de valorisation d'options ;

- Les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie actualisés (contrats fermes : commodity swap ou commodity forward), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;

- Dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent ne sont pas observables.

#### 1.13 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés à la vente de chaleur et prestations de services dans le cadre de la concession ainsi que la vente d'électricité générée par les installations de production de vapeur.

Le chiffre d'affaires dégagé sur l'activité de vente de chaleur est comptabilisé au fur et à mesure des consommations des clients. Un relevé des compteurs des clients est régulièrement effectué par la société.

La vente de l'électricité produite par les installations de cogénération est régie par un contrat avec EDF et appelé « 97-01 ».

Ce contrat, créé spécifiquement pour promouvoir la cogénération, est réservé aux producteurs qui avaient demandé leur certificat de cogénérateur entre mars 1997 et fin 1998.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont sa longue durée (12 ans) et son mode de rémunération basé sur le coût de production d'un cycle combiné au gaz (650 Mw, rendement de 51 %, disponibilité de 95 %) et composé des trois éléments suivants :

- une prime fixe basée sur un engagement de puissance garantie, ajustée selon la disponibilité de l'installation, accordée uniquement sur les 5 mois d'hiver (du 01/11 au 31/03) et dont le montant représente environ 45 % de la facture,
- la rémunération de l'énergie active exportée dont la part représente environ 55 % de la facture et dont le tarif est indiqué sur le prix du gaz transport (STS) avec plafonnement. A l'atteinte de ce prix, la recette variable unitaire reste constante,
- une rémunération complémentaire liée au rendement électrique équivalent, plafonnée également.

#### 1.14 – Impôts

Le Groupe calcule l'impôt sur le résultat de ses entités conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les comptes consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera généré.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société consolidée et sont présentés à l'actif ou au passif de l'état de situation financière pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Dans le cadre d'arrêtés intermédiaires, la charge d'impôts (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité fiscale

La loi de finances française pour 2010 a introduit la CET (Contribution Economique Territoriale) dont l'une des composantes est la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Le Groupe a analysé les modalités de détermination de cette cotisation au regard des dispositions prises par l'IFRIC et le CNC (Conseil National de la Comptabilité) et a considéré qu'au cas particulier, cette cotisation est une charge opérationnelle et ne répond donc pas à la définition d'impôt exigible selon IAS 12. En conséquence, le groupe a décidé qu'en 2010 comme en 2009, cette charge serait présentée en "autres charges opérationnelles".

#### 1.15 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

### **Note 2 – Changement d'estimation**

#### **Changement de la durée d'amortissement des cogénérations**

La durée d'amortissement initiale de 20 ans correspond à la durée de vie technique de la cogénération, soit 80 000 heures de fonctionnement.

L'équilibre économique de cette installation dépend à la fois de la recette de la vapeur et de la vente de l'électricité à EDF dans le cadre du contrat « 97-01 » d'une durée de 12 ans à un prix supérieur au prix du marché.

L'absence d'évolution du contexte réglementaire depuis plusieurs années et par conséquent la perspective de non renouvellement du contrat « 97-01 » ont comme conséquence de ne plus rendre économiquement rentable l'utilisation de la cogénération au-delà du contrat actuel, qui s'achève au 31 mars 2013.

La durée d'amortissement des cogénérations a été ajustée sur l'échéance du contrat de vente d'électricité, et donc diminuée de 20 à 12 ans. A compter de 2009, il en résulte une majoration des annuités d'amortissement de 3,1 M€ pour CPCU et 3,2 M€ pour Cogé-Vity.

### **Note 3 – Principales opérations de la période**

#### **Avenant au traité de concession**

Un avenant au traité de concession est entré en vigueur le 9 avril 2009, dont les termes essentiels sont les suivants :

- CPCU réalisera sur la période 2009 - 2011 une canalisation structurante le long du tramway T3, permettant de relier le réseau Sud Est à la chaufferie de la Villette, rendant cette dernière non nécessaire dans le dispositif de production,
- CPCU cédera en 2011 le site de la chaufferie de la Villette à la Semavip, Etablissement Public Local dont la Ville de Paris est actionnaire majoritaire,
- Le Tarif Maximum Autorisé a été relevé de 4,5 %, à compter de 2009,
- La concession est prolongée de 7 ans jusqu'au 31 décembre 2024.

#### **Conséquences comptables de l'avenant au traité de concession**

- La durée d'amortissement du droit incorporel a été revue de façon prospective, diminuant la charge d'amortissement annuelle de 1 M€ au 31 décembre 2009. La durée résiduelle d'amortissement au 31 décembre 2009 est de 15 années.

- Le montant de la créance reconnue sur la Ville de Paris au titre des travaux de renouvellement à l'identique d'une partie du réseau structurant a été actualisée pour tenir compte de l'allongement de la durée de concession, représentant une charge de 1,3 M€ comptabilisée en autres charges opérationnelles.

#### Note 4 – Liste des sociétés consolidées et méthodes de consolidation

Le Groupe TIRU est mis en équivalence du fait de l'influence notable du Groupe sur le Groupe TIRU, et ce malgré une participation inférieure à 20 %. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée « Part dans le résultat des entreprises associées » sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence.

Le Groupe est composé des entités suivantes, consolidées par intégration proportionnelle, par intégration globale ou par mise en équivalence :

Nom et siège social	% d'intérêt et de contrôle 31/12/2009	Méthode de consolidation au 31/12/2009	% d'intérêt et de contrôle 31/12/2008	Méthode de consolidation au 31/12/2008
CPCU Compagnie parisienne de chauffage urbain 185, rue de Bercy 75012 Paris	100	Maison-mère	100	Maison-mère
Tiru Traitement industriel des résidus urbains Tour Franklin, La Défense 8, 92042 Paris La Défense Cedex	19	Mise en équivalence	19	Mise en équivalence
Climespace 185, rue de Bercy, 75012 Paris	22	Mise en équivalence	22	Mise en équivalence
SNC Cogé Vitry 185, rue de Bercy, 75012 Paris	50	Intégration proportionnelle	50	Intégration proportionnelle
SNC Choisy Vitry Energie 185, rue de Bercy, 75012 Paris	55	Intégration globale	55	Intégration globale
SNC Choisy Vitry Distribution 2 à 10, rue Gabriel Péri 94400 Vitry/Seine	45	Mise en équivalence	45	Mise en équivalence
Transports Réunis Services 79, rue Julian Grimau 93700 Drancy.	26	Mise en équivalence	26	Mise en équivalence

#### Note 5 – Immobilisations incorporelles et corporelles

##### Note 5.1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

(En milliers d'euros)	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2008	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2009
Immobilisations incorporelles :	292 436	69 916	310	0	362 042
Concessions.....	290 149	69 735	310		359 574
Autres .....	2 287	181			2 468
Immobilisations corporelles :	627 045	27 381	10 102	0	644 324
Terrains.....	4 717				4 717
Constructions.....	94 928	100	193	1 474	96 309
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	485 716	12 295	9 877	22 618	510 752
Autres immobilisations corporelles.....	10 021	618	32		10 607
Immobilisations corporelles en cours.....	31 663	14 368		-24 092	21 939
Total.....	919 481	97 297	10 412	0	1 006 366
Dont immobilisations en locations financement :					
Constructions.....	26 954				26 954
Installations techniques.....	96 820				14 490
	123 774				41 444

Au 31 décembre 2009, les commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achat s'élèvent à 74,7 M€.

Les immobilisations incorporelles représentent principalement les droits de concession du réseau de distribution de vapeur donné par la ville de Paris (Cf note 1.10 « Concessions »).

Les immobilisations corporelles concernent essentiellement les constructions, les usines de production (matériel et outillage industriels).

Les acquisitions du poste « Installations techniques » comprennent les principaux investissements suivants :

- Traitement d'eau de Grenelle : 10,3 M€
- Procédé Ecomb d'abaissement des oxydes d'azote pour la chaudière à charbon 4 de St-Ouen : 2,4 M€
- Canalisations hors Paris : 2,2 M€
- Sous-stations en ventes de chaleur : 3,2 M€
- Composants décennales des chaudières Bercy 6, St Ouen 3, St Ouen 4 et La Villette 3 et de l'économiseur de Bercy 6 : 5,6 M€

Les cessions du poste « Installations techniques » correspondent principalement au retrait :

- Des composants décennales des chaudières Bercy 6, St Ouen 3, St Ouen 4 et La Villette 3 et de l'économiseur de Bercy 6 : 7,7 M€

Les immobilisations en cours comprennent essentiellement :

- La géothermie Paris Nord Est : 11 M€
- Les autres biens de production – centrales : 7 M€
- Les sous-stations clients : 2 M€
- Le dispatching : 1 M€

**Note 5.2 – Amortissements et pertes de valeurs cumulés**

(En milliers d'euros)	Montant des amortissements au 31/12/2008	Dotations	Perte de valeur	Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2009
Immobilisations incorporelles :	152 988	7 579		0	160 567
Concessions.....	150 750	7 429			158 179
Autres.....	2 238	150			2 388
Immobilisations corporelles :	290 971	31 600		10 437	312 134
Constructions.....	44 118	3 216		193	47 141
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	237 486	27 697		10 167	255 016
Autres immobilisations corporelles.....	9 367	687		77	9 977
Total.....	443 959	39 179		10 437	472 701
Dont amortissement immobilisations en locations financement :					
Constructions.....	8 252	730			8 982
Installations techniques.....	63 296	2 435			6 580
	71 548	3 165			15 562

**Note 5.3 – Valeur nette comptable**

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations incorporelles :	201 475	139 448
Concessions.....	201 395	139 399
Autres.....	80	49
Immobilisations corporelles :	332 190	336 074
Terrains.....	4 717	4 717
Constructions.....	49 168	50 810
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	255 736	248 230
Autres immobilisations corporelles.....	630	654
Immobilisations mises en concession.....		
Immobilisations corporelles en cours.....	21 939	31 663
Total.....	533 665	475 522
Dont immobilisations en locations financement :		
Constructions.....	17 972	18 702
Installations techniques.....	7 910	33 524

**Note 5.4 – Locations financement**

Les contrats de locations financement conclus par le Groupe CPCU concernent :

- La chaufferie de Saint Ouen 2, contrat arrivé à son terme le 30 septembre 2009,
- Le siège social (5 étages de l'immeuble situé au 185 rue de Bercy 75012 Paris), à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- La chaufferie de Cogé Vitry (à hauteur de 50 %), à échéance au 31 mars 2013.

Paiements minimaux futurs, valeurs non actualisées :

En milliers d'euros	Paiements minimaux de leasing au 31 déc. 2009	Paiements minimaux de leasing au 31 déc. 2008	Paiements minimaux de leasing au 31 déc. 2007
	Valeur non actualisée	Valeur non actualisée	Valeur non actualisée
Au cours de la 1 <sup>ère</sup> année	2 479	17 711	17 302
Au cours de la 2 <sup>ème</sup> année et jusqu'à la 5 <sup>ème</sup> y compris	6 400	9 776	26 570
Au-delà de la 5 <sup>ème</sup> année	0	447	1 364
<b>Total paiements futurs minimaux</b>	<b>8 879</b>	<b>27 934</b>	<b>45 236</b>

## Note 6 – Instruments financiers

L'ensemble des instruments financiers du groupe sont classés en niveau 2 selon la définition des niveaux de juste valeur à l'exception des titres disponibles à la vente classés en niveau 3.

### Note 6.1 - Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres disponibles à la vente.....	138		138	138		138
Prêts et créances au coût amorti.....	5 104	914	6 018	4 364	958	5 322
Instruments financiers dérivés .....		461	461		37	37
Créances clients et autres débiteurs .....		121 693	121 693		170 852	170 852
Trésorerie et équivalent de trésorerie .....		8 829	8 829		14 108	14 108
Total actifs financiers.....	5 242	131 897	137 139	4 502	185 955	190 457

#### Note 6.1.1 - Titres disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	% de détention au 31/12/2009	31/12/2009	31/12/2008
Institut de gestion déléguée.....	11,00	1	1
SDC Clichy.....	4,34	137	137
Total des titres disponibles à la vente.....		138	138

La valeur comptable des titres disponibles à la vente représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Les titres disponibles à la vente représentent les participations minoritaires du groupe dans des sociétés non consolidées.

Au 31 décembre 2009 il n'y a pas de variation des titres disponibles à la vente classés en niveau 3.

#### Note 6.1.2 - Prêts et créances au coût amorti

(En milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts au personnel.....	1 574	28	1 602	1 588	50	1 638
Créances sur cession d'immobilisations.....	3 530		3 530	2 776		2 776
Dépôt et cautionnement.....		340	340		332	332
Créances immobilisées.....		546	546		539	539
Autres immobilisations financières.....			0		37	37
Compte courant sociétés apparentées .....			0			0
Total prêts et créances au coût amorti .....	5 104	914	6 018	4 364	958	5 322

La valeur comptable des prêts et créances au coût amorti représente une bonne évaluation de la juste valeur.

#### Note 6.1.3 - Instruments financiers dérivés

La rubrique instruments financiers dérivés est composée des instruments suivants :

Nature	Sociétés	Notionnel	Devises	Echéances	Juste valeur au 31/12/2009	Élément couvert
Couverture des flux de trésorerie, achats de devises à terme...	CPCU	10 000	USD	29/01/10	132	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme...	CPCU	10 000	USD	19/03/10	329	Achat de fuel et de charbon
					461	Instruments financiers dérivés d'actif

#### Note 6.1.4 - Créances clients et autres débiteurs

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Avances et acomptes versés sur commande.....	543	208
Clients et autres débiteurs (*).....	63 714	122 526
Créances diverses.....	57 436	48 118
Créances clients et autres débiteurs.....	121 693	170 852

La valeur comptable des créances clients et comptes rattachés représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Les créances diverses comprennent la créance de TVA pour 40 M€ au 31 décembre 2009 contre 29 M€ au 31 décembre 2008.

Le solde représente des créances liées à l'exploitation.

(\*) L'évolution des créances clients s'explique par l'incidence des encaissements comptabilisés sur la deuxième quinzaine de décembre 2009, qui contribuent à une réduction de 46 M€ de l'encours client au 31 décembre 2009 par rapport à celui au 31 décembre 2008.

## Note 6.2 – Passifs financiers

L'ensemble des passifs financiers du groupe sont classés en niveau 2 selon la définition des niveaux de juste valeur. La valeur comptable des passifs financiers représente une bonne évaluation de la juste valeur.

### Note 6.2.1 – Synthèse des passifs financiers

(En milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières .....	45 579	87 805	133 384	57 944	105 577	163 521
Autres passifs .....	1 118		1 118	1 118		1 118
Instruments financiers dérivés .....		254	254		3 811	3 811
Avances et acomptes reçus sur commandes...		7 390	7 390		7 508	7 508
Fournisseurs.....		88 180	88 180		113 158	113 158
Autres dettes d'exploitation .....		27 713	27 713		22 169	22 169
Passif de renouvellement		2 465	2 465			0
Autres passifs d'exploitation.....		53 097	53 097		26 264	26 264
Autres passifs hors exploitation.....			0			0
Total passifs financiers.....	46 697	266 904	313 601	59 062	278 487	337 549

### Note 6.2.2 – Répartition par échéance

(En milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes à - d'un an.....		266 904	266 904		278 487	278 487
Dettes à plus d'un an et moins de cinq ans.....	41 129		41 129	53 199		53 199
Dettes à + de cinq ans.....	5 568		5 568	5 863		5 863
Total.....	46 697	266 904	313 601	59 062	278 487	337 549

### Note 6.2.3 – Dettes financières par nature

Toutes les dettes financières sont contractées en euros.

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Emprunts.....	10 065	33 837	9 703	43 888
Locations financement.....	2 306	11 742	16 051	14 056
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie.....	75 434		79 823	0
Total dettes financières.....	87 805	45 579	105 577	57 944

### Note 6.2.4 – Dettes financières par types de taux (avec intérêts)

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
A taux variable.....	116 437	130 414
A taux fixe.....	16 947	33 107

### Note 6.2.5 – Ratio d'endettement

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Total des emprunts .....	57 950	83 698
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	75 434	79 823
Endettement brut.....	133 384	163 521
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	8 829	-14 108
Endettement net.....	142 213	149 413
Total des capitaux propres .....	193 798	177 972
Total du capital.....		
Ratio d'endettement.....	0,69	0,92

L'évolution favorable du ratio d'endettement s'explique notamment par l'incidence des encaissements comptabilisés sur la deuxième quinzaine de décembre 2009, qui ont contribué à une réduction de 46 M€ de l'encours client au 31 décembre 2009 par rapport à celui au 31 décembre 2008.

## Note 7 – Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change, des prix des matières premières et de l'énergie. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de matières premières.

### Note 7.1 - Risque de crédit

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif de son état de situation financière. Le Groupe est exposé au risque de crédit de part ses activités opérationnelles et financières.

#### Activités Opérationnelles

L'encours des créances clients et autres débiteurs est présenté dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	au-delà d'un an	Total	Total	Total	Total
Créances clients et autres débiteurs								
au 31 décembre 2009	9 023	250	1 173	6 302	16 748	395	104 550	121 693
au 31 décembre 2008	58 706	504	1 590	5 681	66 481	2 692	101 679	170 852

Le tableau ci-dessous indique les variations de la dépréciation des créances clients et autres débiteurs :

	(En milliers d'euros)
Au 1er janvier 2008.....	1 032
Dépréciation de créances.....	1 785
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant l'exercice.....	-125
Reprise de montants inutilisés.....	
Au 31 décembre 2008.....	2 692
Dépréciation de créances.....	252
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant la période.....	-2 549
Reprise de montants inutilisés.....	
Acquisition de filiales.....	
Au 31 décembre 2009.....	395

Le risque de crédit des comptes clients est limité pour plusieurs raisons :

- le nombre important de clients (5 350),
- la diversification de la clientèle (public, habitat privé, entreprises privées),
- la solvabilité des clients, et l'importance des actifs détenus par ces clients (valeur des immeubles chauffés par CPCU).

Les pertes sur comptes clients sont de ce fait très limitées.

Remarque : CPCU a une politique de dépréciation de ses créances clients avec deux composantes : une créance est dépréciée individuellement dès qu'un risque de perte spécifique (difficultés économiques et financières du client concerné, dépôt de bilan...) est identifié et avéré. CPCU peut aussi être amenée à constituer des provisions statistiques pour des créances échues et impayées depuis un délai tel que CPCU considère qu'un risque statistique de perte existe.

#### Activités financières

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture	Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs)	Total	Total	Total	Total
au 31 décembre 2009	0	0	6 018	6 018
au 31 décembre 2008	0	0	5 322	5 322

Ces créances constituent d'une part des prêts au personnel et d'autre part des créances sur concession et ne représentent aucun risque financier.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Groupe est exposé de façon limitée au risque de crédit sur le placement de ses excédents (hors prêts et créances au coût amorti). En effet, le risque de crédit correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments financiers dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

En cours d'année, CPCU peut, par ailleurs, être amenée à placer de la trésorerie dans le cadre de la convention de centralisation de trésorerie auprès du véhicule Suez Finance SA. S'agissant de l'une des filiales de sa maison mère, le risque de contre partie est limité.

## Note 7.2 - Risque de liquidité

Une convention de trésorerie mise en place en octobre 2007 entre CPCU et Suez Finance couvre les besoins de trésorerie depuis cette date. La société dispose de 100 M€ de ligne de crédit sur compte courant Suez Finance par convention de trésorerie.

Les financements externes mis en place (locations financement et emprunts) ont été accordés de manière irrévocable.

Au 31 décembre 2009, la répartition des dettes financières par échéance est la suivante :

(En milliers d'euros)	Total	2010	2011	2012	2013	2014	Au-delà de 5 ans
Emprunts.....	43 902	10 065	10 474	10 918	12 282	82	81
Locations financement.....	14 048	2 305	2 367	2 428	1 092	368	5 488
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	75 434	75 434					
Fournisseurs.....	88 180	88 180					
Au 31 décembre 2009.....	221 564	175 984	12 841	13 346	13 374	450	5 569

(En milliers d'euros)	Total	2009	2010	2011	2012	2013	Au-delà de 5 ans
Emprunts.....	53 591	9 703	10 049	10 473	10 919	12 447	0
Locations financement.....	30 107	16 051	2 306	2 367	2 428	1 092	5 863
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	79 823	79 823					
Fournisseurs.....	113 158	113 158					
Au 31 décembre 2008.....	276 679	218 735	12 355	12 840	13 347	13 539	5 863

## Note 7.3 - Risque de Marché

### Risque de change

De par son activité, le Groupe est essentiellement exposé au risque de conversion de ses dettes afférentes aux achats de combustibles et au contrat de maintenance de cogénération. Ces derniers sont en effet libellés en dollar US.

L'instrument de couverture utilisé est l'achat de devises à terme.

### Risque de taux d'intérêt :

Afin d'optimiser le coût de son endettement et/ou de réduire son exposition au risque de taux, le Groupe a recours à des instruments de couverture (swaps de taux d'intérêt, caps...) qui modifient la structure taux fixe/taux variable de sa dette.

(En milliers d'euros)	Sociétés	Notionnel	Devises	Echéances	Juste valeur au 31/12/2009	Élément couvert
Couverture de juste valeur : Swap de taux.....	CPCU	12 907	Euros	30/09/2011	- 254	Couverture d'emprunt à 50 %

La valeur de marché des instruments de taux présentée ci-dessus a été évaluée par actualisation du différentiel de cash-flow futur ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers. De ce fait, cette estimation n'est pas nécessairement l'exact reflet du montant qui pourrait être reçu ou versé en cas de dénouement des instruments sur le marché. Utiliser des hypothèses de marché différentes ou des méthodes d'estimation différentes, pourrait avoir une incidence significative sur les montants estimés des valeurs de marché.

## Note 7.4 - Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité a été établie sur base de la situation de la dette et des instruments financiers dérivés (de taux et de change) à la date de clôture.

Pour le risque de taux d'intérêt, la sensibilité correspond à une variation de la courbe de taux de + et - 1% par rapport aux taux d'intérêts en vigueur à la date de clôture. Une variation de 1% des taux d'intérêt court terme sur le nominal de la dette nette à taux variable et les jambes à taux variable des dérivés aurait un impact sur la charge nette d'intérêt de 1 M€.

En matière de change, l'exposition de CPCU :

- au niveau de l'état du résultat global, est fonction des achats de combustibles (charbon, fuel) libellés en dollars pour un montant de l'ordre de 56 M€ en 2009. Une variation de 10 % du cours de l'euro/dollar conduirait à une variation du coût des combustibles de l'ordre de 5,6 M€, hors impact des achats à terme de devises.
- au niveau de l'état de situation financière, n'est pas significative, CPCU n'ayant pas d'actifs ni de passifs significatifs en devises.



**Note 8 – Participations dans les entreprises associées**

(En milliers d'euros)	Valeur d'équivalence		Quote-part de résultat		Chiffre d'affaires	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Groupe Tiru.....	9 962	8 854	712	2 512	226 938	231 230
Climespace.....	10 205	9 467	1 189	1 073	80 041	68 865
Transports réunis services (1).....	200	199	37	36	3 885	3 786
SNC Choisy Vitry Distribution...	-61	78	-101	87	15 038	17 126
<b>Total.....</b>	<b>20 306</b>	<b>18 598</b>	<b>1 837</b>	<b>3 708</b>	<b>325 902</b>	<b>321 007</b>

**Note 9 – Informations résumées sur les entités mises en équivalence**

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
<b>SNC Choisy Vitry Distribution</b>		
Total de l'actif.....	18 865	19 148
Total du passif hors capitaux propres.....	19 001	18 975
Total des produits de l'activité.....	15 038	17 126
Résultat de la période.....	-225	194
<b>Climespace</b>		
Total de l'actif.....	266 799	266 404
Total du passif hors capitaux propres.....	219 993	223 145
Total des produits de l'activité.....	80 041	68 865
Résultat de la période.....	5 403	4 875
<b>Groupe Tiru</b>		
Total de l'actif.....	335 313	334 090
Total du passif hors capitaux propres.....	282 847	287 456
Total des produits de l'activité.....	226 938	231 230
Résultat de la période.....	3 753	13 222
<b>Transports réunis services</b>		
Total de l'actif.....	1 415	1 546
Total du passif hors capitaux propres.....	648	780
Total des produits de l'activité.....	3 885	3 786
Résultat de la période.....	142	140
Total des actifs.....	622 392	621 188
Total des passifs hors capitaux propres	522 489	530 356
Total des produits de l'activité.....	325 902	321 007
Résultats de la période.....	9 073	18 431

**Note 10 – Stocks**

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Matières premières (charbon, fioul).....	19 115	20 292
Autres pièces détachées.....	5 024	7 121
Quotas CO2.....	956	2 081
Valeur brute.....	25 095	29 494
Provision pour dépréciation.....	907	1 901
Valeur nette.....	24 188	27 593

- La variation du stock de matières premières est liée :

- A la variation des quantités stockées :	
- Charbon (195 953 tonnes en 2009 contre 98 223 tonnes en 2008)	+ 13,3 M€
- Fioul (12 335 tonnes en 2009 contre 15 968 tonnes en 2008)	- 1,6 M€
- A la variation des prix :	
- Charbon (73 €/tonne en 2009 contre 136 €/tonne en 2008)	- 12,4 M€
- Fioul (387 €/tonne en 2009 contre 432 €/tonne en 2008)	- 0,5 M€

- Autres pièces détachées :

Les pièces détachées des cogénérations ont été immobilisées courant 2009 ce qui a diminué le stock de 2 M€.

- Quotas CO2

Le plan national d'affectation des quotas de Gaz à effet de serre (CO2) pour la seconde période 2008 – 2012 a attribué au Groupe CPCU 1 563 592 quotas (de tonnes de CO2). En 2009, les émissions réelles se sont élevées à 1 079 811 quotas. Les quotas non utilisés sont reportables sur les années restantes de la période et au delà de 2012.

Les transactions d'achat et de vente de ces quotas sont réalisées par l'intermédiaire d'un service spécialisé de GDF SUEZ Energie Services. Ce service a procédé en 2009, à des échanges bénéficiaires entre quotas (« EUA ») et crédits Kyoto (« CER ») moins coûteux et ayant les mêmes fonctionnalités.

Les quotas utilisés ont un prix de revient moyen fonction de ces opérations de 1,83 €/quota. La charge pour l'exercice s'élève à 0,5 M€ en tenant compte de ce prix de revient.

#### Note 11 – Provisions (courant et non courant)

(En milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/12/2008	Augmentations : dotations de la période	Diminutions : reprises de la période		Reclassement	Variation liée à la désactualisation	Montant à la fin de la période 31/12/2009
				Montants utilisés	Montants non utilisés			
Non courant .....		171 102	23 928	10 197	5 184	70	3 384	183 103
Avantages au personnel.....	11.1	68 843	11 219	2 257		70	3 384	81 259
Provision pour retours d'eau.....	11.2	82 905	11 437	7 087	3 221			84 034
Provision pour renouvellement des ouvrages spéciaux...	11.3	4 073		12	1 938			2 123
Autres.....	11.4	15 281	1 272	841	25			15 687
Courant.....		15 352	4 379	2 576	3 463	-70	0	13 622
Avantages au personnel.....	11.1	2 213				-70		2 143
Provision pour réparation retours d'eau.....	11.2	3 879						3 879
Provision pour renouvellement des ouvrages spéciaux...	11.3							0
Autres.....	11.4	9 260	4 379	2 576	3 463			7 600
Total provisions courantes et non courantes.....		186 454	28 307	12 773	8 647	0	3 384	196 725

#### Note 11.1 – Avantages au personnel

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des industries électriques et gazières est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite et le mode de financement du régime, fixés par le statut national du personnel des industries électriques et gazières (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Le métier de CPCU ne relève pas du champ d'application des industries électriques et gazières. C'est en vertu du traité de concession que CPCU assure à son personnel la plupart des dispositions du statut des IEG et notamment le régime de retraite du personnel des industries électriques et gazières.

L'évolution du régime de retraite IEG et notamment celle des taux de cotisations, et des montants au titre des droits spécifiques du passé (antérieurs à l'adossment au régime de droit commun, soit au 31 décembre 2004) appelés par la CNIIEG reste tributaire des évolutions générales de la pyramide des âges du régime et de ses prestations.

Le total des engagements retraite et avantages sociaux provisionnés dans les comptes consolidés s'élève à 83,4 M€.

##### 11.1.1 – Rappel des hypothèses

Hypothèses actuarielles :

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes:

	31/12/2009	31/12/2008
Taux d'actualisation.....	4,70%	5,10%
Taux d'inflation.....	2,00%	2,00%
Augmentation future des salaires.....	0,8%	1,20%
Taux d'augmentation des coûts de santé.....	2,00%	3,50%

##### 11.1.2 – Eléments de l'état de situation financière

Actif / passif enregistré dans l'état de situation financière :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Valeur actualisée de l'obligation.....	-82 582	-69 954
Juste valeur des actifs du régime.....		
Obligation en excès / (déficit) par rapport aux actifs.....	-82 582	-69 954
Coût des services passés .....	-822	-1 103
Actifs / (passifs) enregistrés au bilan.....	-83 404	-71 057
Gains / (pertes) actuariels comptabilisés en fonds propres.....	-9 117	925

La variation des actifs / (passifs) nets des régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi se présente ainsi:

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dettes actuarielles en début d'exercice.....	-69 954	-68 683
Coût des services rendus.....	-1 950	-2 064
Intérêts sur la dette actuarielle.....	-3 386	-3 362
Réductions d'effectifs / Fermeture de plans.....	-152	-9
(Pertes) / Gains actuariels générés.....	-9 117	925
Prestations payées.....	2 152	2 170
Coût des services passés acquis.....		1 069
Autres.....	-175	
Dettes actuarielles en fin d'exercice.....	-82 582	-69 954

Variation des montants nets dans l'état de situation financière :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Provision pour engagements de retraite et assimilés en début d'exercice...	-71 057	-69 909
Gains / (pertes) actuariels comptabilisés en fonds propres.....		
Coût des services rendus.....	-1 950	-2 064
Intérêts sur la dette actuarielle.....	-3 386	-3 362
Rendement escompté des actifs financiers.....		
Montant des gains / (pertes) actuariels.....	-9 117	925
Amortissement du coût des modifications de régimes ou des prestations accordées rétroactivement.....		123
Réduction d'effectifs / Fermeture de plans.....	-152	-9
Coûts des services passés acquis.....		1 069
Coûts des services passés non acquis.....	105	
Prestations payées.....	2 153	2 170
Provision pour engagements de retraite et assimilés en fin d'exercice...	-83 404	-71 057
Gains / (pertes) actuariels variation des fonds propres.....	-9 117	925

Les variations de l'année ont été comptabilisées au compte de résultat à l'exception des pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres.

### 11.1.3 – Engagements par nature et évolution sur la période

La provision constituée conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » s'élève au 31 décembre 2009 à 83,4 M€. Elle se détaille comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Retraite et frais de gestion de la CNIEG.....	55 550	51 843
Indemnités fin de carrière.....	1 357	1 495
Secours immédiat.....	1 247	1 129
Avantages en nature.....	21 496	13 118
Indemnités compensatrices de frais d'études.....		
Invalidité : rentes accidents du travail – maladies professionnelles.....	3 330	3 194
Médailles du travail (jubilé).....	424	278
	83 404	71 057

La provision augmente de 71 M€ au 31 décembre 2008 à 83 M€ au 31 décembre 2009 principalement en lien avec les éléments suivants :

- la provision pour retraites augmente de 52 M€ au 31 décembre 2008 à 56 M€ au 31 décembre 2009 en raison de la baisse du taux d'actualisation de 5,1 % fin 2008 à 4,7 % fin 2009.
- la provision pour avantage tarifaire augmente de 13 M€ au 31 décembre 2008 à 21 M€ au 31 décembre 2009 en lien avec :
  - la modification de l'âge de départ à la retraite du régime IEG qui engendre une baisse de l'engagement de 9,6 % soit un impact de 1 M€ à la baisse de la provision
  - la revalorisation de ce coût dans le cadre d'une uniformisation des méthodes de calcul au niveau du Groupe GDF Suez :
    - (i) évaluation de la charge en fair value (valeur de marché) vs prix de revient,
    - (ii) mise à jour de la population des retraités à partir des fichiers de la CNIEG,
 soit un impact de 9 M€ à la hausse de cette provision.

La contrepartie de ces augmentations de provisions est une baisse des fonds propres de 12 M€.

## Note 11.2 – Provision pour retours d'eau

La provision pour retours d'eau a été constituée afin de remettre en état les canalisations de retours d'eau, lesquelles véhiculent les condensats restitués par les clients en sortie des sous-stations jusqu'aux chaufferies produisant de la vapeur. Cette provision couvre une obligation de travaux à effectuer par CPCU, signifiée par la Drire.

La provision est calculée de la manière suivante :

- Une liste des canalisations à inspecter est établie. Cette liste est détaillée par tronçons.
- Un devis de remplacement est établi pour chaque tronçon par le bureau d'études en fonction du diamètre de la canalisation, et tient compte des différents éléments (génie civil, canalisation, désamiantage éventuel...). Le coût de remplacement est alors égal au prix du mètre de canalisation multiplié par la longueur du tronçon.
- La provision, par tronçon, est ensuite calculée sur la base du coût et d'un taux de remplacement issu de données historiques et validé par la direction générale. Les données historiques sont les longueurs remplacées et les longueurs inspectées entre 2004 et 2009.
- Le montant de la provision est égal à la somme des provisions par tronçon, diminuée des travaux réalisés.

La partie « courante » de la provision pour retours d'eau correspond à l'anticipation du montant des travaux pour l'exercice suivant.

- La dotation à la provision pour retours d'eau s'élève à 11,4 M€ dont :
  - 11,2 M€ pour le réseau Paris,
  - 0,2 M€ pour le réseau Hors Paris.

Cette dotation comprend quatre éléments distincts :

- i) l'actualisation du coût de l'inspection pour un montant de 6,6 M€, en fonction du retour d'expérience constaté : les travaux d'inspection externalisés ont été plus importants que ceux traités par des équipes internes à CPCU et dédiés aux travaux curatifs. Le coût moyen d'inspection augmente par conséquent de 80 € par mètre linéaire en 2008 à 105 € par mètre linéaire en 2009,
- ii) une dotation complémentaire nécessaire pour les tronçons dont les dotations comptabilisées ont été intégralement reprises, compte tenu de leur état, de 2,6 M€ à comparer à une dotation de 3,5 M€ en 2008,
- iii) l'évolution du taux de remplacement, de 25,33 % à 25,03 %, diminue la provision de 1 M€. Ce taux de remplacement est une moyenne du taux constaté les 6 dernières années (2004-2009),
- iv) un ajustement de 3,2 M€ consécutif à un inventaire du réseau condensats.

- La reprise de la provision pour retours d'eau s'élève à 10,3 M€ dont :
  - 6,7 M€ de reprise sur le réseau Paris,
  - 3,6 M€ de reprise sur le hors Paris.

Cette reprise correspond à :

- i) 7,1 M€ de travaux curatifs suite à des sinistres ou préventifs suites à des inspections.
- ii) un ajustement de 3,2 M€ consécutif à une révision des critères d'éligibilité sur base d'un retour d'expérience.

## Note 11.3 – Provision pour ouvrages spéciaux

- Reprise, 2 M€.

Par décision du 16 février 2004, la DRIRE a imposé à CPCU de supprimer les reprises de pente d'un diamètre supérieur ou égal à 80 mm ou de les équiper d'un dispositif de purge avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Certaines reprises de pente ne pouvant être supprimées ou équipées pour des raisons techniques (dont la présence d'autres concessionnaires) CPCU a présenté le 24 avril 2008 à la DRIRE une demande de maintien en service de ces équipements, présentant les mesures alternatives permettant de garantir la sécurité des installations.

La DRIRE a, par un courrier en date du 22 décembre 2008, rapporté (abrogé) les dispositions de la décision du 16 février 2004 portant sur la suppression des reprises de pente d'un diamètre supérieur ou égal à 80 mm.

Les investigations réalisées par CPCU depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ont permis de s'assurer que les mesures décidées pour les reprises de pente d'un diamètre supérieur ou égal à 80 mm pourront être appliquées aux reprises de pente d'un diamètre inférieur à 80 mm.

## Note 11.4 – Autres provisions

Au 31 décembre 2009, elles comprennent principalement :

- Dotations aux provisions :

- une nouvelle provision relative aux dessus-dessous, 1,2 M€. Suite aux trois fuites vapeur constatées en 2009 sur des ouvrages spéciaux dénommés "dessus-dessous", une analyse de ce type d'ouvrage spécial a mis en exergue un risque de fuite tenant à la conception et à l'utilisation de ces dispositifs. Une provision a été constituée afin de remplacer tous les dessus-dessous :
  - d'un diamètre supérieur ou égal à 150 millimètres,
  - présentant une ancienneté supérieure à 30 ans.

- Reprises de provisions :

- la provision pour désamiantage du réseau (0,6 M€) et des chaufferies (0,3 M€) suite aux travaux réalisés sur la chaudière d'Ivry n° 3.
- la provision relative à la TICGN, 1,6 M€,
- la provision pour différence tarifaire (3,5 M€) a été reclassée en charges à payer. Cette provision correspondait aux charges dont CPCU est redevable au titre de l'avantage en nature dont bénéficient ses retraités pour les 10 dernières années.

## Note 11.5 – Droit individuel à la formation

La loi française du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a créé le Droit Individuel à la Formation ou DIF. Il s'agit d'un crédit d'heures de formation acquis chaque année par les salariés (20 heures par an cumulables sur 6 ans). La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié, en accord avec son employeur. En cas de départ de l'entreprise, si ce droit n'a pas été consommé, aucune compensation n'est due.

Les engagements du DIF présentent la caractéristique d'avoir une contrepartie future pour l'entreprise. Cette contrepartie résulte, entre autres, de l'obligation pour le salarié de suivre une formation entérinée par l'entreprise. Il y a donc un avantage économique futur pour l'entreprise une fois que le salarié a suivi cette formation.

Dans ce cadre, il n'y a pas de provision à constater au titre du DIF, à l'exception des cas particuliers suivants, par ailleurs mentionnés par le CNC :

- accord déjà conclu entre entreprise et salarié sur une action de formation sans contrepartie future pour l'entreprise,
- désaccord de plus de 2 ans entre entreprise et salarié.

CPCU estime que les 2 cas de figure ci-dessus représentent une part non significative des droits individuels à la formation acquis par les salariés du Groupe, et que ces formations ont généralement pour contrepartie pour le Groupe l'obtention d'avantages économiques futurs. A titre d'illustration :

- l'accord de branche des industries électriques et gazières relatif à la formation professionnelle continue définit comme prioritaires :
  - « les actions de promotion, de qualification ou de remise à niveau en lien avec les métiers de la branche et dans la perspective d'une évolution professionnelle,
  - les actions d'acquisition, d'entretien et de développement des compétences en lien direct avec les métiers de la branche. »
- il n'y a pas eu, à ce jour, de demande de formation sans lien avec l'emploi occupé ou susceptible d'être occupé.

En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

## Note 12– Capitaux propres

### Note 12.1 – Capital social

Le capital social est entièrement libéré et composé de 1 725 320 actions de 16 €, soit 27 605 120 € au 31 décembre 2009. Chaque détenteur d'action(s) dispose d'un droit de vote par action à chacune des assemblées générales du Groupe. Il n'existe pas de privilèges et restrictions attachés aux actions.

### Note 12.2 – Evolution du nombre d'actions en circulation

Le nombre d'actions en circulation en 2009 était de 36 485 actions représentant environ 2 % du capital social. Aucune variation n'a été constatée sur l'exercice.

### Note 12.3 – Réserves distribuables

Les réserves consolidées (161,7 M€ au 31 décembre 2009) intègrent la réserve légale de la société CPCU S.A. pour 2,8 M€ représentant 10 % du capital social, en conformité avec les dispositions légales françaises. Cette réserve ne peut être distribuée qu'en cas de liquidation.

Les réserves distribuables du Groupe s'élèvent à 92,3 M€ au 31 décembre 2009, composées du report à nouveau et de la réserve générale de la société CPCU S.A..

### Note 12.4 – Dividendes

Dividendes payés par CPCU S.A. :

	Montant réparti en milliers d'euros	Dividende net par action en euros
2008 (payé le 30/06/2009)	5 176	3
2007 (payé le 30/06/2008)	5 176	3
2006 (payé le 29/06/2007)	5 176	3

Dividendes proposés au titre de l'exercice 2009 :

Il sera proposé à l'assemblée générale du Groupe CPCU statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 de verser un dividende unitaire de 3 euros par action soit un montant total de 5,2 M€.

Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale, ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 2010 et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2009, les états financiers à fin 2009 étant présentés avant affectation.

### Note 12.5 – Gestion du capital

CPCU S.A. n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum, excepté les exigences légales. En particulier, les contrats d'endettement du Groupe n'imposent aucune contrainte en matière de ratio type : capitaux propres sur endettement financier net ou de notation par des agences de crédit. Aussi, en matière de gestion de capital, CPCU poursuit les objectifs suivants :

- avoir un niveau de fonds propres en adéquation avec les risques pris par l'entreprise,
- assurer une rentabilité satisfaisante (notamment par le versement d'un dividende annuel) des fonds investis par les actionnaires.

Le Groupe peut donc être amené à apporter des ajustements à sa structure financière au regard de l'évolution des conditions économiques et des risques des actifs sous jacents à son activité. Dans ce cadre, CPCU peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital, émettre de nouvelles actions.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

## Note 13 – Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Ventes de chaleur et prestations de services.....	318 499	297 077
Ventes d'électricité.....	71 265	74 031
Ventes au concédant.....	69 425	12 673
Total.....	459 189	383 781

Cf note 1.13 « Chiffre d'affaires ».

Le chiffre d'affaires consolidé augmente de 20 % de 384 M€ en 2008 à 459 M€ en 2009 et se décompose ainsi :

- les ventes d'électricité baissent de 74 M€ en 2008 à 71 M€ en 2009 (- 4 %), cette baisse reflétant la baisse du prix de l'électricité vendue corrélative à la baisse du prix du gaz,
- les ventes de chaleur augmentent de 297 M€ en 2008 à 319 M€ en 2009 (+ 7 %) en raison de la hausse des volumes vendus (+ 2 %), et d'un ajustement tarifaire moyen de 5 %,
- les ventes au concédant (investissements de biens de retour) progressent de 13 M€ en 2008 à 69 M€ en 2009 (+ 440 %), en raison des travaux de la canalisation structurante « T3 » de nature exceptionnelle qui s'élèvent à 53 M€ en 2009. Les conditions de réalisation de cet investissement sont précisées dans l'avenant N°9 à la convention de concession entre CPCU et la Ville de Paris.

## Note 14– Résultat financier

### Note 14.1 – Résultat financier

Le résultat financier au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 se compose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Coût de la dette nette.....	-2 454	-5 862
Autres charges financières.....	-5 315	-4 545
Autres produits financiers.....	328	608
Total.....	-7 441	-9 799

### Note 14.2 – Coût de la dette nette

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Charges d'intérêts :		
Charges d'intérêts sur emprunts.....	-2 747	-6 977
Charges d'intérêts et de financement sur instruments taux et change...		
Sous-total.....	-2 747	-6 977
Produits d'intérêts :		
Produits sur trésorerie actif.....	34	68
Revenus des valeurs mobilières de placement .....	259	1 047
Produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placement...		
Produits d'intérêts et de financement sur instruments taux et change...		
Sous-total.....	293	1 115
Impairment et fair value sur coût de la dette :		
Reprise de provision pour risques et charges financières.....		
Sous-total.....	0	0
Total coût de la dette nette.....	-2 454	-5 862

### Note 14.3 – Autres charges financières

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Désactualisations des provisions.....	-3 384	-3 362
Actualisation de la créance sur le concédant .....	-1 651	-1 175
Autres charges financières.....	-280	-8
Total.....	-5 315	-4 545

### Note 14.4 – Autres produits financiers

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits financiers sur autres actifs financiers.....	14	87
Intérêts sur actifs circulants.....	314	521
Total.....	328	608

## Note 15 – Parties liées

Liste des parties liées et des principales transactions :

- GDF-SUEZ : refacturation de services (ex : assurance, personnel détaché, assistance administrative) et vente de gaz (35 M€).
- Suez Finance : compte - courant de trésorerie entre CPCU et Suez Finance par une convention (26 M€).
- Tiru : contrat d'achat par CPCU de la vapeur produite par les usines Tiru (30 M€).
- Climespace : refacturation de services (ex : personnel détaché, assistance administrative).
- SNC Cogé Vitry :
  - refacturation de services (ex : contrat de conduite de maintenance, personnel détaché, assistance administrative),
  - achat de vapeur par CPCU à SNC Cogé Vitry (22 M€).
- SNC CVE : vente de vapeur par CPCU à SNC CVE (9 M€).
- Transports Réunis Services : transport, traitement, manutention et stockage de charbon.

Les informations concernant les dirigeants sont en note 18.

**Note 16 – Impôt sur les bénéfices de l'exercice**

**Note 16.1 – Ventilation de la charge d'impôt comprise dans le résultat**

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Impôts courants.....	-8 720	-1 273
Impôts différés.....	-2 718	-4 290
Total.....	-11 438	-5 563
Taux effectif d'impôt.....	33,91%	26,13%

L'impôt augmente de 5,6 M€ en 2008 à 11,4 M€ en 2009 en raison principalement de l'amélioration du résultat courant avant impôt de 21 M€ en 2008 à 34 M€ en 2009 et à des différences permanentes qui ont eu un effet favorable sur le montant d'impôt courant comptabilisé en 2008.

En conséquence, le taux effectif d'imposition augmente de 26 % en 2008 à 34 % en 2009.

**Note 16.2 – Rationalisation du taux effectif d'impôt**

Le taux effectif d'impôt s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Résultat avant impôt (hors résultat des sociétés mises en équivalence).....	33 726	21 293
Taux d'impôt théorique de la maison mère.....	34,43%	34,43%
Produit/(charge) d'impôt théorique.....	-11 612	-7 331
Différences permanentes :	18	1 652
Différences permanentes sur les comptes sociaux.....	497	2 333
Différences permanentes sur les retraitements consolidés....	-479	-681
Impôt forfaitaire et autres compléments d'impôt.....	242	94
Divers.....	-86	22
Produit/(charge) d'impôt réel.....	-11 438	-5 563
Taux effectif d'impôt.....	33,91%	26,13%

**Note 16.3 – Impôts différés**

Les actifs et passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Pertes fiscalement reportables.....		
Autres.....		
Actifs d'impôt différé brut avant compensation.....	36 892	30 578
Compensation par entité légale.....	-36 579	-29 825
Actifs d'impôt différé brut après compensation.....	313	753
Actifs d'impôt différé brut non comptabilisé.....		
Actifs d'impôt différé net.....	312	753
Passifs d'impôt différé brut avant compensation.....	48 066	40 773
Compensation par entité légale.....	-36 579	-29 825
Passifs d'impôt différé brut après compensation.....	11 487	10 948
Passifs d'impôt différé net.....	11 487	10 948
Impôt différé net.....	-11 175	-10 195

Impôts différés par source :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Autres différences temporelles déductibles	5 147	4 720
Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires	28 570	24 369
Autres provisions non déductibles temporairement	3 175	1 489
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>36 892</b>	<b>30 578</b>
Amortissement fiscal accéléré	9 831	5 688
Autres déductions fiscales temporaires	38 236	35 085
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>48 067</b>	<b>40 773</b>
<b>Passif net d'impôt différé</b>	<b>-11 175</b>	<b>-10 195</b>

**Note 16.4 – Déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts**

Il n'existe pas de déficits fiscaux reportables.

### Note 17 – Certificats d'Economie d'Energie

Sur la première période 2006-2009, les obligations de CPCU étaient de 296,3 GWh cumacs et ont été entièrement satisfaites. En effet, sur cette période, la DRIRE Ile de France a accordé à la CPCU des certificats d'économies d'énergie à hauteur de 322,1 GWh au titre des opérations des fiches standardisées de raccordement au réseau et d'efficacité sur les sites raccordés, et 68 GWh cumacs au titre des travaux d'isolation du réseau. L'obligation au titre de la nouvelle période n'est pas connue à ce jour.

### Note 18 – Rémunérations versées aux Dirigeants

La rémunération des Dirigeants s'élève en 2009 à 1 058 M€, soit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Avantages à court terme	1 058	1 099
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de contrats		
Paielements fondés sur les actions		

### Note 19 – Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

Les cabinets TUILLET et Ernst & Young agissent en tant que commissaires aux comptes de CPCU. Les informations sur les honoraires des commissaires aux comptes sont présentées conformément au décret 2008-1487.

(En milliers d'euros)	Cabinet TUILLET				Cabinet ERNST & YOUNG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
▫ Emetteur	91	91	91%	84%	110	153	100%	91%
▫ Filiales intégrées globalement (CVE)	9	9	9%	8%	0	0	0%	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
▫ Emetteur	0	8	0%	7%	0	16	0%	9%
▫ Filiales intégrées globalement (CVE)	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>108</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>110</b>	<b>169</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **I - L'année 2009 a été marquée par deux évènements majeurs avec la signature de l'avenant 9 à la convention de concession et la mise en place du Fonds chaleur**

Les faits marquants de l'exercice 2009 sont :

- l'avenant n° 9 à la convention de concession est entré en vigueur le 9 avril 2009, les termes essentiels étant les suivants :
  - o CPCU réalisera sur la période 2009 - 2011 une canalisation structurante le long du tramway T3, permettant de relier le réseau Sud Est à la chaufferie de la Villette, rendant cette dernière non nécessaire dans le dispositif de production,
  - o CPCU cèdera en 2011 le site de la chaufferie de la Villette à la Semavip, Entreprise Publique Locale dont la Ville de Paris est actionnaire majoritaire,
  - o La concession sera prolongée de 7 ans jusqu'au 31 décembre 2024.

CPCU a une visibilité accrue qui lui permet de planifier des investissements importants et nécessaires dans une perspective d'amélioration de son mix énergétique.

- Le Fonds chaleur a été créé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement afin de développer les énergies renouvelables. Les investissements planifiés par CPCU tels que la production de chaleur par biomasse, par géothermie profonde, par biogaz et réseaux de chaleur sont précisément l'objet du Fonds Chaleur.

### **II - CPCU a doublé ses investissements en 2009**

Les investissements s'élèvent à 97 M€, soit le double de la moyenne observée sur les trois dernières années, et concernent principalement :

- la canalisation structurante « T3 ». Ce chantier a nécessité 53 M€ d'investissements,
- la centrale charbon de St Ouen, qui a été l'objet d'investissements environnementaux et de modernisation,
- la géothermie et le réseau d'eau chaude pour la ZAC Claude Bernard (19<sup>ème</sup> arrondissement),
- l'amélioration de l'efficacité énergétique et environnementale de la distribution de la chaleur, via l'accélération du programme de modernisation des retours d'eau structurants et la priorité donnée à la réalisation de développements en boucles d'eau chaude rue des Ardennes (19<sup>ème</sup> arrondissement) et à Nation (12<sup>ème</sup> arrondissement).

### **III - Le dialogue social a progressé à CPCU comme dans la branche des IEG, et CPCU étoffe ses ressources humaines pour les projets à venir**

Au niveau de CPCU, le dispositif d'instances représentatives de droit commun, se substituant aux instances issues de la loi du 8 Avril 1946, est à présent pleinement opérationnel. Des réunions mensuelles avec le Comité d'Entreprise et 36 réunions de Délégués du Personnel se sont déroulées en 2009.

Dans ce contexte, plusieurs accords ont été finalisés :

- ◆ Avenant à l'accord relatif aux garanties collectives décès au profit des salariés,

- ◆ Avenant à l'Accord RTT (Réduction du temps de Travail) relatif aux Cadres,
- ◆ Avenant à l'Accord d'Intéressement,
- ◆ Accord Chèque Transport,
- ◆ Accord relatif à la prévention et à la réparation de l'exposition au risque amiante,
- ◆ Accord pour l'introduction d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise) solidaire (obligation légale) à disposition des salariés.

Au niveau de la Branche des IEG, plusieurs sujets sont proches d'un accord (« Spécificité des métiers traitant de la pénibilité du travail », « Couverture Supplémentaire maladie ») ou ont fait l'objet d'un accord en fin d'année avec les partenaires sociaux (« Risques Psychosociaux »).

L'activité de recrutement et de formation a été, comme les années passées, très intense :

- 77 jeunes accueillis dans l'entreprise, comme en 2008,
- 11 900 heures de formation concernant 521 salariés, à comparer à 11 000 heures et 386 salariés en 2008,
- 35 % des sessions de formation dans le domaine de la sécurité contre 20 % en 2008,
- 4 % de la masse salariale est consacrée à la formation.

CPCU poursuit son effort en matière de recrutement de jeunes ingénieurs et d'intégration des seniors, avec 27 nouveaux collaborateurs en CDI et CDD, dont 3 salariés de plus de 45 ans.

Les résultats en matière de sécurité ne sont clairement pas satisfaisants, ni au niveau du taux de fréquence des accidents du travail (23,66 en 2009, contre 10,69 en 2008), ni au niveau du taux de gravité (0,70 en 2009 contre 0,77 en 2008). Il s'agit d'une préoccupation majeure du Comité de Direction.

L'accord de Mobilité au niveau du Groupe GDF Suez conclu en 2009 favorise les échanges de personnel entre CPCU et les autres sociétés du Groupe également sous statut des IEG, et par conséquent, facilite la gestion des carrières des employés CPCU.

#### **IV - L'année 2009 a été favorable au développement commercial**

Le développement net, soit la puissance supplémentaire à fournir hors ajustements de puissance, s'établit à 27 MW en 2009, chiffre similaire à celui de 2008 (29 MW).

Le développement brut s'élève à 65 MW (59 MW en 2008) et concerne le Tertiaire (57 %), le secteur Habitat Public Collectivités (29 %) et l'Habitat privé (14 %).

Les résiliations au profit de la concurrence entraînent une perte de 13 clients, pour une puissance de 2,4 MW (3,7 MW en 2008), soit 2,1 MW au profit d'EDF et 0,3 MW au profit de GDF Suez.

Les affaires gagnées sur la concurrence génèrent un gain de 41 clients, pour une puissance de 29 MW (21 MW en 2008), soit 0,4 MW au détriment d'EDF, 20,5 MW au détriment de GDF Suez, et 9,4 MW pour des clients précédemment chauffés au fuel.

Les cessations d'activités, rénovations ou démolitions engendrent une perte de puissance de 37 MW, en augmentation par rapport à 2008 (22 MW).

Les ajustements de puissance s'élèvent à 26 MW, en progression par rapport à 2008 (14 MW).

Les puissances souscrites restent stables à 4 224 MW fin 2009.

Au-delà de la vente traditionnelle de vapeur, la CPCU offre un service plus global, contribuant à une meilleure maîtrise de l'énergie sous forme de vente de chaleur. Les ventes de chaleur concernent à présent 392 clients, pour une puissance en service de 324 MW, en forte progression par rapport à 2008 (respectivement 371 clients et 300 MW).

Les raccordements les plus importants intervenus au cours de l'exercice en vente de chaleur sont :

- La Zac Forum Seine, en bordure du périphérique Sud (tours Mozart, Eq-Water, EOS et Forman Bara) soit 13 MW,
- La SCI Ney et le site Mac Donald raccordés à l'occasion des travaux du T3, soit 5 MW.

Les investissements liés au développement sont très importants (10 M€, dont 6,5 M€ en canalisations et 3,5 M€ en sous-stations ventes de chaleur).

## **V – L'outil de production de chaleur a fonctionné de manière très satisfaisante en 2009**

La rigueur climatique 2009 s'est située à un bon niveau avec 2 070 DJU, en hausse de 1 % (2 043 DJU en 2008), et a été particulièrement marquée sur les mois de janvier et décembre.

La production totale a augmenté de 2 % et s'élève à 5 021 GWh.

La part d'énergies de récupération dans le mix énergétique est restée stable à 40 %, en raison de difficultés techniques de la nouvelle usine Syctom Isséane.

La disponibilité moyenne des installations du Groupe CPCU atteint le niveau record de 97 % et témoigne de la qualité de la maintenance et de la fiabilité des équipements.

CPCU, par l'intermédiaire de sa filiale Cogé Vitry, a soumis le 15 juillet 2009 un projet de Cogénération chaleur-électricité à partir de biomasse, dans le cadre de l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), dans un triple objectif :

- faire progresser la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique au delà de 50 %,
- bénéficier du dispositif d'accompagnement économique mis en place par le Grenelle de l'Environnement,
- anticiper le Plan Climat Energies Territoriales que la Région Ile de France doit engager et qui mettra l'accent sur la nécessité d'utiliser au mieux les énergies des territoires de proximité, en privilégiant les énergies renouvelables.

N'ayant pas été retenu par la CRE, ce projet va être conduit dans le cadre d'un autre dispositif réglementaire favorisant l'essor de la filière biomasse.

## **VI - Le développement du réseau vapeur et des boucles d'eau chaude se poursuit. Le fonctionnement du réseau condensats s'est amélioré.**

La construction de la canalisation de transport vapeur « T3 » a bien avancé : d'une longueur de 9,2 km en gros diamètre (700 millimètres), ce nouveau « feeder » permettra le bouclage du réseau sur l'Est Parisien, favorisant ainsi le développement commercial sur ce secteur et à terme, la libération du terrain de la chaufferie de la Villette.

Les boucles d'eau chaude Nation et Ardennes ont été mises en service en 2009. Dans le cadre du projet Paris Nord Est, une nouvelle boucle d'eau chaude intégrant une géothermie profonde est en cours de réalisation.

Au niveau du réseau condensat, le bilan 2009 est en amélioration par rapport à 2008 :

- le taux de restitution des condensats en chaufferies s'est amélioré de 38 % en 2008, à 43 % en 2009, notamment grâce à l'acceptation des retours d'eau CPCU par le Syctom suite au dispositif mis en place par CPCU dans les usines Syctom,
- le nombre de fuites a significativement baissé de 151 en 2008, à 126 en 2009.

La politique de rénovation du réseau condensats structurants s'est accentuée en 2009 avec la modernisation de 3,2 km de réseau dans les 1<sup>er</sup> (rue du Louvre), 4<sup>ème</sup> (quai des Celestins, quai de l'Hôtel de Ville), 13<sup>ème</sup> (Bd Masséna à l'occasion des travaux de la canalisation structurante « T3 »), 15<sup>ème</sup> (rues Alleray et Brancion) arrondissements, et à Issy les Moulineaux.

### **Modernisation du « dispatching »**

La CPCU s'est dotée d'un nouvel outil de conduite et de supervision des réseaux intégrant des fonctionnalités innovantes dont :

- l'historisation totale de tous les événements,
- deux positions de secours liées au système : dispatching secours à Bercy et un report possible depuis les chaufferies CPCU,
- une présentation visuelle optimale par mur d'image haute résolution des deux réseaux (chaleur et condensats),
- la possibilité de géo-localiser en instantané un ouvrage réseau concerné par un événement et en visualiser les plans,
- la possibilité de piloter les boucles d'eau chaude,
- la main courante informatique.

### **L'activité sous-station a continué son développement en 2009**

Le nombre de contrats en vente de chaleur a augmenté de 6 % et les puissances en service de 8 %.

29 dossiers d'installation de nouvelles sous-stations ont été suivis en vente de chaleur, pour une puissance de 34 MW et 144 dossiers en assistance technique de rénovation par les clients, dont 4 en réalisation en tant que maître d'ouvrage délégué.

### **Choix de la technique des boucles d'eau chaude pour le développement du réseau de distribution**

Pour la distribution de chaleur, l'orientation de CPCU vers la technologie de boucle d'eau chaude, plus efficace sur les plans énergétique et environnemental, a été confirmée par la réalisation de deux nouvelles boucles à Nation et Ardennes en 2009.

CPCU gère à présent 16 boucles d'eau chaude, pour une puissance installée de 370 MW.

Pour le transport, la vapeur qui véhicule deux fois plus d'énergie que l'eau chaude, reste privilégiée, permettant de transporter l'énergie dans une tuyauterie de taille la plus réduite possible.

## **VII – Technique et environnement**

La certification ISO 14001 des sites de production et du réseau de distribution a été renouvelée, dans le cadre de la première certification intégrée sécurité/qualité/environnement.

Les obligations de CPCU en Certificats d'Economies d'Energie sur la première période 2006-2009, soit 297 GWh Cumacs ont été satisfaites, dont une grande partie au titre des opérations des fiches standardisées de raccordement au réseau et d'efficacité sur les sites raccordés.

Les principaux investissements réalisés en 2009, qui présentent un caractère environnemental marqué, sont :

- à Saint-Ouen, l'installation d'un système d'injection d'urée dans le foyer de la 2ème chaudière à charbon. Mis en place en 2008 sur l'autre chaudière, ce dispositif a démontré une réelle efficacité pour réduire les émissions de NOx. Par ailleurs, le système de traitement du SO2 par injection de chaux a été perfectionné.
- à Vaugirard, l'aménagement du bassin de stockage du fioul lourd afin d'améliorer l'efficacité des volumes de rétention des bacs et de l'aire de déchargement des camions.

- à Grenelle, l'engagement de la 2ème phase du remplacement de l'installation de traitement d'eau de la chaufferie par un système à ultrafiltration et osmose inverse. Sa finalité est d'augmenter la qualité de l'eau produite, tout en réduisant les effluents aqueux et en améliorant la qualité des rejets (moins de matières en suspension), par rapport à l'ancien dispositif par décarbonatation.

## **VIII – Comptes annuels**

**COMPTES SOCIAUX : le Chiffre d'Affaires progresse, en raison d'une rigueur climatique favorable. Le Cash Flow progresse, permettant de financer l'investissement de la canalisation structurante « T3 ». Les résultats courant et net sont en baisse.**

Le Chiffre d'Affaires est en hausse de 5 % par rapport à celui de 2008 (366 M€ en 2009, contre 347 M€ en 2008), favorisé par la rigueur climatique. Les ventes de chaleur progressent de 8 % : de 219 M€ en 2008, à 237 M€ en 2009, les volumes facturés sont en hausse de 2 %.

La marge sur énergies progresse significativement de 89 M€ en 2008, à 113 M€ en 2009. Les prix des énergies baissent de 7 % par rapport au pic de 2008, avec des évolutions contrastées : hausse du prix de la chaleur issue de l'incinération des ordures ménagères (+ 9 %) et du charbon (+ 19 %), baisse du prix de la chaleur issue du fuel (- 25 %) et du gaz (- 13 %).

Les dépenses d'entretien augmentent de 34 M€ en 2008 à 43 M€ en 2009, en raison de la progression des dépenses sur le réseau de condensats (5 M€), et du coût significatif des décennales des chaudières charbon de St Ouen (4 M€).

Les impôts et taxes augmentent de 70 % entre 2008 et 2009 et concernent essentiellement les taxes foncières et professionnelles.

Les dotations aux provisions et aux amortissements augmentent de 10 M€ entre 2008 et 2009, avec notamment l'effet de la diminution de la durée d'amortissement de la cogénération de St Ouen de 20 à 12 ans (3 M€), et la constitution d'une provision pour renouvellement des réseaux structurants de 17 M€.

Le résultat net est en baisse (11 M€ en 2008, 8 M€ en 2009), l'impôt sur les sociétés augmente de 7 M€.

**COMPTES CONSOLIDÉS : En 2009, le chiffre d'affaires et le résultat net consolidés progressent respectivement de 20 % et 24 % par rapport à 2008.**

Ces comptes consolidés intègrent les filiales (Climespace, Cogé Vitry, CVE, CVD, Tiru et TRS).

La hausse du chiffre d'affaires de 20 % (459 M€ en 2009 versus 384 M€ en 2008), s'explique par la progression des ventes de chaleur de 7 % et l'augmentation de 51 M€ des ventes au Concédant, en raison de la réalisation de la canalisation structurante « T3 ».

Le résultat opérationnel courant progresse de 31 M€ en 2008 à 41 M€ en 2009. Cette hausse permet de contribuer au financement de la réalisation de la canalisation structurante « T3 », conformément aux conditions de l'avenant 9 au traité de concession.

La contribution des Sociétés mises en équivalence (Climespace, Tiru, CVD, TRS) baisse de moitié de 3,7 M€ en 2008 à 1,8 M€ en 2009, les résultats de la Tiru étant impactés par les effets de la crise économique.

Le résultat financier s'améliore de 2 M€, grâce à la baisse marquée des taux d'intérêt.

Le résultat net consolidé est en hausse de 19,4 M€ en 2008, à 24 M€ en 2009, avec un doublement de l'impôt sur les sociétés, l'exercice 2008 ayant bénéficié de décalages d'imposition non récurrents en 2009.

## **IX - Perspectives**

Les exercices 2010 et suivants seront marqués par des projets d'investissement très importants concernant la Production et la Distribution de chaleur.

### **Au niveau Production :**

- CPCU, via sa filiale Cogé Vitry, va conduire le projet de réalisation d'une centrale biomasse au nord ouest de Paris, afin d'augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans son mix énergétique,
- CPCU va préparer l'adaptation de son outil de production à l'arrêté ministériel « GIC » (Grandes Installations de Combustion), attendu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010 avec une entrée en vigueur dès juillet 2010. Les études d'adaptation d'une grande partie de l'outil de production de la société doivent se poursuivre. Elles devront être finalisées avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2010, afin de préparer les chantiers importants qui devront s'achever avant la date butoir du 31 décembre 2015.

### **Au niveau Distribution :**

- la construction et la mise en service de la canalisation structurante « T3 » vont se poursuivre en 2010 et 2011.

## **X – Résultat des participations**

### **CLIMESPACE (participation CPCU pour 22 %)**

La société Climespace a poursuivi son développement en 2009 avec les raccordements de 16 MW, portant la puissance raccordée à 321 MW. Le chiffre d'affaires avec les abonnés augmente de 6 %, dont 4 % au titre des ajustements tarifaires et 2 % au titre de la hausse des volumes vendus, qui s'élèvent à 405 GWh.

Les investissements s'élèvent à 23 M€, incluant 10 M€ pour la nouvelle centrale Auber dont la mise en service est prévue au printemps 2010.

La dette nette baisse de 25 M€ fin 2008 à 10 M€ fin 2009, le cash flow (32 M€) étant bien supérieur aux investissements.

K EUR	2008	2009
Chiffre d'affaires social	65 784	70 212
résultat net social	4 620	6 441
Chiffre d'affaires IFRS	68 865	80 041
résultat net IFRS	4 875	5 403

### **TIRU (participation CPCU pour 19 %)**

L'année 2009 a été marquée par la fin du contrat d'exploitation de TRM (Espagne), ainsi que par la fin du contrat d'exploitation de PROTIRES (Strasbourg), dont le nouveau contrat n'a pas encore été attribué au 15 février 2010.

Les résultats consolidés du Groupe Tiru ont baissé de 72 % pour les raisons suivantes :

- les volumes traités ont diminué sous l'effet de la crise économique, en particulier dans les filiales RSC, Cydel et Tirfer, entraînant des baisses de chiffre d'affaires et de résultat d'exploitation (15 M€ en 2009 vs 25 M€ en 2008),

- le résultat financier a baissé en raison de la baisse des taux d'intérêt, Tiru ayant une situation de trésorerie excédentaire.

K EUR	2008	2009
Chiffre d'affaires social	88 496	91 713
résultat net social	12 783	14 432
Chiffre d'affaires IFRS	231 230	226 938
résultat net IFRS	13 222	3 753

### SNC COGE VITRY (participation CPCU pour 50 %)

Cette société a bien fonctionné techniquement en 2009, avec un taux de disponibilité de la cogénération proche de 99 %.

Le résultat de la SNC Cogé Vitry s'est amélioré en 2009 :

- la provision de 1,4 M€ relative à la TICGN incluse dans la recette électrique a été reprise, compte tenu du paiement effectif par EDF suite à la signature d'un avenant,
- les taux d'intérêt ont baissé, améliorant le résultat financier de 0,5 M€.

K EUR	2008	2009
Chiffre d'affaires social	66 914	65 272
résultat net social	1 724	4 190
Chiffre d'affaires IFRS	65 949	66 238
résultat net IFRS	640	2 051

### SNC CHOISY VITRY ENERGIE (participation CPCU pour 55 %)

Cette société achète la chaleur à CPCU, la transporte et la transforme en eau chaude dans une sous-station d'échange, avant de la vendre à CVD qui la distribue aux abonnés des communes de Choisy et de Vitry. L'exploitation 2009 a été satisfaisante.

Le chiffre d'affaires reste relativement stable en lien avec une progression des volumes vendus (+2 %) qui a presque compensé la baisse des prix de vente (- 4 %).

Le résultat IFRS diminue en raison de la baisse des frais financiers, au fur et à mesure du remboursement du prêt.

K EUR	2008	2009
Chiffre d'affaires social	11 022	10 923
résultat net social	211	197
Chiffre d'affaires IFRS	11 022	10 923
résultat net IFRS	95	120

### SNC CHOISY VITRY DISTRIBUTION (participation CPCU pour 45 %)

Cette société distribue aux clients finaux l'énergie achetée à la SNC Choisy Vitry Energie. Elle a poursuivi son exploitation de manière satisfaisante.



La baisse du chiffre d'affaires s'explique par l'évolution défavorable des tarifs et des indices en particulier :

- tarifs de gaz et fioul pour le R1 (partie variable du chiffre d'affaires),
- indice Euribor pour le R2 (partie fixe du chiffre d'affaires).

Les nouveaux raccordements effectués, principalement la « ZAC Du Port » (Ilots 1, 2, 3 et 7) et « Vitry Nord-Est 1 » (Baignade et Logis Transport), n'ont pas permis de compenser l'impact de la baisse de ces indices et tarifs sur le chiffre d'affaires réalisé.

K EUR	2008	2009
Chiffre d'affaires social	14 432	13 396
résultat net social	85	-363
Chiffre d'affaires IFRS	17 126	15 038
résultat net IFRS	194	-225

### **TRS TRANSPORTS REUNIS SERVICES (participation CPCU pour 26 %)**

L'activité de cette filiale consiste essentiellement à :

- traiter (concassage) du charbon destiné à des chaufferies raccordées à des réseaux de chauffage urbain, la plus importante étant la chaufferie CPCU de St Ouen,
- stocker du bois pour des chaufferies raccordées à des réseaux de chauffage urbain, la plus importante étant la chaufferie Curma (filiale de GDF Suez Energie Services) de Massy-Palaiseau,
- stocker des mâchefers issus de la combustion du charbon.

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation progressent en 2009 grâce à une bonne activité de concassage de charbon pour CPCU.

La baisse des produits financiers impactés par la baisse des taux d'intérêt compense la hausse du résultat d'exploitation conduisant à une stabilité du résultat net.

K EUR	2008	2009
Chiffre d'affaires social	3 785	3 885
résultat net social	140	141
Chiffre d'affaires IFRS	3 785	3 885
résultat net IFRS	140	141

### **XI – Evènements significatifs survenus depuis la clôture**

L'exploitation a bien commencé pour les mois de janvier et février 2010 marqués par une rigueur climatique favorable, en particulier en janvier.

L'investissement exceptionnel de la canalisation structurante « T3 » se poursuit.

CPCU prépare des investissements majeurs au niveau Production :

- Le projet de centrale biomasse au Nord-Ouest de Paris,
- La mise en conformité des 4 centrales fuel (Bercy, Vaugirard, Grenelle, Ivry), les autres centrales charbon et gaz étant déjà conformes.



## **XII – Capital, actionariat et informations diverses**

- **Capital social**

Aucune modification n'est intervenue durant l'exercice 2009. Au 31 décembre 2009, le capital social de CPCU s'élève à 27 605 120 Euros, divisé en 1 725 320 actions de nominal de 16 Euros.

- **Actionariat**

Aucune modification significative de l'actionariat n'est intervenue au cours de l'exercice 2009. Au 31 décembre 2009, le capital de CPCU est détenu par GDF Suez Energie Services, la Ville de Paris et le public respectivement à hauteur de 64,39 %, 33,50 % et 2,11 % du capital et des droits de vote.

- **Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :**

Pour les exercices 2006, 2007 et 2008, le dividende distribué est resté constant à 3 euros par action.

- **Actionariat salarié**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, il n'y a aucune participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice.

- **Echéance de la dette fournisseurs**

Conformément aux dispositions de l'article D 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, la dette fournisseurs au 31.12.2009 s'élève à 12 M€, dont 1 % est échu au 31.12.2009, 98 % sont à échéance 31.01.2010, et 1 % à échéance 28.02.2010.

- **Délégations de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration (article L.225-100 alinéa 7 du Code de Commerce)**

Néant

- **Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce**

Le rapport spécial des commissaires aux comptes apporte toute précision utile sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, lesquelles ont préalablement été préalablement autorisées par le Conseil d'Administration de la Société.

- **Liste des mandats des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale**

Monsieur François DAGNAUD :  
Administrateur CPCU

M. VUILLERMOZ :  
Administrateur CPCU

Mme Olivia POLSKI :  
Administratrice CPCU, SYCTOM, PAX PROGRES PALLAS, SIAAP.

M. Hervé BENESSIONO :  
Administrateur CPCU, Société Economique mixte d'aménagement de la Ville de Paris, Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères.

M. Jean Louis BLANC :  
Administrateur CPCU, Association Lesseps et Canal de Suez, Culture Espaces, Lyonnaise des eaux, SITA France, Prosol.

M. François DUPOUX :  
Administrateur de CPCU, Président Directeur Général de CLIMESPACE, Président de FEDENE,

Représentant Permanent de CLIMESPACE pour CLIMAESPACO.

M. Thierry FRANCK de PREAUMONT :

Président de CPCU, ENDEL, ENDEL TECHNOLOGIES, ENERGIE DU NORD, ENDEL ENGENHARIA E SERVICOS INDUSTRIAIS,

Représentant permanent d'ENDEL, Président pour les Sociétés ENDEL NC, ENDEL REUNION, DAENERYS, SOCOMETRA, ENDEL LOGISITCS,

Représentant permanent de CPCU, pour CLIMESPACE, et TIRU, Représentant permanent d'ENDEL pour SIERI ACMD.

M. Jean Pierre NEGRE :

Administrateur CPCU,

Président d'UNITHERM et de COFELY ENERGIE SERVICES,

Représentant permanent d'UNITHERM pour CLIMESPACE.

M. Gilbert REGLIER :

Président Directeur Général de COFATHEC SERVICES (jusqu'au 2 février 2009)

Président du Conseil d'Administration et administrateur FINERGAZ,

Représentant permanent de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES pour CPCU, CLIMESPACE, GEPSA,

Directeur Général adjoint de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY.

M. Didier RETALI :

Administrateur et Directeur Général Délégué de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES,

Administrateur COFELY Italia, COFELY Nederland, COFELY SERVICES (Belgique), EEC (Nouvelle-Calédonie), ELYO ITALIA jusqu'au 01/12/09, FABRICOM (Belgique), GDF SUEZ ENERGY SERVICES INTERNATIONAL (Belgique), INEO, SMEG (Monaco), SPEA (Polynésie Française),

Représentant permanent de GDF SUEZ pour CPCU,

Représentant permanent de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES pour EDT (Polynésie Française), MARAMA NUI (Polynésie Française), TIRU, UNELCO (VANUATU).

### **XIII – Organes d'administration, de direction et de contrôle**

Aucune modification n'est intervenue au sein du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2009.

La Direction Générale est exclusivement assurée par le Président du Conseil d'Administration.

Les mandats des administrateurs, ci-après nommés, arrivent à expiration à l'occasion de la présente Assemblée :

- M. Jean-Louis BLANC,
- M. Jean-Pierre NEGRE,
- GDF SUEZ.

Les mandats des autres administrateurs en fonction et commissaires aux comptes n'arrivent pas à échéance à l'occasion de la présente assemblée.

### **XIV – Rémunération des mandataires sociaux**

La rémunération du Président (M. Thierry FRANCK de PREAUMONT) est composée d'une part fixe et d'une part variable.

Cette part variable est fonction pour moitié d'indicateurs qualitatifs individualisés, et pour moitié d'indicateurs financiers, à savoir le résultat opérationnel courant, le free cash flow, et le résultat net du Groupe.

En 2009, la rémunération nette du Président s'est élevée à 140 K€, dont 50 K€ au titre de la part variable.

### **XV – Risques de CPCU**

Les risques font l'objet d'une analyse, d'une quantification et d'actions de suivi, afin d'en maîtriser les conséquences.

CPCU est soumise aux risques relatifs à l'exploitation normale de ses installations, risques liés à la climatologie et donc à la demande, risques liés aux approvisionnements et aux cours des énergies fossiles, risques liés aux taux de change, risques liés aux accidents du travail.

Par ailleurs, les risques économiques et techniques suivants sont identifiés et font l'objet d'un pilotage par la Direction Générale :

## **1) Risques au niveau économique**

### **1.a) Risque de perte de marge sur les cogénérations à la fin des contrats de vente d'électricité « 97-01 »**

Les cogénérations de CPCU à St Ouen et de Cogé Vitry à Vitry bénéficient d'un contrat de vente d'électricité à EDF d'une durée de 12 ans, s'achevant au 31 mars 2013.

Le prix de vente de l'électricité supérieur au prix du marché, ainsi que les dispositions fiscales, encouragent ce mode de production en raison de son impact favorable au niveau environnemental.

Aucune disposition ne prévoyant le renouvellement de ces contrats en 2013, une perte de marge significative est possible au-delà de cette date.

### **1.b) Risque au niveau de l'allocation des quotas de GES (Gaz à effet de serre)**

CPCU et sa filiale Cogé Vitry ont bénéficié d'allocations de quotas dans le dispositif mis en place pour la 1<sup>ère</sup> période (2005-2007), ainsi que pour la 2<sup>nde</sup> (2008-2012). Les allocations de cette dernière sont en baisse de 21 % par rapport à celles de la 1<sup>ère</sup> période.

Au-delà de 2012, les règles d'allocations de quotas ne sont pas encore fixées. Les allocations aux entreprises de chauffage urbain devraient être progressivement réduites. Le dispositif de GES risque d'obérer les comptes de CPCU de manière progressive à partir de 2013.

### **1.c) Risque concurrentiel**

Les risques économiques mentionnés ci-dessus, ainsi que les variations du prix des énergies (fatales et fossiles), peuvent être répercutés au niveau des tarifs avec deux limites :

- pour les ventes à l'intérieur du territoire concédé, les tarifs de CPCU sont limités par le mécanisme du Tarif Maximum Autorisé (« TMA »), figurant à l'article 13 du traité de concession. Le TMA varie en fonction d'indices d'énergie, de travaux et de salaires, mais ne prend pas en compte les deux risques mentionnés ci-dessus.
- CPCU ne peut ajuster ses tarifs sans prendre en compte ceux de ses concurrents, essentiellement les énergies fossiles et l'électricité. Les mécanismes de régulation sur les tarifs électriques, et d'aide aux moyens de chauffage individuels présentent un risque de perte de marché pour CPCU.

## **2) Risques au niveau technique**

### **2a) Risque d'inondation**

Une forte crue de Seine aurait des conséquences sur le fonctionnement et l'intégrité de nos installations, et donc sur la qualité de notre service, d'autant plus importantes que le niveau de la crue serait élevé.

Les sites de production, y compris les usines SYCTOM, situés en bord de Seine sont vulnérables au niveau de leur approvisionnement en combustibles et de leur accessibilité, puis éventuellement par le risque d'invasion par l'eau.

Pour le réseau vapeur, le risque principal réside dans son inondation par des venues d'eau via les accès et ventilations d'ouvrages, en cas de submersion des voies empruntées par les canalisations.

Un recueil de procédures définit les dispositions à mettre en œuvre selon l'évolution de la crue, allant de la simple surveillance jusqu'à la mise hors service de sites de production ou de tronçons du réseau vapeur.

Une crue de grande ampleur se traduirait par des coûts de remise en état des installations inondées, ainsi que par des pertes d'exploitation liées à la réduction de la fourniture de chaleur et à la dégradation du mix énergétique.

## **2b) Risque de dégradation du réseau de retour d'eau**

Le non retour de condensats aux sites de production a pour conséquences :

- un risque de défaillance de fourniture de chaleur par grand froid si les capacités de production d'eau d'appoint devenaient insuffisantes,
- un surcoût lié à la production de cette eau d'appoint à partir d'eau de Seine et à l'énergie complémentaire à fournir, compte tenu de la température des condensats,
- un risque de dommages collatéraux, en cas de fuites sur la tuyauterie de retour de condensats du réseau.

Pour améliorer la restitution des condensats, un programme de rénovation du réseau structurant est engagé, avec la mise en œuvre de technologies limitant les risques de corrosion des tuyauteries de condensats.

## **2c) Risque de conformité des installations de production**

Nos installations de production sont régies par les réglementations sur les grandes installations de combustion et les installations classées pour la protection de l'environnement.

L'évolution du contexte réglementaire, tant au niveau européen que national et local, implique à moyen terme une transformation profonde de nos installations d'appoint/secours fonctionnant au fioul lourd, en particulier pour respecter les seuils de rejets atmosphériques.

Un plan global d'adaptation des chaufferies à ces évolutions réglementaires est à l'étude et devra être approuvé par notre autorité administrative (STIIIC). Sa mise en œuvre nécessitera de lourds investissements, tels que l'installation de systèmes de traitement de fumées, sur les chaudières fioul ou leur transformation pour brûler du gaz.

## **XVI– Proposition d'affectation du résultat**

Votre Conseil d'Administration vous propose d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 114 212,26 €.

- |   |                |
|---|----------------|
| - Distribution de dividendes aux actionnaires | 5 175 960,00 € |
| - Report à nouveau du solde . . . . .         | 2 938 252,26 € |
- Soit un dividende de 3 € par action.

Annexes :

- Bilan Social
- Bilan Environnemental
- Tableau des résultats des 5 derniers exercices
- Rapport du Président du Conseil d'Administration

## XVII – Informations sociales

### EFFECTIF TOTAL AU 31 DECEMBRE 2009

	2009			
	Cadre	Maîtrise	Execution	TOTAL
Agents Statutaires	104	315	45	464
Agents non Statutaires	8	11	46	65
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>	<b>326</b>	<b>91</b>	<b>529</b>

### EMBAUCHES

Les effectifs présents au 31/12/2009 toutes catégories de contrats confondues (CDI, statutaires et non statutaires, CDD et alternance) sont stables par rapport au 31/12/2008 (529 salariés). Effectivement, au cours de l'année 2009, le nombre d'entrants a strictement compensé le nombre de sortants.

A noter toutefois :

- Sur l'année, l'effectif moyen payé a augmenté de 2,3 %,
- Une baisse du nombre de salariés dans la catégorie « Exécution » et une augmentation de salariés dans la catégorie « Maîtrise », traduisant ainsi la politique de promotion interne de la CPCU sur ces catégories,
- Une augmentation du nombre de collaborateurs en CDI notamment statutaires (+8) : baisse du nombre de CDD (-12) au profit d'embauches directes en CDI, et basculement de plusieurs CDD en CDI.

	2009			
	Cadre	Maîtrise	Execution	TOTAL
Embauches de Statutaires	9	6	9	24
Réintégration	1	0	0	1
Embauches de non Statutaires (y compris détachements)	5	0	23	28
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>32</b>	<b>53</b>

## DUREE ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

	2009			
	Cadre	Maîtrise	Execution	TOTAL
Nombre d'heures travaillées(1)	172 872	511 168	142 688	826 728
Dont Heures supplémentaires	0	16 571	6 682	23 253
? Heures récupérées sur H.S.	0	6 600	1 532	8 132
? Heures récupérées sur Astreinte	352	764	0	1 116
? Heures récupérées sur jours fériés	74	2 382	448	2 904
Nombre des salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur (Récupération)	16	233	61	310
Nombre de salariés à temps partiel	3	5	0	8
Nombre de salariés ayant bénéficié tout au long de l'année de deux jours de repos hebdomadaire consécutifs	Tout le Personnel, soit l'effectif moyen mensuel de l'année :			527
Nombre de jours de congés annuels	26+1			
Nombre de jours fériés et de jours de pont payés	10 jours			

(1) Nombre d'heures théoriques

## ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE

	2009			
	Cadre	Maîtrise	Execution	TOTAL
Montant des versements effectués à des Entreprises Extérieures pour mise à disposition de Personnel	SANS OBJET			
Entreprises de Travail Temporaire	89 027	475 795	596 353	1 161 175

## ABSENTEISME

	2009			
	Cadre	Maîtrise	Execution	TOTAL
<u>Nombre de jours d'absence pour maladie</u>				
Agents Statutaires	594,00	4 001,00	220,00	4 815,00
Agents non Statutaires	2,00	216,00	196,00	414,00
<b>TOTAL</b>	<b>596,00</b>	<b>4 217,00</b>	<b>416,00</b>	<b>5 229,00</b>
<b>Taux absentéisme "Maladie" (y compris longue maladie)</b>				
	<b>2,41</b>	<b>5,29</b>	<b>2,04</b>	<b>4,13</b>
<u>Nombre de jours d'absence pour accident de travail et de trajet</u>				
Agents Statutaires	1,00	245,00	132,00	378,00
Agents non Statutaires	0,00	24,00	10,00	34,00
<b>TOTAL</b>	<b>1,00</b>	<b>269,00</b>	<b>142,00</b>	<b>412,00</b>
<b>Taux d'absentéisme Accident de travail</b>				
	<b>0,01</b>	<b>0,37</b>	<b>0,70</b>	<b>0,35</b>
<u>Nombre de jours d'absence pour maternité</u>				
Agents Statutaires	1,00	210,00	0,00	211,00
Agents non Statutaires	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1,00</b>	<b>210,00</b>	<b>0,00</b>	<b>211,00</b>
<u>Nombre de jours d'absence pour congés autorisés</u>				
Agents Statutaires	92,00	413,00	92,00	597,00
Agents non Statutaires	0,00	7,00	17,00	24,00
Nombre de jours d'absence Pré-Retraite	31,00	110,00	0,00	141,00
Nombre de jours d'absence Ancienneté	80,00	176,00	0,00	256,00
<b>TOTAL</b>	<b>203,00</b>	<b>706,00</b>	<b>109,00</b>	<b>1 018,00</b>
<u>Nombre de jours d'absence imputables à d'autres causes</u>				
Agents Statutaires	222,00	1 125,00	221,00	1 568,00
Agents non Statutaires	6,00	24,00	48,00	78,00
<b>TOTAL</b>	<b>228,00</b>	<b>1 149,00</b>	<b>269,00</b>	<b>1 646,00</b>

Les jours sont comptabilisés en jours "Œuvrés"

Pour ce qui concerne le temps de travail, l'absentéisme et le recours au travail temporaire, on constate :

- Une augmentation de 15 % des heures supplémentaires,
- Une augmentation de 25 % du budget intérim.

Ces chiffres sont directement liés à l'augmentation du nombre de jours pour maladie (+16 %) et au fait qu'un salarié ayant libéré son poste doit en priorité être remplacé par mobilité interne au groupe GDF SUEZ, ce qui nécessite, entre temps, le recours à l'intérim.

## MONTANT CONSACRE A LA FORMATION CONTINUE

	2009		
	Dépenses Directes (L)*	Dépenses Indirectes (NL)*	TOTAL
Rémunération des stagiaires	248 186	104 163	352 349
Coût Pédagogique	289 473	76 871	366 344
Organismes agréés CIF/AGEFOS	205 045	-	205 045
Taxes CCI et Autres frais	12 104	28 519	40 623
<b>TOTAL</b>	<b>754 808</b>	<b>209 553</b>	<b>964 361</b>

### Pourcentage de la masse salariale consacré à la Formation continue

Dépenses Indirectes (L+NL)*	4,01 %
-----------------------------	--------

Ce pourcentage évolue de manière non significative par rapport à l'année dernière (4,4 % en 2008) et reste bien au-delà de l'obligation légale.

## HANDICAPES

	2009			
	Cadre	Maîtrise	Execution	TOTAL
Nombre de handicapés (embauchés comme travailleurs handicapés au sens des emplois réservés)	0	0	1	1
Nombre d'incapacités à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise (taux supérieur ou égal à 10 %) (cumulé)	-	-	-	-

Le flux 2009 de travailleurs handicapés est stable par rapport à 2008.

A noter que le nombre de travailleurs reconnus Handicapés au sens de la Loi du 11 février 2005 est stable d'une année sur l'autre, soit une quinzaine de personnes au total.



## **RAPPORT D'ACTIVITE ENVIRONNEMENTAL 2009 selon le décret 2002-221 du 20 février 2002**

### **Article 2. 1°**

- Les consommations d'eau, de matières premières et d'énergie, la production énergétique et les rejets atmosphériques sont détaillés dans les tableaux et graphiques ci-après.
- CPCU a pris les mesures suivantes pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables :
  - La nouvelle usine SYCTOM d'Issy-les-Moulineaux (Isséane) a été mise en service en janvier 2008. Toutefois, les difficultés rencontrées dans sa mise au point ont limité à 40 %, au lieu de 46 à 48 %, la part de la valorisation thermique des déchets dans le mix énergétique de CPCU. En 2009, l'utilisation de cette chaleur fatale a permis d'éviter la consommation de 220 000 TEP.
  - Le rendement des installations de cogénération de Vitry et de Saint-Ouen est supérieur de 20 % à celui des procédés classiques de production de chaleur et d'électricité, se traduisant par une économie annuelle de 80 000 TEP.
  - Des essais satisfaisants de co-combustion charbon/biomasse ont été menés sur les chaudières à lit fluidisé de Saint-Ouen, avec des granulats de bois. Les installations de stockage et de manutention des combustibles seront adaptées pour un usage opérationnel de ce type de biomasse.
  - Des chaudières au fioul lourd, engagées essentiellement lors des pointes, fonctionnant donc par intermittence et sur de courtes périodes, ont été équipées de dispositifs de maintien en température par la vapeur, pour limiter les consommations de combustibles lors de leurs redémarrages.
  - Les deux chaudières au charbon de Saint-Ouen ont subi un nettoyage chimique de leurs parties sous pression, pour améliorer les échanges thermiques et accroître leur rendement.
  - CPCU étudie un projet de centrale de production de chaleur et d'électricité à partir de biomasse pour réduire l'utilisation du charbon. Pour des puissances de 120 MW thermiques et 36 MW électriques, elle serait alimentée par des bois de produits en fin de vie (150 000 t/an) et par des plaquettes forestières (100 000 t/an).
  - Un surpresseur de vapeur a été installé à la blanchisserie Pitié-Salpêtrière de l'APHP pour y maintenir localement une pression de vapeur suffisante au fonctionnement des installations, sans impacter l'ensemble du réseau CPCU. Cela permet de moins engager les chaufferies au fioul lourd en été et en mi-saison et de réduire les déperditions thermiques du réseau vapeur.
  - Une opération de géothermie profonde associée à la création d'un réseau d'eau chaude desservira le nouveau secteur de Paris Nord Est. Le forage jusqu'au Dogger a été réalisé en 2009. L'énergie géothermique sera exploitée de façon optimale grâce à l'adjonction de pompes à chaleur abaissant à 20°C la température de l'eau avant sa réinjection dans le sous-sol, et par une distribution par un réseau à 3 tubes permettant de valoriser la chaleur à basse température dans les nouveaux bâtiments.
  - Les travaux d'installation de la canalisation T3, sur le parcours de l'extension du tramway à l'est de Paris, ont débuté en 2009. Cet ouvrage permettra de supprimer la chaufferie au fioul lourd de La Villette, d'irriguer le réseau avec la vapeur issue d'énergies renouvelables et d'en faire bénéficier les quartiers de l'est parisien et les communes riveraines.
  - Les grands secteurs en développement sont désormais desservis par des boucles d'eau chaude à moins de 110°C, depuis une sous-station principale vapeur/eau. Cette distribution locale de chaleur présente une meilleure efficacité énergétique globale et se révèle parfaitement adaptée à la valorisation de la ressource géothermique. L'inertie thermique d'un réseau d'eau chaude permet de lisser les pics de consommation et ainsi de limiter le recours aux moyens de production de pointe. En 2009 ont notamment été réalisées des boucles d'eau chaude dans les quartiers Rungis, Pajol, Pyrénées/Nation et à Saint-Ouen.

- CPCU a poursuivi la mise en oeuvre de son plan d'actions pour économiser l'énergie sur ses propres installations et celles de ses clients :
  - ✓ Rénovation de 3380 mètres du réseau structurant, permettant de réduire les déperditions thermiques et les pertes de condensats.
  - ✓ Optimisation de la valorisation de la chaleur contenue dans les purges de lignes du réseau vapeur.
  - ✓ Accompagnement de nos clients dans la rénovation de leur poste de livraison de chaleur et l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs installations.
  - ✓ Pour accompagner les professionnels installateurs et exploitants dans cette démarche, CPCU met à leur disposition une plateforme de formation équipée de différents types de postes de raccordement.
  - ✓ CPCU participe à la campagne de sensibilisation « A la maison, 19°C c'est idéal » menée par la Ville de Paris dans le cadre de son Plan Climat, pour promouvoir des attitudes énergétiquement économes aussi bien au domicile que sur le lieu de travail.
- En 2009, CPCU a obtenu 237 GWh de certificats d'économies d'énergie, grâce à ses actions pour la rénovation de postes de livraison de chaleur et le raccordement de bâtiments existants utilisant précédemment des énergies fossiles. CPCU a dépassé l'objectif de 296 GWh assigné pour la première période du système de CEE (juillet 2006 à juin 2009).

- Les déchets :

100 % des cendres et mâchefers issus de la combustion du charbon utilisé à Saint-Ouen sont valorisés.

#### **Article 2. 2°**

CPCU n'a pas eu à prendre de mesures particulières pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées.

#### **Article 2. 3°**

CPCU a obtenu en décembre 2009 une certification intégrée ISO 14001 (Environnement), ISO 9001 (Qualité) et OHSAS 18001 (Sécurité) pour ses activités de production d'énergies thermique et électrique et de transport, distribution et livraison de chaleur par réseaux urbains.

#### **Article 2. 4°**

- Dans le cadre du système de management SQE, une veille réglementaire est organisée pour prendre en compte les nouveaux textes, en assurer la diffusion interne et déclencher les actions correspondantes de mise en conformité.
- Une concertation est instaurée avec les services de l'Inspection des Installations Classées, pour la révision des arrêtés d'autorisation d'exploiter de nos sites de production.

#### **Article 2. 5°**

De par la nature même de ses activités, l'essentiel des dépenses engagées par CPCU contribue à la protection de l'environnement.

## Article 2. 6°

- **Service interne de gestion de l'environnement, formation et information des salariés :**
  - Des animateurs en prévention sécurité/environnement exercent dans chacun des pôles de production et à la direction de la distribution. En collaboration avec la cellule SQE et les directions opérationnelles, ils accompagnent le déploiement des politiques sécurité et environnement de CPCU, par l'animation du système de management SQE.
  - L'ensemble du personnel CPCU est sensibilisé en continu à l'environnement. Des journaux internes relaient l'information au sein de la société. Un service formation gère les formations spécifiques à l'environnement.
- **Moyens consacrés à la réduction des risques et organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà de l'établissement :**
  - Personnel d'exploitation présent ou disponible 24h/24 pour l'ensemble des installations de production et de distribution,
  - Plan d'opération interne (POI) sur chacun des sites de production, définissant l'organisation et les moyens de secours pour différents scénarios d'accident. Organisation régulière d'exercices "grandeur nature" en collaboration avec les pompiers,
  - Protocole de partenariat entre la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et CPCU, traitant de l'information réciproque et de la formation et définissant un programme d'exercices annuels communs,
  - Existence d'une cellule de crise définissant l'organisation pour la gestion et la communication lors d'une crise, avec exercices de simulation organisés régulièrement,
  - Élaboration et mise en œuvre d'un plan de prévention du risque inondation.

## Article 2. 7°

CPCU n'a pas constitué en 2009 de provisions ni de garanties pour risques en matière d'environnement.

## Article 2. 8°

CPCU n'a pas versé d'indemnités au cours de l'exercice 2009 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et n'a pas mené d'actions en réparation de dommages causés à celui-ci.

## FAITS MARQUANTS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT EN 2009

- L'étude globale d'adaptation des chaufferies fioul et charbon au futur contexte environnemental a été poursuivie sur la base des nouveaux textes en cours d'élaboration sur les grandes installations de combustion et en concertation avec les services de l'Inspection des Installations Classées. Cette étude aboutira en 2010 à la définition d'un plan stratégique de modernisation.
- A Saint-Ouen, un système d'injection d'urée dans le foyer a été installé sur la 2ème chaudière charbon. Mis en place en 2008 sur l'autre chaudière, ce dispositif a démontré une réelle efficacité pour réduire les émissions de NOx. Le système de traitement du SO<sub>2</sub> par injection de chaux a été perfectionné.
- Le stockage de fioul lourd de la chaufferie de Vaugirard a été aménagé pour améliorer l'efficacité des volumes de rétention des bacs et de l'aire de déchargement des camions.
- Une campagne d'inspection des bacs de stockage de fioul lourd a été lancée.
- La 2ème phase du remplacement de l'installation de traitement d'eau de la chaufferie de Grenelle par un système à ultrafiltration et osmose inverse a été engagée. Sa finalité est d'augmenter la qualité de l'eau

produite tout en réduisant les effluents aqueux et en améliorant la qualité des rejets (moins de matières en suspension), par rapport à l'ancien dispositif par décarbonatation.

- La certification ISO 14001 des sites de production et du réseau de distribution a été renouvelée dans le cadre de la première certification intégrée sécurité / qualité / environnement.

### Données chiffrées année 2009 selon l'article 2.1° du décret du 20/02/2002

Energies primaires			
Nature	Consommation		Unité
Vapeur UIOM	Usines SYCTOM	3 386 119	tonnes
	<b>total</b>	<b>3 386 119</b>	
Gaz	Cogé Vitry	1 777 400	MWh PCS
	St. Ouen III	1 580 051	
	St. Ouen I	228 319	
	<b>total</b>	<b>3 585 770</b>	
Charbon	StOuen II	221 398	tonnes
	<b>total</b>	<b>221 398</b>	
Fioul lourd	Vaugirard	30 176	tonnes
	Grenelle	20 249	
	Bercy	21 349	
	Ivry	4 472	
	La Villette	105	
	KB	40	
	<b>total</b>	<b>76 391</b>	

Energies produites	Vapeur livrée		Electricité produite
	tonnes	MWh	MWh
Cogé Vitry	1 214 638	923 125	448 699
St. Ouen III	924 664	702 745	464 476
St. Ouen I	249 627	189 717	-
St. Ouen II	1 643 738	1 249 241	14 865
Vaugirard	417 612	317 385	-
Grenelle	277 387	210 814	-
Bercy	302 279	229 732	-
Ivry	62 421	47 440	-
La Villette	1 139	866	-
KB	301	229	-
<b>total</b>	<b>5 093 806</b>	<b>3 871 293</b>	<b>928 039</b>

Electricité	Electricité achetée	Electricité produite	Electricité vendue	Electricité consommée
	MWh	MWh	MWh	MWh
<b>Cogé Vitry</b>	2 619	448 699	442 833	8 485
<b>St. Ouen III</b>	1 124	464 476	459 625	5 975
<b>St. Ouen I</b>	-	-	-	-
<b>St. Ouen II</b>	6 130	14 865	1 971	19 023
<b>Vaugirard</b>	1 862	-	-	1 862
<b>Grenelle</b>	5 999	-	-	5 999
<b>Bercy</b>	2 660	-	-	2 660
<b>Ivry</b>	1 397	-	-	1 397
<b>La Villette</b>	379	-	-	379
<b>KB</b>	18	-	-	18
<b>total</b>	<b>22 188</b>	<b>928 039</b>	<b>904 429</b>	<b>45 798</b>

Rejets atmosphériques	CO <sub>2</sub>	SO <sub>2</sub>	NO <sub>x</sub>	Poussières
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
<b>Cogé Vitry</b>	322 400	3,1	206,3	-
<b>St. Ouen III</b>	285 817	2,8	120,1	-
<b>St. Ouen I</b>	41 301	0,4	9,1	-
<b>St. Ouen II</b>	501 647	570,9	411,7	25,61
<b>Vaugirard</b>	94 149	241,1	157,1	6,46
<b>Grenelle</b>	63 254	140,2	84,6	4,06
<b>Bercy</b>	66 609	173,0	131,3	6,11
<b>Ivry</b>	13 953	38,7	24,8	0,99
<b>La Villette</b>	328	0,9	0,7	0,01
<b>KB</b>	125	0,4	0,3	0,02
<b>total</b>	<b>1 389 582</b>	<b>1 171</b>	<b>1 146</b>	<b>43,3</b>

<b>Eau consommée</b>	<b>Prélèvements sur réseaux de distribution (eaux potable et industrielle)</b>	<b>Prélèvements dans les eaux de surface</b>	<b>Total</b>
<b>Cogé Vitry</b>	2 820	1 576 649	<b>1 579 469</b>
<b>St. Ouen</b>	5 692	2 977 485	<b>2 983 177</b>
<b>Vaugirard</b>	29 395	-	<b>29 395</b>
<b>Grenelle</b>	3 802	1 173 824	<b>1 177 626</b>
<b>Bercy</b>	7 063	43 001	<b>50 064</b>
<b>Ivry</b>	2 440	-	<b>2 440</b>
<b>La Villette</b>	116	-	<b>116</b>
<b>KB</b>	-	-	-
<b>total</b>	<b>51 328</b>	<b>5 770 959</b>	<b>5 822 287</b>

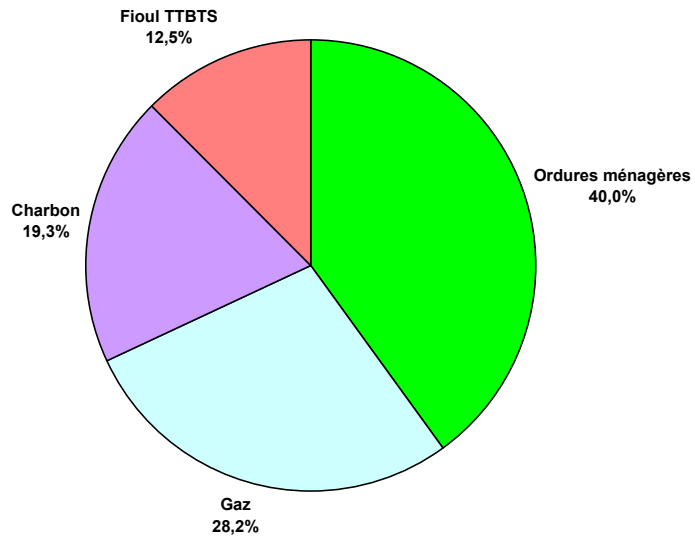
<b>Déchets produits</b>	<b>tonnes</b>
<b>DIB *</b>	1 138
<b>DIS **</b>	48

<b>Résidus de combustion valorisés</b>	<b>tonnes</b>
<b>Cendres</b>	16 086
<b>Mâchefers</b>	28 598

\* Déchets industriels banals

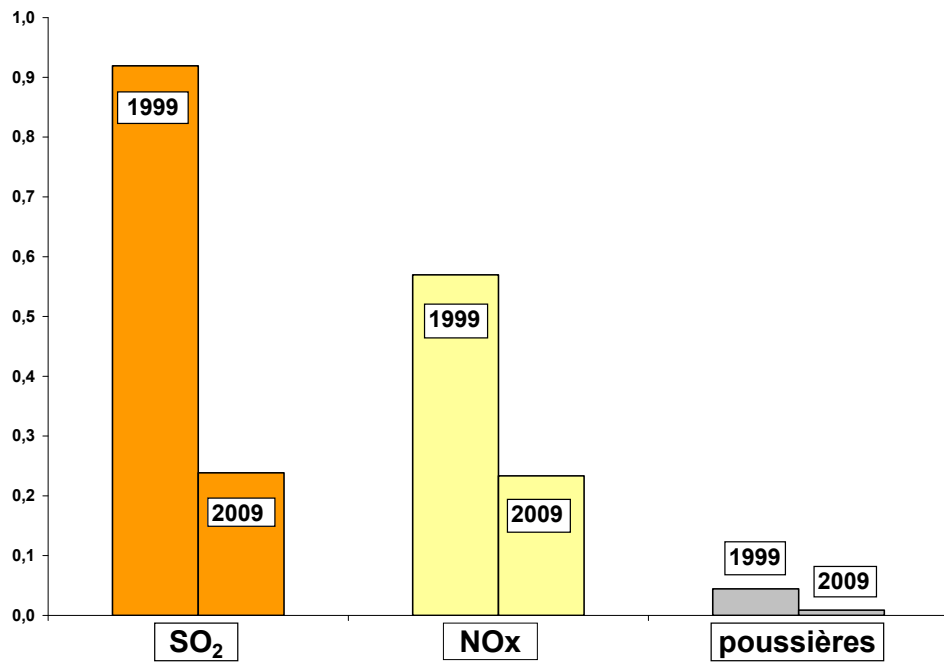
\*\* Déchets industriels spéciaux

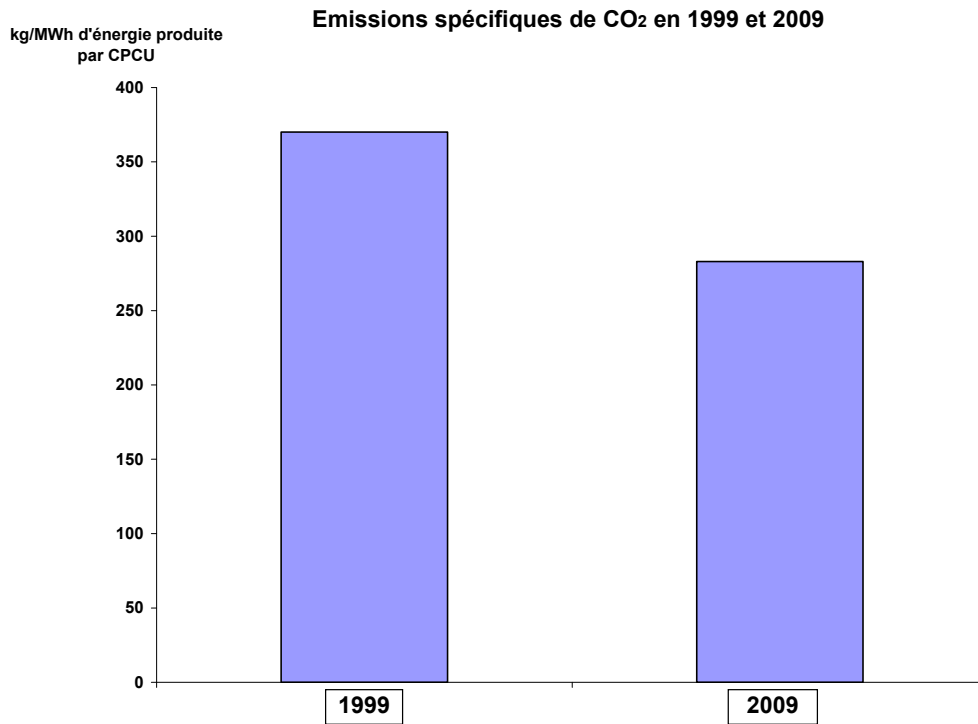
## Répartition de la vapeur livrée au réseau CPCU par type d'énergie



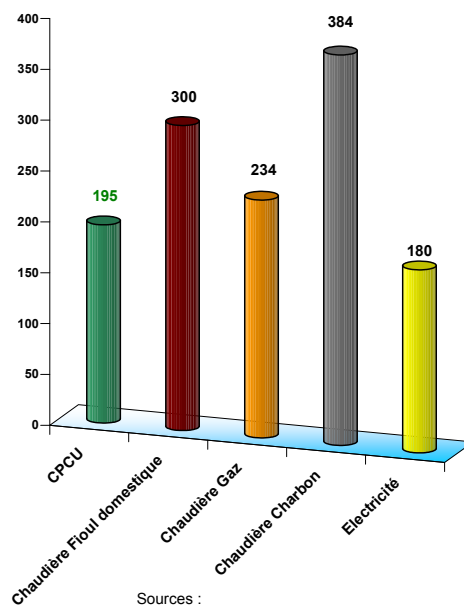
## Emissions spécifiques de SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub> et poussières en 1999 et 2009

kg/MWh d'énergie produite  
par CPCU





### Emissions de CO<sub>2</sub> (g) par kWh utile chez le client selon le mode de chauffage



Sources :  
 Arrêté du 15/09/2006 relatif au diagnostic de performance énergétique des bâtiments proposés à la vente.  
 Arrêté du 04/05/2009 modifiant l'arrêté du 15/09/2006.



**Rapport du Président du Conseil d'Administration**  
**Etabli conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce**

\* \*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

**Conformément à l'article L.225-37, alinéa 6 du Code de Commerce, je vous présente en ma qualité de Président du Conseil d'Administration, le rapport vous rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, sur le fonctionnement de la Direction Générale, sur les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société et sur les règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.**

Le présent rapport (ainsi que les travaux préparatoires et les diligences nécessaires) a été établi avec le concours de la Direction Juridique et de la Direction Financière.

**I . Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration :**

**I-1.** A l'issue de la dernière Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 juin 2009, le Conseil était composé comme suit :

**I-1.1. Représentants de la Ville de Paris :**

- |                             |                         |
|-----------------------------|-------------------------|
| - Monsieur Jean VUILLERMOZ  | Maire Adjoint de Paris, |
| - Monsieur François DAGNAUD | Maire Adjoint de Paris, |
| - Madame Olivia POLSKI      | Conseillère de Paris,   |
| - Monsieur Hervé BENESSIANO | Conseiller de Paris,    |

**I-1.2. Représentants des personnes privées actionnaires :**

- Monsieur Jean-Pierre NEGRE,
- Monsieur Jean-Louis BLANC, (\*)
- Monsieur François DUPOUX,
- La Société GDF SUEZ représentée par Monsieur Didier RETALI,
- La Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES, représentée par Monsieur Gilbert REGLIER,
- Monsieur Thierry FRANCK de PREAUMONT.

(\*) Monsieur Jean Louis BLANC ayant donné sa démission de ses fonctions d'administrateur, il a été remplacé par Monsieur Joël GREGOIRE, coopté en ses lieux et place, suivant décision du Conseil d'Administration en date du 11 mars 2010.

Cette cooptation a été faite pour la durée restant à courir sur le mandat de Monsieur Jean Louis BLANC et sous réserve de ratification par la présente Assemblée Générale.

**I-2.** Les fonctions de censeur ont été exercées par Monsieur Alain BAYET, Directeur des Affaires Financières de la Ville de Paris. Il est rappelé qu'en application de l'article 19 bis des statuts, le Censeur peut assister à toutes les réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

**I-3.** Le personnel a été représenté au Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2009 par Messieurs Fabrice LENOIR, Sebastiano VISCUSO, Régis CARTON et Karim KHITAS.

**I-4.** Au cours de l'exercice 2009, le Conseil s'est réuni au siège social, à cinq reprises :

- le 26 février 2009,
- le 18 juin 2009
- le 15 juillet 2009
- le 28 août 2009,
- le 17 décembre 2009.

Les administrateurs empêchés d'assister à une réunion du Conseil, ont usé de la faculté prévue par l'article 22 des statuts, en donnant mandat à un autre administrateur afin de les représenter.

- I-5.** Les administrateurs, le censeur, les représentants du personnel ont été convoqués par lettres simples, adressées quinze jours au moins avant la date de la réunion, et comportant en annexe l'ordre du jour de la réunion. Les commissaires aux comptes ont été convoqués dans les cas et conditions fixés par la loi.

Dans un second temps, et environ 10 jours avant la date de la réunion, un dossier a été transmis aux personnes convoquées contenant le procès-verbal de la séance précédente et tous documents utiles à la discussion des points inscrits à l'ordre du jour.

Ces dossiers ont été établis par le Président du Conseil d'Administration avec l'appui des différentes directions de la Société.

Un exemplaire de ces dossiers a également été adressé à l'Adjoint au Maire de Paris chargé des sociétés d'économie mixte, au Secrétaire Général de la Ville de Paris, et à la Direction des finances de la Ville de Paris, selon les directives de la Ville de Paris pour les sociétés d'économie mixte dont elle est actionnaire.

- I-6.** A chaque réunion du Conseil d'Administration, le Président a informé les administrateurs des faits marquants survenus depuis la précédente réunion du Conseil d'Administration, et a répondu à toutes les questions et demandes d'éclaircissement de ses collègues.

- I-7.** Les comptes sociaux de l'exercice 2008 ont été examinés et arrêtés au cours de la réunion du 26 février 2009; les comptes semestriels au 30 juin 2009 ont été examinés au cours de la réunion du 28 août 2009 et le budget 2010 au cours de la réunion du 17 décembre 2009. Les comptes sociaux au 31 décembre 2009 qui vous sont soumis au cours de la présente assemblée ont été arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 11 mars 2010. Les commissaires aux comptes ont assisté aux réunions consacrées à l'examen des comptes sociaux et des comptes semestriels, auxquelles ils ont été convoqués conformément à la loi.

- I-8.** Un représentant de la Direction des Finances de la Ville de Paris a assisté à toutes les réunions du Conseil avec voix consultative.

- I-9.** A l'issue de chaque réunion du Conseil d'Administration, un procès-verbal est établi par le secrétaire du Conseil sous le contrôle du Président, et soumis à l'approbation des administrateurs lors de la réunion suivante.

Après approbation, le procès-verbal est reproduit sur le registre côté et paraphé, visé à l'article D85 alinéa 1 du décret du 23 mars 1967. Il est signé par le Président et par l'un des administrateurs ayant assisté à la séance. Conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales applicable aux sociétés d'économie mixte, une copie du procès-verbal est adressée à la Préfecture de Paris.

- I-10.** Dans l'intervalle de deux réunions du Conseil d'Administration, des contacts réguliers ont eu lieu entre la Direction Générale et les administrateurs, afin de leur donner toutes informations utiles sur la marche de la Société.

- I-11.** Les jetons de présence alloués au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2009, ont été répartis par parts égales entre les administrateurs.

- I-12.** La gouvernance actuelle est adaptée à la taille de la Société, et aux modes de gouvernance des deux actionnaires de référence :

- un actionnaire majoritaire coté au CAC 40,
- un actionnaire public minoritaire disposant de la minorité de blocage.

En conséquence, le code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF modifié le 6 octobre 2008 n'a pas été soumis au Conseil d'Administration.

**I-13.** Les modalités de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies à l'article 34 des statuts.

## **II. Direction Générale de la Société :**

**II-1.** En application de la décision du Conseil d'Administration du 28 septembre 2006, la présidence du Conseil d'Administration est assurée depuis le 20 novembre 2006 par M. Thierry FRANCK de PREAUMONT.

**II-2.** Le Conseil d'Administration a décidé que Monsieur Thierry FRANCK de PREAUMONT assurerait la Direction Générale de la Société et disposerait des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société sous les seules limites fixées par la loi et les statuts.

A titre de mesure d'organisation interne, et sans que cette limitation soit opposable aux tiers, certains actes sont subordonnés à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

**II-3.** La Direction Générale a été exercée par M. le Président, sans l'assistance d'un Directeur Général Délégué.

**II-4.** Les mandataires sociaux ont été rémunérés pour l'exercice 2009 suivant les règles en vigueur pour les filiales du Groupe GDF SUEZ. Les montants arrêtés par la commission ad hoc désignée par le Conseil d'Administration le 23 septembre 1998 ont été réévalués suivant les principes arrêtés pour l'ensemble des mandataires sociaux des filiales de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES.

## **III. Procédures de contrôle interne mises en place par la société**

Il est précisé que, CPCU étant une filiale de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES (64,39 %) l'organisation du contrôle interne s'inscrit dans la cadre général des procédures de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES, et d'une façon générale du groupe GDF SUEZ.

### **Définition et objectifs du contrôle interne**

Le contrôle interne est un processus mis en oeuvre par la Direction Générale, les dirigeants et le personnel de CPCU et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la fiabilité de l'information financière et comptable,
- la réalisation et l'optimisation des opérations.

**La mise en place du système de contrôle interne s'appuie sur une évaluation préalable des risques identifiés dans les activités du Groupe et sur un système de gestion de ces risques.**

**Comme tout système de contrôle, il ne peut donner qu'une assurance raisonnable que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés. L'atteinte de cet objectif est affectée par les limitations inhérentes au contrôle interne.**

Au travers de l'amélioration de son système de contrôle interne, CPCU contribue au renforcement de la fiabilité et de l'efficacité de ses opérations ainsi qu'à la maîtrise de ses processus.

### **Référentiel**

Afin d'atteindre chacun de ces objectifs, le Groupe GDF SUEZ a défini et mis en oeuvre une organisation et des procédures de contrôle interne fondées sur le modèle «COSO» promu par le «Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission».

Le référentiel développé par GDF SUEZ à partir du modèle « COSO » et mis en oeuvre dans le cadre du programme INCOME est conforme aux principes décrits dans le cadre de référence complété du guide d'application publié en janvier 2007 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce référentiel s'applique chez CPCU.

## **Description synthétique des procédures de contrôle**

### a) Pilotage des activités et du contrôle interne

L'organisation chez CPCU en matière de pilotage des activités repose sur :

- Le Comité Exécutif, composé de 7 membres représentant la Direction Générale, les Directions Opérationnelles (Production, Distribution, Commerce), les Directions Fonctionnelles (Finances, Ressources Humaines). Il se réunit toutes les deux ou trois semaines pour piloter et contrôler les activités de CPCU.
- Les Directions Opérationnelles (Production, Distribution, Commerce) et Fonctionnelles (Finances, Ressources Humaines, Juridique, Technique-Sécurité, Communication).

CPCU applique le programme de contrôle interne INCOME du groupe GDF-SUEZ.

Le pilotage du contrôle interne est assuré de la manière suivante :

- un responsable du contrôle interne (l'ICC : internal control coordinator) est le relais du groupe et assiste les responsables de processus (les BPO : business process owner),
- les responsables de processus (BPO) ont pour objectif de mettre en place des contrôles permettant de maîtriser les risques et les activités de leur périmètre

### b) Application des règles « Ethique et Valeurs » du groupe GDF SUEZ

Les principes qui doivent guider les comportements et les actions des dirigeants et des personnels de CPCU sont diffusés sous la forme de codes internes au Groupe GDF SUEZ.

Ils sont principalement : la Charte Ethique GDF SUEZ, le Guide « les pratiques de l'Ethique », Ethique de la Gestion de l'information - le Code de Bonne Conduite, le Guide Pratique de l'Ethique - la Relation Commerciale, la Charte de l'Environnement, le Code de Conduite à l'usage des Financiers du Groupe, les Règles de Conduite en matière de Gestion des Informations Confidentielles/Informations Privilégiées, le guide pratique de l'Ethique des Relations avec les Fournisseurs, la charte de Mécénat et partenariats.

### c) Prévention et maîtrise des risques

Les principaux risques encourus par le Groupe et les dispositifs destinés à assurer leur évaluation et leur gestion sont mentionnés dans le rapport de Gestion.

Un travail d'agrégation par nature, de classification par probabilité d'occurrence et niveau d'impacts potentiels, permet de réaliser annuellement une cartographie des principaux risques de CPCU qui est discutée en Comité Exécutif. Cette analyse est partagée avec le Risk Officer de GDF SUEZ Energie Services qui reporte au Chief Risk Officer du Groupe GDF SUEZ. Il est chargé au niveau de la branche Energie Services de déployer de manière homogène et cohérente les méthodes d'évaluation et de gestion des risques, adaptée aux activités spécifiques de GDF SUEZ Energie Services dont celles de CPCU.

La mise en œuvre de la politique de gestion des risques et des plans d'action demeurent, dans leur domaine de compétences respectif, de la responsabilité des Directions opérationnelles et fonctionnelles. Par exemple, certains risques transversaux sont directement gérés par les Directions fonctionnelles concernées :

- la Direction Juridique surveille et gère les risques juridiques en pratiquant un «devoir d'alerte» et un «droit d'évocation» ;
- la Direction Financière analyse et gère les principaux risques financiers (taux, devises, matières premières) ;
- la Direction Technique-Sécurité étudie les risques environnementaux et coordonne les actions requises pour renforcer la maîtrise de ces risques et le respect des prescriptions ;
- la Direction des Systèmes d'Information analyse et gère les risques liés aux systèmes d'information afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données.

## **Conformité aux lois et règlements**

Le respect des lois et des règlements demeure de la responsabilité de chaque Direction opérationnelle ou fonctionnelle dans son domaine de compétences. La mise en œuvre des objectifs de contrôle interne en matière de conformité aux lois et règlements est assurée par les directions opérationnelles et fonctionnelles. Par exemple, certains objectifs de conformité transversaux sont gérés par les Directions fonctionnelles concernées :

- la Direction Financière veille à la conformité de CPCU en matière comptable, financière et fiscale. Elle réalise le reporting financier réglementaire;
- le Déontologue a été chargé de la diffusion des règles d'éthique et de conformité de GDF SUEZ ; il s'est assuré de la vérification de leur prise en compte, dans le respect des lois et règlements en vigueur.
- la Direction des Ressources Humaines assure le respect des lois et des règlements sociaux en vigueur et réalise le reporting social réglementaire. Elle met en œuvre les politiques de CPCU en matière sociale, notamment celles relatives à la santé et la sécurité;
- la Direction Technique, Qualité, Sécurité et Environnement veille à la conformité de CPCU en matière environnementale, et réalise le reporting environnemental réglementaire.

## **Mise en œuvre du contrôle interne :**

Les procédures de contrôle interne chez CPCU peuvent être décrites de la façon suivante :

### a) Procédure d'autorisation et de délégation :

Les procédures d'autorisations des différentes transactions ayant des conséquences financières pour l'entreprise : Achats (d'énergie, d'achats de prestations, d'achats stockés), Ressources Humaines (paie) et Ventes (de vapeur, d'électricité) sont définies par la direction générale, documentées et appliquées.

Toute dépense significative doit être budgétée, puis autorisée lors de son engagement effectif.

### b) Procédure comptable :

Les procédures comptables permettent d'enregistrer avec exactitude et exhaustivité les transactions autorisées dans les comptes.

Les normes et procédures comptables appliquées par la société sont issues du manuel des principes comptables édicté par le groupe GDF SUEZ. Pour la résolution de problématiques techniques complexes, CPCU est assisté par le Centre d'Expertise des Normes Comptables (CENC) de GDF Suez. La Direction Financière est en charge de l'élaboration de toutes les publications de nature financière, ce qui implique notamment :

- la définition du processus de remontée et de validation des informations figurant dans ces publications,
- l'application de la réglementation AMF et les relations avec celle-ci.

### c) Contrôle de gestion :

CPCU est doté d'un contrôle de gestion placé sous la responsabilité de la Direction Financière. Un budget est établi chaque année. Le contrôle budgétaire analyse les performances et les résultats chaque mois. Les comptes sont analysés en comparaison du budget et des comptes de l'année passée. Chaque mois, le contrôle de gestion identifie les écarts par rapport aux objectifs budgétaires afin de permettre aux Directions concernées de les expliquer et de prendre des mesures correctives. Les processus budgétaire et de clôture comptable sont effectués régulièrement, dans le cadre des procédures du Groupe GDF SUEZ.

### d) Contrôle des engagements et contrats et des risques juridiques :

La mise en œuvre des objectifs de contrôle interne en matière de conformité aux lois et règlements est assurée principalement par la Direction Juridique.

Ses missions sont conduites en collaboration avec les Directions concernées et consistent notamment à surveiller et gérer les risques juridiques de la société, à préparer la documentation juridique, à émettre des avis juridiques et à participer à l'analyse des projets d'investissement.

La gestion de la fiscalité et des risques associés est assurée par la Direction Financière. CPCU utilise les compétences du Centre d'Expertise Fiscale de GDF SUEZ.

e) Procédure d'investissements :

La procédure d'investissement a comme objectifs :

- de renforcer le contrôle des investissements sur le plan de l'autorisation et du suivi,
- d'étendre cette procédure aux charges de gros entretien, d'un montant significatif,
- de sensibiliser l'ensemble des décideurs de la société à l'importance stratégique de bien sélectionner les investissements, et à bien les anticiper dans le processus budgétaire.

### **Plan de progrès dans le domaine du contrôle interne**

CPCU est engagée dans un processus pluriannuel d'amélioration de son système de contrôle interne qui respecte les orientations générales et les priorités fixées par GDF SUEZ.

Les actions entreprises sont placées sous la responsabilité des Directions fonctionnelles et opérationnelles, et sont pilotées par le réseau du contrôle interne au niveau adéquat de l'organisation.

#### Travaux réalisés en 2009

- L'écart de valorisation entre le stock issu de la valorisation dans l'application Achat de la GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur) et celui issu de la comptabilité a été analysé, et cette analyse a permis de conclure à l'absence d'écriture correctrice nécessaire.
- La cartographie, utilisée dans des provisions significatives (remise en état des retours d'eau, renouvellement des compensateurs), a été mise à jour dans ces applications.

#### Travaux prévus en 2010

Le programme 2010 doit permettre poursuivre l'amélioration en particulier dans les processus de :

- procédure de délégations de pouvoirs et responsabilités,
- inventaires physiques des immobilisations de production.

### **Rémunération des Dirigeants**

#### **Rémunération des membres du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale du 18.06.2009 a fixé le montant des jetons de présence à la somme de 47 480 € en conformité avec les règles de gouvernance de la Ville de Paris.

Le montant des jetons versés en 2009 s'élève 47 480 €.

Le système de contrôle interne, partie intégrante des processus de CPCU, évolue et s'adapte en fonction des changements de l'environnement.

Il continue de s'améliorer, en particulier, pour répondre aux exigences croissantes de la Direction Générale ainsi qu'aux attentes de ses partenaires et des autorités de régulation.

Le Président du Conseil d'Administration,

Thierry FRANCK de PREAUMONT

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CPCU, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- **Comme il est précisé à la note 1.4 de l'annexe aux comptes annuels, la préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des valeurs des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et les charges de l'exercice. Cette note précise également qu'en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, la société révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour, et qu'il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent des estimations.**

Les estimations comptables significatives concernent en particulier les provisions réseau et les engagements de retraites et assimilés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations. Nous avons également vérifié que la note 2.4.2 relative aux provisions pour risques et charges ainsi que la note 4.4 relative aux engagements de retraite et assimilés aux comptes annuels fournissent une information appropriée.

- **Comme il est précisé à la note 1.11 de l'annexe aux comptes annuels, la société a revu au cours de l'exercice la durée d'amortissement des cogénérations.**

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les analyses menées par votre société qui ont conduit à modifier la durée d'amortissement des cogénérations et avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la note 1.11 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que, contrairement aux dispositions de l'article

L. 225-102-1 du Code de commerce, votre société n'a pas mentionné dans son rapport de gestion les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux autres que celles perçues par le président de votre société ainsi que les engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci. En conséquence, nous ne pouvons nous prononcer sur la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2010

#### Les Commissaires aux Comptes

TUILLET AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Brigitte Vaira-Bettencourt

Yvon Salaün

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CPCU, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous

29/04/2010



estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

• Nous avons examiné les traitements comptables retenus par votre société, en particulier en ce qui concerne le mode de comptabilisation:

- du contrat de concession,
- des quotas d'émission de gaz à effet de serre, domaine qui ne fait pas l'objet de dispositions ou précisions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Nous nous sommes assuré que les notes VI 1.1, VI 1.10 et VI 1.7 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée à cet égard.

Estimations comptables

- Comme il est précisé à la note VI 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés, la préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des valeurs des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et les charges de l'exercice. Cette note précise également qu'en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, votre société révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour, et qu'il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent des estimations.

Les estimations comptables significatives concernent en particulier les engagements de retraites et assimilés et les provisions réseau. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées. Nous avons également vérifié que les informations présentées dans les notes VI 1.9, VI 11.1, VI 11.2, VI 11.3, et VI 11.4 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

- Comme il est précisé à la note VI 2 de l'annexe aux comptes consolidés, la société a revu au cours de l'exercice la durée d'amortissement des cogénérations.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les analyses menées par votre société qui ont conduit à modifier la durée d'amortissement des cogénérations et avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la note VI 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Brigitte Vaira-Bettencourt

Yvon Salaün

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Avec la S.N.C. Choisy Vitry Energie (CVE), dont vous êtes actionnaire à hauteur de 55 %****a. Avenant à la convention de fourniture de chaleur**

CVE construit et exploite depuis le 10 février 2004, dans le cadre d'un contrat de concession, le réseau de chaleur du Syndicat Intercommunal pour le Chauffage Urbain de Choisy-le-Roi/Vitry-sur-Seine (SICUCV). Votre société alimente en vapeur ce réseau de chaleur à partir de la canalisation assurant la liaison Vitry-Ivry. La vapeur est par la suite transformée par CVE en eau surchauffée.

Par convention en date du 4 juillet 2005, votre société et CVE ont défini les conditions techniques et commerciales régissant la fourniture de chaleur.

Cette convention est entrée en vigueur à la date de mise en service des installations et se poursuivra jusqu'au terme de la concession de travaux et de service attribuée à CVE qui est, à la date de la signature de la convention, le 30 juin 2025.

Votre société et CVE ont conclu en date du 22 décembre 2006 un avenant (« avenant n° 1 ») au contrat principal par lequel la valeur initiale de l'indice FU0 du fioul lourd utilisé dans le calcul de l'actualisation du prix proportionnel à la consommation de la chaleur sous forme vapeur est remplacée par la valeur du barème Total « Marchés Publics » des fiouls lourds TTBTs au départ de la raffinerie de Grandpuits en euros/tonne hors TVA. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 29 mars 2007.

Les dispositions résultant de l'avenant n° 1 ont été applicables rétroactivement du 1<sup>er</sup> octobre 2005 au 31 décembre 2006. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'indice FU0 du fioul lourd précédemment utilisé dans le calcul de la redevance a été de nouveau appliqué.

Le 5 février 2007, votre société et CVE ont conclu un second avenant (« avenant n° 2 ») portant modification de l'indice CH0 des houilles et agglomérés pour l'industrie, utilisé dans le calcul de l'actualisation du prix proportionnel à la consommation de la chaleur sous forme vapeur. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 29 mars 2007.

Le 20 février 2008, votre société et CVE ont conclu un troisième avenant (« avenant n° 3 »), avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008. L'objet de cet avenant est la prise en

29/04/2010

compte dans le prix de la chaleur facturé par CVE à votre société de la taxe intérieure sur la consommation de charbon. Cette taxe est en effet supportée par CVE sur les importations de charbon postérieures à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2007. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 26 février 2008. Le 29 décembre 2009, votre société et CVE ont conclu un quatrième avenant (« avenant n° 4 »), avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2009. L'objet de cet avenant est la prise en compte dans le calcul du prix proportionnel à la consommation ou de la redevance forfaitaire annuelle de la modification des indices suivants :

- **CH « Houilles importées pour autres industries que sidérurgie et électricité »,**
- **G « Gaz manufacturé hors ventes aux ménages »,**
- **ICHTTS1 « salaires, revenus et charges sociales - coût de la main-d'œuvre et du travail - Industries mécaniques et électriques ».**

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 17 décembre 2009.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 8.757.

#### ***b. Avenant à la convention d'assistance***

Votre société a conclu le 4 juillet 2005 une convention par laquelle elle s'engage à fournir à CVE une assistance dans les domaines comptable, administratif, financier, informatique, juridique, technique et une assistance spécifique à la gérance. Cette convention prévoit une facturation forfaitaire annuelle de K€ 292 hors taxes, révisable selon une formule prévue dans le contrat.

Le 29 décembre 2009, votre société et CVE ont conclu un avenant (« avenant n° 1 ») visant à remplacer l'indice ICHTTS1 « salaires, revenus et charges sociales - coût de la main-d'œuvre et du travail - Industries mécaniques et électriques » utilisé dans le calcul de la rémunération versée par CVE à votre société par l'indice ICHT - IME « salaires, revenus et charges sociales - coût de la main-d'œuvre et du travail - Industries mécaniques et électriques ». Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 17 décembre 2009.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 329.

#### ***c. Avenant à la convention d'exploitation par votre société des canalisations de transport de vapeur et d'eaux de condensation et des équipements vapeur de la station d'échange***

Aux termes de la convention de concession de travaux et de service pour la fourniture d'énergie calorifique au chauffage urbain du Syndicat Intercommunal pour le Chauffage Urbain de Choisy-le-Roi/Vitry sur Seine (SICUCV) attribué le 10 février 2004, la société CVE construit et exploite les ouvrages :

- **de prélèvement de vapeur dans le réseau de votre société,**
- **d'échange permettant la transformation de la vapeur prélevée en eau surchauffée injectée dans le réseau du SICUCV.**

Par convention en date du 4 juillet 2005, CVE a confié à votre société, moyennant différentes conditions, l'exploitation des installations de transport de vapeur et d'eau de condensation et des équipements vapeur de la station d'échange. Cette convention, autorisée par le conseil d'administration de votre société le 8 décembre 2004, est entrée en vigueur à la date de mise en service des installations et se poursuivra jusqu'au terme de la concession de travaux et de service attribuée à CVE qui est, à la date de la signature de la convention, le 30 juin 2025.

La rémunération de l'ensemble des prestations de votre société est fixée à K€ 192 hors taxes par an, valeur au 1<sup>er</sup> mars 2003. Cette rémunération est indexée trimestriellement selon une formule prévue dans le contrat.

Le 29 décembre 2009, votre société et CVE ont conclu un avenant (« avenant n° 1 ») visant à remplacer l'indice ICHTTS1 « salaires, revenus et charges sociales - coût de la main-d'œuvre et du travail - Industries mécaniques et électriques » utilisé dans le calcul de la redevance versée par CVE à votre société par l'indice ICHT - IME « salaires, revenus et charges sociales - coût de la main-d'œuvre et du travail - Industries mécaniques et électriques ». Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 17 décembre 2009.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 238.

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**1. Avec la société GDF Suez Energie Services (GDF Suez ES)**

**a. Convention d'assistance en ressources humaines, sécurité et maintenance des installations de cogénération**

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 8 décembre 2004, a autorisé une convention par laquelle GDF Suez ES s'engage à fournir à votre société :

- une assistance dans le domaine des ressources humaines, en particulier pour les négociations et la prise en compte de l'évolution du système des retraites IEG, l'étude des textes législatifs et réglementaires applicables, la mise en place de la nouvelle caisse de retraite de la branche (CNIIEG) et les relations avec cet organisme, la gestion administrative des personnes mises à disposition ;
- une assistance dans le domaine de la sécurité et de la maintenance des installations de cogénération.

Cette convention a été conclue le 8 décembre 2004 et a pris effet rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour une durée de un an. Son renouvellement est assuré par tacite reconduction sauf résiliation anticipée.

La rémunération de cette assistance a été fixée à K€ 75 hors taxes par an.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice une charge d'exploitation de K€ 75.

**b. Convention d'assistance administrative, financière, juridique et technique**

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 24 mars 1999, a autorisé une convention par laquelle GDF Suez ES assure à votre société, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, une assistance dans les domaines comptable, administratif et financier, juridique, informatique et technique ainsi qu'une assistance à la direction générale.

La rémunération de cette assistance a été fixée à 0,11 % du chiffre d'affaires social hors taxes de votre société.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice une charge d'exploitation de K€ 371.

**2. Avec la S.N.C. Choisy Vitry Energie (CVE)**

**Convention de prêt**

Lors de sa séance du 16 mars 2006, votre conseil d'administration a autorisé votre société à signer une convention de prêt par laquelle elle s'engage à fournir à CVE un financement de M€ 12 dans le cadre de la réalisation des ouvrages suivants :

- alimentation en énergie calorifique sous forme de vapeur par réseau de tuyauteries depuis le réseau CPCU jusqu'à la sous-station de production d'eau surchauffée,
- sous-station d'échange vapeur/eau surchauffée située sur le terrain sis 172, rue Léon-Geoffroy à Vitry-sur-Seine.

Ce prêt, assorti d'un intérêt de 5,5 % l'an, est remboursable en dix-neuf ans et neuf mois par annuité constante.

Compte tenu de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007 de la loi n° 2005-1719 introduisant de nouvelles règles limitant la déductibilité des intérêts payés par CVE, CVE étant sous-capitalisée aux termes de l'article 212 du Code général des impôts, un avenant à la convention de prêt a été signé le 1<sup>er</sup> juillet 2008 aux termes duquel il a été décidé de :

- suspendre le prêt entre votre société et CVE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 jusqu'au 31 décembre 2013,
- refinancer pendant cette période la société CVE auprès d'un établissement externe : un contrat de prêt d'un montant de M€ 11 et d'une durée de cinq ans et demi a été signé à cet effet le 16 août 2008 entre CVE et la BNP au taux (TEG) de 4,99 % l'an,
- Votre société est solidairement engagée avec CVE vis-à-vis de BNP dans une limite de M€ 8,1 concernant le prêt souscrit par CVE.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 29 août 2008.

Au titre de la rémunération de ce prêt, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit financier de K€ 8.

### **3. Avec la S.N.C. Cogé Vitry**

#### **a. Convention de fourniture de vapeur**

La S.N.C. Cogé Vitry et votre société ont conclu en date du 18 décembre 2002, un contrat aux termes duquel la S.N.C. Cogé Vitry s'engageait à fournir à votre société moyennant différentes conditions, de la vapeur produite par son site de Vitry-sur-Seine. Votre société s'était alors engagée à payer à la S.N.C. Cogé Vitry la vapeur vendue moyennant un prix fixé à € 9,90 toutes taxes comprises pour une tonne de vapeur, valeur au 1<sup>er</sup> juillet 2002 indexée mensuellement selon une formule prévue au contrat.

Compte tenu de la modification des conditions économiques :

- **Un avenant n° 3 au contrat principal de vente de vapeur et aux précédents avenants, à effet au 1<sup>er</sup> novembre 2006, a été signé le 15 décembre 2006 et autorisé par votre conseil d'administration lors de sa séance du 7 décembre 2006 aux termes duquel une redevance sera désormais facturée à votre société dans le cadre du fonctionnement de la chaudière en post-combustion et air ambiant. Cette redevance est calculée selon les dispositions suivantes :**
  - une partie fixe annuelle de K€ 950 facturée mensuellement et non indexée,
  - le prix d'achat par la S.N.C. Cogé Vitry des quantités de gaz consommées en modes post-combustion et air ambiant majoré de 5 %.
- **Un avenant n° 4 au contrat principal de vente de vapeur a été signé le 15 mars 2008 et autorisé par votre conseil d'administration lors de sa séance du 26 février 2008. Cet avenant fixe le prix de la tonne de vapeur à € 14,03 hors taxes et modifie donc la formule d'indexation.**

Les dispositions résultant de cet avenant n° 4 ont été appliquées rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Au titre de la convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice une charge d'exploitation de K€ 21.694.

#### **b. Contrat de conduite, d'entretien et de maintenance des installations**

La S.N.C. Cogé Vitry et votre société ont conclu, en date du 31 mai 2002, un contrat aux termes duquel la S.N.C. Cogé Vitry confiait à votre société moyennant différentes conditions, la conduite, l'entretien et la maintenance de ses installations de cogénération situées 10, rue des Fusillés à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne). La S.N.C. Cogé Vitry s'était alors engagée à payer à votre société une rémunération forfaitaire annuelle égale à K€ 2.464, valeur 1<sup>er</sup> juillet 2000 et indexée mensuellement selon une formule prévue au contrat.

A la suite de la suppression de l'indice des produits et services divers catégorie C, utilisé dans la formule d'indexation mensuelle de la rémunération du contrat principal, votre société et la S.N.C. Cogé Vitry ont conclu en date du 5 janvier 2005 un avenant (« avenant n° 1 ») au contrat principal par lequel :

- **la rémunération forfaitaire mensuelle perçue par votre société en contrepartie de ses prestations est fixée à K€ 237 hors taxes, valeur au 30 septembre 2004 ;**
- **cette rémunération forfaitaire est indexée mensuellement selon une formule prévue à l'avenant n° 1.**

L'avenant n° 1 au contrat initial a été autorisé par votre conseil d'administration lors de sa séance du 8 décembre 2004. Les dispositions résultant de cet avenant ont été appliquées rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Par ailleurs, en date du 20 décembre 2007, votre société et la S.N.C. Cogé Vitry ont conclu un second avenant (« avenant n° 2 ») au contrat de conduite, d'entretien et de maintenance dont l'objet est le remplacement par votre société, à l'occasion des opérations de visite des parties chaudes de la turbine, de pièces complémentaires dans le but d'améliorer le rendement de la machine. La rémunération des travaux complémentaires prévus pour 2008 a été fixée contractuellement à K€ 1.326. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 26 février 2008.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 3.308.

#### **c. Convention d'assistance**

Votre société a conclu le 14 décembre 2001 une convention par laquelle elle s'engage à fournir à la S.N.C. Cogé Vitry une assistance dans les domaines technique, comptable, administratif, financier, fiscal, informatique, juridique et de la communication. Cette convention, qui prévoit une facturation de K€ 61 hors taxes l'an, a été approuvée par votre assemblée générale mixte lors de sa séance du 10 juin 2004.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 61.

#### **4. Avec la société Climespace**

##### **a. Convention de gestion de trésorerie**

Une convention de gestion de trésorerie a été conclue le 25 mars 2002 entre votre société, les sociétés GDF Suez ES, Cofathec et Climespace, par laquelle :

- la société Climespace s'engage à mettre à la disposition de votre société sa trésorerie excédentaire, moyennant une rémunération au taux T4M minoré de 0,75 % ;
- des avances de trésorerie peuvent être consenties par votre société à la société Climespace. Ces avances sont rémunérées au taux T4M majoré de 0,75 %.

Au titre de la rémunération de cette convention de gestion de trésorerie, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice une charge financière de K€ 5.

##### **b. Convention de sous-occupation des galeries quai de la Rapée**

Votre société a signé le 14 mai 2002 une convention de sous-occupation des galeries techniques souterraines situées quai de la Rapée (Paris 12<sup>e</sup>) avec la société Climespace. Cette convention a été établie conformément à l'autorisation d'occupation du Port Autonome de Paris en date du 19 mars 2001.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 1.

##### **c. Convention de sous-location de bureaux**

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 20 janvier 2000, a autorisé votre société à signer une convention de sous-location avec la société Climespace.

Votre société donnait en sous-location, à la société Climespace, depuis le 11 octobre 1999, 454 m<sup>2</sup> de locaux dans l'immeuble sis au 185, rue de Bercy (Paris 12<sup>e</sup>).

Les besoins de la société Climespace ayant évolué, votre conseil d'administration, lors de sa séance du 8 décembre 2004 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de sous-location. Aux termes d'un avenant en date du 1<sup>er</sup> avril 2005, la surface occupée par la société Climespace a été portée à 483 m<sup>2</sup> à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le loyer révisé.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 205.

##### **d. Convention d'assistance et de mise à disposition de personnel**

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 20 janvier 2000, a autorisé votre société à signer une convention par laquelle elle s'engage à fournir à la société Climespace une assistance dans les domaines technique, comptable, administratif, financier et fiscal, informatique, juridique et de communication.

A la suite de la liquidation du G.I.E. GTH, filiale de Climespace, et à l'intégration dans cette dernière de l'activité précédemment exercée par GTH, le volume de l'assistance demandée par Climespace à votre société s'est accru.

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 8 décembre 2004, a donc autorisé votre société à signer un avenant de révision de sa rémunération. Cet avenant a été signé le 1<sup>er</sup> mars 2005, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 306.

**e. Bail à construction d'une centrale frigorifique**

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 17 juin 1992, a autorisé la mise à disposition par votre société, dans l'usine de Bercy, d'un volume destiné à l'édification d'une centrale de climatisation au prix forfaitaire annuel de € 45.735. Un contrat de location à construction a donc été conclu en date du 29 juin 1994 pour une durée de vingt-cinq ans, et ce rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1992. Le bail prévoit un loyer annuel de € 45.735 révisable en fonction de l'indice de la construction publié par l'INSEE.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 72.

**f. Convention de droit de passage de canalisations dans la chaufferie de votre société située à Bercy**

Votre conseil d'administration a autorisé votre société, lors de sa séance du 29 octobre 1995, à signer une convention avec la société Climespace pour le passage de deux canalisations dans la chaufferie de votre société à Bercy (Paris 12<sup>e</sup>).

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 8.

**5. Avec la S.N.C. Choisy Vitry Distribution (CVD)**

~~**Lettre d'engagement de maintien de participation et de forme juridique octroyée à CVD par votre société**~~

La S.N.C. Choisy Vitry Distribution (CVD) dont votre société est actionnaire à hauteur de 45 % (la société GDF Suez ES étant le second actionnaire à hauteur de 55 %) a sollicité un prêt bancaire pour un montant de K€ 7.933.

La banque a subordonné l'octroi de ce prêt à la signature par votre société et par GDF Suez ES d'une lettre d'engagement de maintenir la forme juridique de CVD et de conserver leur participation dans la S.N.C. jusqu'à extinction de la dette. Votre conseil d'administration en date du 5 décembre 2007 a autorisé la signature de cette lettre d'engagement. Cette lettre a été signée le 6 décembre 2007 par le président-directeur général de votre société.

**6. Avec la société GDF Suez Finance**

**Convention de compte courant**

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 19 septembre 2007, a autorisé une convention de compte courant entre votre société et la société GDF Suez Finance par laquelle :

- un compte courant en euro est ouvert pour une durée indéterminée en vue de permettre à votre société de recevoir un crédit intra-groupe ou d'effectuer des dépôts dans le cadre de ses activités habituelles ;
- la limite intra-day est fixée par la convention à M€ 30 et celle de solde négatif à M€ 100 ;
- les taux d'intérêts appliqués par GDF Suez Finance sur le compte courant sont basés sur le taux EONIA, majoré d'une marge (0,15 %) en cas de solde débiteur, minoré d'une marge (0,15 %) en cas de solde créditeur.

Au 31 décembre 2009, au titre de cette convention, GDF Suez Finance prêtait à votre société K€ 72.017.

Au titre de la rémunération de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice une charge financière nette de K€ 234.

**Conventions et engagements non autorisés préalablement**

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

## **1. Avec les sociétés Tiru, dont vous êtes actionnaire à hauteur de 19 %, TSI et le Sycotom**

### ***Nature et objet***

Convention de fourniture de la vapeur issue des centres de valorisation énergétique du Sycotom.

### ***Modalités***

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 8 décembre 2004, a autorisé votre société à signer un contrat de fourniture de vapeur issue des centres de valorisation énergétique du Sycotom avec la société Tiru et le Sycotom. Ce contrat est valable jusqu'en décembre 2017.

Un avenant (« avenant n° 1 ») a été signé le 6 mai 2006 portant sur la modification du prix indiqué au contrat.

Le 28 février 2008, votre société a signé un second avenant (« avenant n° 2 ») dont l'objet est de fixer le prix de base d'une tonne de vapeur hors taxes pour les années 2008, 2009 et 2010. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 5 décembre 2007.

En date du 1<sup>er</sup> août 2008, votre société a conclu un troisième avenant (« avenant n° 3 ») avec la société Tiru et le Sycotom dont l'objet est d'acter la maîtrise d'œuvre et la réalisation de travaux d'aménagements des processus de traitement des eaux alimentaires des UIOM Sycotom d'Ivry-sur-Seine et de Saint-Ouen par votre société. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 26 février 2009.

Le 10 août 2009, votre société a signé un quatrième avenant (« avenant n° 4 ») avec les sociétés Tiru, TSI et le Sycotom visant à :

- réaliser le transfert de propriété des installations réalisées par votre société pour le traitement des eaux alimentaires des UIOM Sycotom d'Ivry-sur-Seine et de Saint-Ouen en complément des dispositions prises dans l'avenant n° 3 ;
- autoriser votre société à réaliser les études et les travaux d'aménagement in situ relatifs aux installations précitées ;
- introduire la société exploitante de l'UVE Isséane, la société TSI, en tant que partie prenante à la présente convention de fourniture de vapeur.

Par omission, l'avenant n° 4 n'a pas été autorisé par le conseil d'administration de votre société préalablement à sa mise en œuvre. Le conseil d'administration de votre société en date du 28 août 2009 a finalement autorisé cet avenant a posteriori.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice une charge d'exploitation de K€ 36.421.

## **2. Avec la société GDF Suez Energie Services (GDF Suez ES), actionnaire de votre société**

### ***Nature et objet***

Convention relative à la gestion des quotas d'émission des gaz à effet de serre.

### ***Modalités***

Une convention entre votre société et la société GDF Suez ES, , a été signée le 15 juillet 2009 afin de définir les modalités de gestion des éventuels excédents de quotas pour la période 2008 - 2012. Cette convention fait suite à la précédente convention, signée le 4 juillet 2006, qui couvrait les allocations de la période 2005 - 2007, autorisée par votre conseil d'administration dans sa séance du 16 mars 2006.

La rémunération de cette assistance a été fixée de la manière suivante :

- une partie fixe annuelle de K€ 150 qui sera répartie entre votre société et la S.N.C. Cogé Vitry au prorata de la quantité de quotas allouée,
- une partie variable qui correspond à 3 % du montant de chaque opération de vente ou d'achat.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice une charge d'exploitation de K€ 154.

Par omission, cette convention n'a pas été autorisée par le conseil d'administration de votre société préalablement à sa mise en œuvre. Le conseil d'administration de votre société en date du 28 août 2009 a finalement autorisé cette convention a posteriori.



Les Commissaires aux Comptes

TUILLET AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Brigitte Vaira-Bettencourt

Yvon Salaün

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société CPCU**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CPCU et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et

financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

TUILLET AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Brigitte Vaira-Bettencourt

Yvon Salaün

Paris, le 15 avril 2010

### **ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Thierry FRANCK DE PREAUMONT  
Président Directeur Général